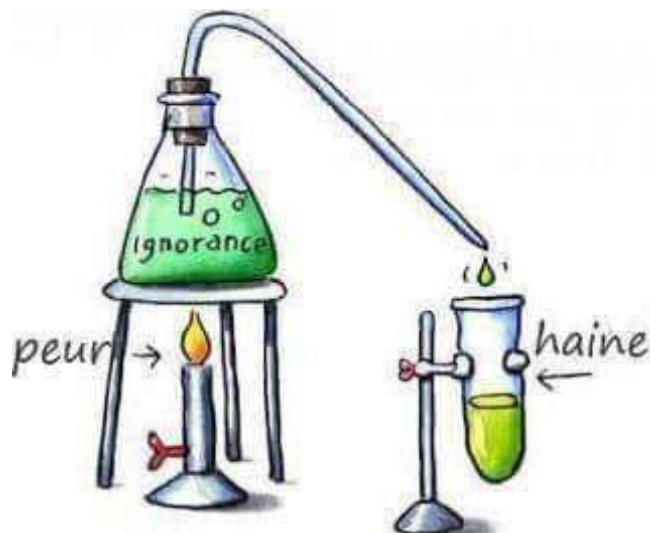


Veille laïque

Février – Mars 2023



Les citoyens doivent participer à la fabrication des lois	2
Création du Groupe de réflexion sur l'adaptation du discours islamique en France.	5
Chems-Eddine Hafiz, le recteur de la Grande mosquée de Paris, dans la tourmente	7
Laïcité et monde du travail « la question identitaire se pose de plus en plus »	11
Comment sortir du Concordat – <i>Michel Seelig, Charles Arambourou</i>	13
Emmanuel Macron annonce la fin du Conseil français du culte musulman "de manière très claire	16
Saint-Pierre-de-Colombier : Les travaux du complexe religieux peuvent reprendre <i>Et quelques épisodes précédents</i>	17
Si vous optez pour des menus de substitution, vous risquez de ne pas pouvoir faire marche arrière"	22
Les LGBT phobies dans l'angle mort des collectivités	24
Tahar Rahim et l'académie des César font la promotion de l'islamisme - <i>Naëm Bestandji</i>	26
Quand les étudiants déboulonnent Godard, Koltès ou Tchekhov	28
Laïcité à Mayotte, leurre ou réalité ?	34
Catho de rentabilité	36
Université Sorbonne Paris Nord : la direction confrontée à des prières dans les couloirs	37
Les députés RN se fondent dans le paysage local	38
Une proposition de loi de sénateurs LR contre "les pratiques communautaristes" vise à faire des écoles des "établissements publics autonomes d'éducation"	40
L'IVG entre droit et liberté : astuce parlementaire ou débat de fond ?	41
Pourquoi je ne célébrerai pas le 8 mars – <i>Céline Pina</i>	43
Fin de vie : les religions auront-elles le dernier mot ? – <i>Comité Laïcité République</i>	45
Les professeurs doivent être au clair avec le socle républicain – <i>Iannis Roder</i>	46
Vers une société communautariste et confessionnelle - Le cas Samuel Grzybowski - <i>Aline Girard</i>	49
8 mars 2023 - Agressions verbales et physiques contre les militants et militantes du Comité de Réflexion et d'Action Laïque de Seine Maritime (CREAL76) – Membre du Collectif Laïque National	51
Sur la fin de vie, Emmanuel Macron prépare un énième "en même temps"	52
La laïcité en mauvais état dans un lycée en mauvais état – <i>Pierre Hayat</i>	53
Un 8 mars au goût amer – Femmes ! Vie ! Liberté – <i>Unité Laïque</i>	55
Ces cités éducatives qui soignent leurs partenariats	56
« On voudrait une société d'esclaves qu'on ne s'y prendrait pas autrement » - <i>Camille Dejardin</i>	59
Derrière l'école numérique, il y a une idéologie, la nouvelle religion de l'époque	61
L'Éducation nationale renforce la dépendance au numérique	64
Islamisme, cathos tradi, extrême droite... Les influenceurs identitaires et conservateurs ont la cote	66

« Les citoyens doivent participer à la fabrication des lois »

Hervé Nathan - Alternatives Économiques - 17/02/2023

Dominique Rousseau
Professeur de droit constitutionnel
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La contestation de la réforme des retraites, largement majoritaire dans l'opinion publique, révèle à quel point la Constitution très autoritaire de la V^e République, et de plus en plus centrée sur le président de la République, est en décalage avec les aspirations de la société, les citoyens ne supportant plus d'être traités en mineurs entre deux élections.

Dominique Rousseau explique comment l'établissement de la « démocratie continue »¹ pourrait permettre de sortir de la crise larvée que connaissent nos institutions.

Pour l'examen de la réforme des retraites, Emmanuel Macron a choisi d'utiliser l'article 47-1 de la Constitution, qui non seulement limite le temps des débats parlementaires mais permet éventuellement de se passer du vote formel des assemblées. Est-ce un abus ?

Dominique Rousseau : L'article 47 est fait pour les lois de finances de l'État et de la Sécurité sociale. Mais il n'est destiné qu'aux lois de finances de l'année. Le délai des débats est limité à vingt jours pour l'Assemblée nationale et quinze jours au Sénat parce que ces lois présentées à l'automne doivent impérativement être adoptées et promulguées avant la fin de l'année pour qu'elles puissent entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier suivant. Mais pour les lois de finances rectificatives, qui interviennent en cours d'année, il n'y a aucune urgence.

« Le risque de censure de la procédure est réel, à cause de l'inconstitutionnalité. Les réformes précédentes des retraites sont passées par des lois ordinaires »
J'estime donc qu'il y a un détournement de procédure. D'ailleurs, le Conseil constitutionnel, constatant l'absence d'urgence, a déjà dit non lorsqu'il s'est agi de faire passer par l'article 47 les lois de règlement qui interviennent en cours d'année. Le risque de censure de la procédure est réel, à cause de l'inconstitutionnalité. Les réformes précédentes des retraites sont passées par des lois ordinaires : en 2003 par Jean-Pierre Raffarin, en 2010 par François Fillon et récemment en 2019, lors de la tentative avortée d'Edouard Philippe.

L'usage même de cet article par le gouvernement alors qu'il ne dispose pas d'une majorité évidente à l'Assemblée et contre la volonté populaire ne démontre-t-il pas que la Constitution de la V^e République, très autoritaire, est utilisée au bout de ses possibilités, nous plaçant au bord de la crise ?

D. R. : Benjamin Constant disait : « *Tant que les idées et les institutions sont de niveau, les institutions subsistent.* » Je crois que ce n'est plus le cas, et cela provoque une crise institutionnelle. Il était peut-être pertinent de rétablir l'autorité de l'État par le présidentielisme dans une France minée par la guerre d'Algérie et avec une IV^e République impotente. La situation est différente, le problème n'est plus l'État, c'est la démocratie, les citoyens, la société.

Les idées d'aujourd'hui demandent un retrait du président de la République et une mise en avant du Parlement. C'est pour cela que je propose que l'on retire le président du Conseil des ministres, que celui-ci se tienne à Matignon et non à l'Élysée, que le Premier ministre soit élu par le Parlement et non désigné par le président. Le présidentielisme que nous connaissons, qui a été pratiqué bien avant Emmanuel Macron par bien d'autres – je pense à François Mitterrand ou à Nicolas Sarkozy – devient un obstacle à un fonctionnement démocratique de notre société.

Mais le simple retour à un parlementarisme rationalisé – qui était l'esprit de la Constitution de 1958 – suffirait-il à satisfaire les exigences de la société ? Emmanuel Macron oppose par exemple la légitimité des politiques, dépositaires de l'intérêt général, à la démocratie sociale, les syndicats, qui ne représenteraient que des intérêts particuliers...

D. R. : La représentation proportionnelle aboutirait à ce qu'aucun parti n'ait à lui seul la majorité, et à composer des coalitions. Or, qui dit coalition dit compromis. Dans mes propositions, la Constitution devrait prévoir que lorsque la coalition se sépare, le gouvernement tombe et la chambre des députés est dissoute. Les députés ont le droit de renverser le gouvernement mais, dans ce cas, l'assemblée est dissoute, ce qui invite les élus à être responsables et le gouvernement à être attentif à la majorité qui le soutient. C'est ce que Pierre Mendès France appelait le contrat de législature, et c'est ainsi qu'Angela Merkel a gouverné l'Allemagne pendant quinze ans.

Mais la proportionnelle seule ne fait pas exister les citoyens, qui jusqu'à présent ne sont représentés que par les corps intermédiaires institutionnels : partenaires sociaux, Conseil économique, social et environnemental (Cése), différents conseils consultatifs comme celui de la famille... Comment rétablir la politique dans la société entre les élections ?

D. R. : Plusieurs outils sont possibles, comme inscrire dans la Constitution les assemblées primaires de citoyens. En pratique, cela veut dire transformer les circonscriptions électorales en assemblées dont tous les électeurs seraient membres de droit et devant lesquelles les députés auraient l'obligation de soumettre tous les projets et les propositions de lois avant qu'ils soient débattus à l'Assemblée nationale. Les citoyens en délibéreraient. Les députés n'auraient ni un mandat impératif ni un mandat représentatif, mais un mandat délibératif.

Les citoyens auraient ensuite un droit de regard sur le vote à l'Assemblée pour constater s'il existe un écart entre la délibération et le vote final de leurs représentants, et s'il est acceptable ou non. Ces assemblées de citoyens auraient trois fonctions : une fonction d'initiative des lois, un pouvoir sur le contenu des lois, et une fonction de contrôle *a posteriori*. Je propose une manière continue d'exercice du métier de citoyen, indépendamment des attaches syndicales, associatives.

« La volonté n'est plus tout entière dans un homme, ni dans une assemblée. La volonté se construit par la mise en commun de plusieurs légitimités : électorale, citoyenne, du savoir, des corps intermédiaires »

Il existe aussi une société civile organisée, qu'on retrouve par exemple au Cése ou dans le mouvement syndical. Elle fait partie de ce que j'appelle le régime concurrentiel d'expression de la volonté générale qui tend à remplacer, à submerger même, le régime monopolistique du Parlement. Celle-ci s'exprime de fait par plusieurs acteurs : les élus, bien entendu, les corps intermédiaires au Cése, les citoyens, mais aussi les experts.

Il ne faut pas négliger leur rôle : si on avait suivi les experts du MIT qui ont rédigé le rapport Meadows en 1972, on n'en serait pas là face au réchauffement climatique. Si on avait suivi les travaux de l'équipe de Pierre Bourdieu après la publication de *La misère du monde* en 1993, on n'en serait pas là sur la question sociale. Il faut sortir du bonapartisme et accepter le pluralisme. La volonté n'est plus tout entière dans un homme, ni dans une assemblée. La volonté se construit par la mise en commun de plusieurs légitimités : électorale, citoyenne, du savoir, des corps intermédiaires... C'est en construisant les lieux et les espaces pour débattre qu'on permettra l'expression de cette volonté générale.

Les démonstrations, les grèves et les manifestations contre la réforme des retraites voulue par Emmanuel Macron sont considérables. Les sondages montrent que l'opinion publique ne varie plus dans son opposition à la réforme. Dans une démocratie peut-on avoir raison contre le peuple ?

D. R. : Cette question fondamentale s'inscrit dans ce que j'analyse comme un moment de basculement des types de légitimité. Dans toute société humaine on se pose la question : pourquoi j'obéis ? J'obéis parce que je considère que la décision qui a été prise est légitime. Autrefois, la source de la légitimité était d'origine divine, et le roi était son instrument. On a remplacé depuis la légitimité divine par la légitimité électorale.

Les décisions s'imposent parce qu'elles sont le résultat du vote du peuple et il est légitime de lui obéir. J'estime que nous sommes actuellement dans un moment historique où cette forme de

légitimité s'épuise et ne permet plus d'entraîner l'adhésion de la société. Ces deux légitimités dont j'ai parlé ont en commun de s'appuyer sur la source que ce soit Dieu ou le peuple.

Je pense que nous vivons un basculement vers une légitimité qui tire son principe du mode de production de la décision. C'est-à-dire qu'on adhère et on obéit à une décision parce qu'on a confiance dans la manière dont elle a été produite. Autrement dit : Emmanuel Macron a beau affirmer « j'ai été élu, j'ai la légitimité pour faire la réforme des retraites », le peuple répond « peut-être, mais la manière dont vous pratiquez – brutale, sans concertation... – ne nous permet pas d'adhérer à cette loi ».

Emmanuel Macron a annoncé sa volonté de réformer les institutions et entamé les consultations dans ce sens. Pensez-vous que ce débat aille au-delà des questions sur la durée du mandat présidentiel ou la proportionnelle ?

D. R. : Je le souhaite vivement. Nos institutions réservent la production de la volonté générale à l'État. Or la société veut participer à la production de la loi. Quand on leur refuse cette possibilité, les citoyens sont dans la rue. Pour moi, la question institutionnelle ne peut se réduire à porter le mandat présidentiel de cinq ans à six ou sept ans, ou de préciser le nombre de députés ou de sénateurs. Si on veut reconnecter nos institutions avec les idées d'aujourd'hui, il faut une révision constitutionnelle qui ferait entrer les citoyens dans le mode de production de la loi.

Toutes les révisions qui ont lieu depuis 1958 ont consisté à modifier la place de ceux qui sont déjà dans le circuit : un peu plus de Parlement, un peu moins de Premier ministre, un peu plus de président, ou inversement... C'est entre eux, et les citoyens restent à la porte. Une vraie révision ferait entrer les citoyens dans le processus : avec une réforme du Cése, les assemblées primaires de citoyens, la reconnaissance du statut du lanceur d'alerte civique. Une batterie d'instruments adéquats est à inventer et à inscrire dans la Constitution.

Mais en ouvrant ce débat ne risque-t-on pas d'être surpris par un fort courant autoritaire présent dans la société et repéré par les travaux du sociologue Luc Rouban, qui voit monter la part des citoyens préférant l'efficacité à la démocratie ?

D. R. : C'est le risque de la démocratie ! Il faut être lucides sur nous-mêmes : l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ne sont pas les seuls pays à avoir versé dans le fascisme. Nous avons eu Pétain et Vichy ! On peut *a contrario* mettre en avant la multitude d'initiatives citoyennes locales : le développement des conseils de quartiers, des collectifs, des ZAD. Jusque dans les plus petits villages, des associations émergent pour s'opposer à des projets qui menacent l'environnement.

C'est le moment de rappeler la fameuse phrase de l'opposant communiste Antonio Gramsci à Mussolini dans ses *Cahiers de prison* : « *Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres.* »

Dans ce moment, tout peut arriver, y compris le pire. Mais si le populisme semble gagner du terrain, il peut être réduit en reconnaissant à toutes les initiatives qui sortent de la société une place dans la fabrication de la loi, non pas en les marginalisant et en les méprisant.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Le Recteur

الشيخ

N° 094 / GMP / Rectorat 2023

Paris, le jeudi 9 janvier 2023

Cher Monsieur,

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics et la société civile, rejoignant ainsi de nombreux musulmans, appellent de leurs vœux, au-delà des déclarations de circonstance, l'affirmation concrète d'un islam en harmonie avec les principes et les valeurs qui soudent notre communauté nationale.

De fait, malheureusement, des contestations structurées existent. Parmi elles, les mouvements islamistes sont parvenus à obscurcir la frontière entre la religion et la politique, manipulant des notions religieuses pour instaurer un discours idéologique vindicatif contre la France et ainsi alimenter un climat séparatiste et anxiogène dans notre pays.

En même temps, l'ignorance et l'amalgame, savamment préservées par d'autres mouvements extrémistes, règnent autour de l'islam et poussent à le concevoir comme une religion incompatible, si ce n'est dangereuse, pour la France.

Le rôle d'une institution comme la Grande Mosquée de Paris, dans ce contexte, est de renouveler, de consolider et de diffuser un discours axé sur l'esprit fondamentalement bienveillant, ouvert, fraternel et pacifiste de l'islam, qui converge avec l'esprit de la République française, héritier des Lumières, et l'esprit de notre temps.

La prise en compte, par le culte musulman, des réalités et des particularités de la société française devient une nécessité, un défi, une urgence. C'est pourquoi je porte aujourd'hui le projet de la création du *Groupe de réflexion sur l'adaptation du discours islamique en France*.

Ce *Groupe de réflexion*, inédit dans sa volonté de répondre aux questions les plus importantes et les plus sensibles sur l'islam dans notre société, aura une composition originale, pluridisciplinaire et pluriconfessionnelle. Il alliera l'apport de sachants musulmans de différents pays et celui de personnalités de premier plan du monde intellectuel français.

Le *Groupe de réflexion* sera composé de deux commissions.

La première commission, religieuse, rassemblera les imams de la Grande Mosquée de Paris et les universitaires désignés par nos partenaires académiques.

1

2, Place du Puits de l'Ermitte, 75005 Paris • Tél. : +33 1 45 35 70 43

cabinet@grandemosqueeparis.fr • grandemosqueeparis.fr

La deuxième commission réunira les personnalités les plus diverses : intellectuels, universitaires, journalistes, hommes et femmes d'État, artistes, acteurs de la vie économique, juridique, associative, représentants d'autres cultes, libres penseurs.

Je souhaite, par la présente, vous inviter à rejoindre cette deuxième commission qui serait plus riche de vos inestimables qualités.

La mission de la deuxième commission sera d'apporter des éléments de réponse scientifiques, philosophiques et culturels, de puiser dans l'évolution des autres cultes, et d'amener les élites françaises à mieux considérer les débats sur la place de l'islam dans la société.

Les deux commissions auront, ensemble, l'objectif d'une part de déconstruire les discours haineux, complotistes, victimaires et communautaristes et d'autre part de reconstruire un discours sur l'adéquation entre l'appartenance française et l'appartenance religieuse, démontrant que la participation à la vie citoyenne, à la cohésion et à la prospérité de la France s'accorde pleinement aux principes fondamentaux et à la pratique de l'islam.

Des thèmes prioritaires seront traités, tels que la citoyenneté, la liberté de conscience, la laïcité, la tolérance et la fraternité pour l'autre croyant et pour le non-croyant, l'égalité homme-femme, le rejet de toute discrimination ou la liberté d'expression.

Le *Groupe de réflexion* se veut souple, informel et soucieux d'être ouvert aux sensibilités les plus diverses. Le travail sera collégial, et les deux commissions œuvreront parallèlement, mais en toute cohérence, puis publieront leurs rapports respectifs sur des thématiques uniques qu'ils auront retenus ensemble.

Ainsi, la création du *Groupe de réflexion sur l'adaptation du discours islamique en France* est un projet innovant qui permettrait, j'en suis convaincu, de lutter concrètement contre les dérives radicales et séparatistes à l'œuvre, et de favoriser la présence harmonieuse de l'islam dans notre pays.

J'ai tenu à vous le présenter dans l'espoir qu'il puisse susciter votre intérêt et que vous nous fassiez l'immense honneur d'accepter de le rejoindre.

Je vous propose donc de nous retrouver pour une réunion préliminaire à la Grande Mosquée de Paris le mercredi 15 mars 2023 à 18h.

Restant à votre entière disposition pour échanger sur cette proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, à l'expression de ma considération la plus élevée.

Chems-eddine HAFIZ
Recteur de la Grande Mosquée de Paris
Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur
Officier dans l'Ordre national du Mérite

The image shows a circular official seal of the Grand Mosque of Paris. The seal features a central emblem with a crescent moon and a star, and a minaret. The text around the perimeter of the seal includes 'LE GRAND MOSQUE DE PARIS' and 'LE RECTEUR'. A blue ink signature is written across the seal.

2

Chems-Eddine Hafiz, le recteur de la Grande mosquée de Paris, dans la tourmente

Hadrien Mathoux – Marianne – 20 août 2022

Le recteur de la Grande mosquée de Paris a surpris en publiant un tweet violent adressé aux « mécréants », rapidement supprimé. Jusqu'ici, Chems Eddine-Hafiz avait donné l'image d'un homme ouvert et partisan d'un islam compatible avec la République française.

Mais quelle mouche a piqué Chems-Eddine Hafiz ? Samedi 13 août, [Salman Rushdie](#) vient d'être poignardé lors d'une conférence donnée aux États-Unis. Les regards se tournent vers l'écrivain en danger de mort, bien sûr, mais également vers les principales figures de l'islam en France pour observer leur réaction. Stupeur : le recteur de la Grande mosquée de Paris (GMP), réputé modéré, publie sur les réseaux sociaux ce qui semble être un hadith islamique au contenu violent. « *Les croyants se prosterneront alors que les mécréants ne le pourront guère, leur dos restera raide et lorsque l'un d'eux souhaitera se prosterner, sa nuque partira dans le sens inverse comme faisaient les mécréants dans ce monde, contrairement aux croyants.* »

Devant le tollé, le message est rapidement retiré. Hafiz observe les jours suivants un long silence, avant de dévoiler, le 15 août au soir, le contenu [d'une lettre ouverte](#) adressée à Salman Rushdie. Ce courrier se veut sans ambiguïté. Critiquant [la fatwa ciblant l'écrivain](#), qualifiée « *d'infâme message* », le recteur de la GMP y appelle les musulmans à davantage d'ouverture d'esprit : « *Le jour où nous comprendrons que la critique de l'islam n'affaiblit en rien notre foi, commencera alors une nouvelle étape vers un possible progrès.* »

Une initiative qui correspond davantage à l'image que l'on se faisait de Chems-Eddine Hafiz jusqu'ici. Comment expliquer alors ce message au ton si belliqueux ? Contactée, la Grande mosquée de Paris met en avant des problèmes de traduction, et explique qu'il s'agit d'un malheureux hasard : un tweet programmé par les équipes de communication de l'institution, envoyé automatiquement à un *timing* particulièrement gênant. « *Des termes religieux existent depuis plusieurs siècles, fait-on valoir à Marianne. Leur traduction de l'arabe au français nécessite un effort intellectuel intense. Le recteur de la Grande Mosquée de Paris a décidé de réorganiser son équipe "réseaux sociaux" afin d'éviter que des mots ou des phrases tirés de leur contexte ne soient détournés pour porter préjudice au message de tolérance et de fraternité de la Grande Mosquée de Paris.* » L'instance, qui dénonce des « *manipulations inacceptables* », dit regretter que la « *fâcheuse coïncidence entre un tweet imprécis et un événement tragique ait permis à certains esprits mal intentionnés de nourrir une polémique qui n'a pas lieu d'exister.* »

UN POSTE CLEF DE L'ISLAM DE FRANCE

Hafiz n'avait pas habitué les observateurs à de telles embardées. Cet avocat, né en 1954 à Alger, défendait les intérêts de la Grande mosquée de Paris depuis la fin des années 1990, quelques années après son arrivée en France. Il a accédé au poste de recteur de la GMP en janvier 2020, après le retrait de Dalil Boubakeur, à la tête de l'institution depuis 1992. Le processus de désignation est pour le moins opaque : probablement adoubé par Boubakeur, Hafiz a été choisi par une assemblée générale composée des membres de la Société des habous et des lieux saints, qui préside aux destinées de la Grande mosquée sise près du

Jardin des plantes, en plein cœur de la capitale.

La position de recteur est convoitée, et éminemment politique : ni imam ni théologien, Chems-Eddine Hafiz se trouve pourtant être l'un des principaux interlocuteurs du gouvernement pour toutes les questions liées à l'organisation de l'islam de France. Une curiosité due à l'absence de clergé hiérarchique dans l'islam sunnite, mais aussi à l'influence exercée par l'Algérie sur la GMP : le pays

verse chaque année une subvention d'au moins deux millions d'euros pour assurer le financement de la Grande mosquée, aussi les recteurs sont-ils considérés comme étant sous le contrôle d'Alger.

Cette mainmise des capitales étrangères sur les instances musulmanes françaises n'est pas une exception, et explique en partie les difficultés de l'État à organiser le culte islamique. La Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) est ainsi réputée proche du Maroc, tout comme le Rassemblement des musulmans de France (RMF), tandis que le Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMF) prend directement ses consignes à Ankara.

ENGAGÉ CONTRE L'EXTRÉMISME ISLAMISTE

Depuis son entrée en fonction, Hafiz s'est fait remarquer par des prises de position fortes, courageuses, et parfois même risquées, au point que la GMP affirme que son recteur « *vit sous la même menace qui vise Salman Rushdie* » (sic). La position du recteur peut se résumer ainsi : engagé contre l'extrémisme islamiste, ce qui l'entraîne régulièrement à établir des constats percutants, l'avocat tient à défendre une vision de l'islam compatible avec la République mais consacre également son énergie à combattre les amalgames et injustices qui visent selon lui les musulmans. En octobre 2020, il publie ainsi [une tribune remarquable](#) dans *Le Monde*, où il distingue l'islam (« *une éthique, une tradition, une civilisation, une histoire* ») de l'islamisme, décrit comme « *une idéologie mortifère, une pensée politique aux relents totalitaires, un dévoiement des textes, une menace (...) pour la stabilité du monde musulman, mais aussi pour la planète tout entière* ».

Dans ce même texte, Hafiz n'hésite pas à affirmer qu'il existe « *sur notre territoire une volonté de se délier de la République* », dénonçant « *le déni* » de « *certaines représentants de l'islam de France* » et d'acteurs politiques. Ce qui ne l'empêche pas de déplorer également le désengagement de l'État et les effets pervers de la ghettoïsation ainsi que du clientélisme à l'échelle locale. « *Autant d'aventures qui ont livré une partie de notre jeunesse aux recruteurs islamistes, au monde de la délinquance, voire, depuis quelques années, au deux* », conclut le recteur de la GMP.

SOUTIEN À MILA

En juillet 2021, le recteur prend une nouvelle décision forte, en accueillant à la mosquée de Paris [Mila, adolescente harcelée quotidiennement et menacée de mort pour avoir tenu des propos injurieux envers l'islam](#). Richard Malka, avocat de Charlie Hebdo, était présent ce jour-là. Il a longtemps côtoyé Hafiz au barreau de Paris, plaçant même contre lui en 2007. Pour lui, le recteur de la GMP « *prend parti clairement et courageusement : il reçoit Mila, admet la critique de l'islam... ce qu'il dit est essentiel, fondamental.* »

D'autant que le Franco-Algérien ne s'est pas limité à une seule tribune : en juin 2021, toujours [dans Le Monde](#), il soutient les initiatives du gouvernement contre l'islamisme et défend le modèle républicain : « *Ils ne sont pas nombreux les pays qui laissent une telle place à une communauté religieuse relativement nouvelle sur leur territoire. Alors, si nous devons nous organiser pour une meilleure défense des droits, ne perdons jamais de vue que le régime de la liberté de religion en France, la laïcité, ne porte en lui-même aucun frein à notre pratique religieuse.* »

À l'ouverture du procès des attentats de [Charlie Hebdo](#), en septembre dernier, il réaffirme son soutien au droit du journal satirique à « *écrire, dessiner, user de son art et surtout vivre* » [dans Le Figaro](#), en parallèle de la publication d'un *Manifeste contre le terrorisme islamique*. Le recteur de la GMP a récemment récidivé, avec un nouvel ouvrage publié en mars : *N'en déplaise à certains, nous sommes les enfants de la République*. Une nouvelle occasion pour Hafiz de rappeler sa ligne directrice : « *En tant qu'avocat et musulman, je mesure la grande et double injustice faite aujourd'hui à l'islam. D'un côté, on commet des atrocités au nom de cette belle religion. De l'autre, on l'accuse d'être la source d'une haine qui conduit au terrorisme* », écrit-il, jugeant que « *les islamistes et ceux qui rejettent l'islam en France sont des partenaires objectifs* ». Loin des entrepreneurs identitaires

vilipendant une laïcité « islamophobe », Hafiz voit en ce principe « *la plus belle invention française* ». Il dénonce également le « *climat de misogynie drapée de religiosité* » qui conduit selon lui les théologiens de l'islam à opérer une lecture du Coran « *leur permettant de faire perdurer un modèle de société patriarcale* ». Et le recteur de la GMP de critiquer l'imposition du port du voile, devenue « *un moyen de soustraire les femmes à la vie sociale* », et d'en appeler à « *un grand époussetage* » face à « *un conservatisme paralysant et une orthodoxie malade [qui] réduisent à néant toute tentative intellectuelle* ».

Chems Eddine-Hafiz ne lésine donc pas à donner des gages de bonne volonté, quitte, d'ailleurs, à s'exposer aux critiques du monde musulman. Cela lui a permis de devenir un des interlocuteurs privilégiés de [Gérald Darmanin](#), ministre de l'Intérieur également en charge des cultes.

DOUBLE DISCOURS

Mais plusieurs éléments jettent le trouble sur ses véritables intentions, et empêchent de le décrire comme un irréprochable républicain. Rappelons ainsi que ses premiers pas dans l'univers de l'islam de France furent effectués comme avocat de la Grande mosquée de Paris... qu'il a représentée dans des procès dressés à [Michel Houellebecq](#) en 2002 et à *Charlie Hebdo* en 2006, tous deux accusés d'inciter à la haine des musulmans par leurs écrits et leurs dessins. Les deux procès ont abouti à des relaxes. Aujourd'hui, Hafiz explique qu'il s'agissait pour lui et la GMP de « *couper l'herbe sous les pieds des milieux extrémistes et à canaliser le débat vers les prétoires afin qu'il n'ait pas lieu dans la rue* ». Dans un débat diffusé par France 24 en 2007, portant sur la fatwa lancée contre Salman Rushdie, Hafiz vantait son mode d'action, consistant à « *saisir les tribunaux* » tout en jugeant le principe de la fatwa (un avis juridique donné par un spécialiste de la loi islamique) « *tout à fait honorable* ».

Un commentaire au minimum maladroit dans le contexte de la discussion.

Lorsqu'il se déplace en Algérie, le pays de tutelle de la Grande mosquée, Hafiz adapte son discours. Ainsi, lors d'une émission diffusée sur la chaîne arabophone Echorouk TV, fin 2021, il appelle les Algériens et plus largement les musulmans à « *faire du lobbying* », en participant massivement aux élections afin de « *jouer un rôle important dans la politique française* ». Lors de la campagne présidentielle, le recteur de la GMP s'était publiquement positionné contre [Éric Zemmour](#) et [Marine Le Pen](#), appelant notamment à soutenir Emmanuel Macron lors de l'entre-deux-tours.

À la télévision algérienne, il se vante d'avoir déposé quatre plaintes depuis son arrivée au poste de recteur : « *Je ne laisserai passer aucune occasion pour montrer que la mosquée de Paris est vent debout pour protéger la communauté musulmane en France, affirme Hafiz. Je ne laisserai aucune personne insulter les musulmans ou les Algériens.* » Certains dénonceront une forme de double discours, pratique particulièrement redoutée lorsqu'elle concerne des représentants de l'islam.

D'autres y verront une adaptation nécessaire selon l'auditoire que rencontre l'avocat.

ALLIANCE AVEC LES ISLAMISTES

Mais ce qui dérange le plus est le compagnonnage de la Grande mosquée de Paris avec Musulmans de France (MdF), liée [aux Frères musulmans](#). Pour comprendre cette alliance troublante, il faut se plonger dans les luttes d'influence au sein de l'islam de France. À l'origine, le gouvernement souhaitait centraliser la formation des imams, enjeu clef de la diffusion d'un islam compatible avec la République française, en associant l'ensemble des associations musulmanes. Le processus a tourné court à la suite de [désaccords autour de la Charte des principes pour l'islam de France](#), présentée le 18 janvier au président Emmanuel Macron par le Conseil français du culte musulman (CFCM) : alors que plusieurs associations refusent de signer un texte jugé trop contraignant, Hafiz, lui, [claque la porte](#) en mars 2021 et dénonce des influences « *islamistes* » au CFCM, jugeant la charte pas assez exigeante.

La surprise est grande lorsque, fin 2021, la GMP forme un nouveau Conseil national des imams (CNI)... [en s'associant notamment avec Musulmans de France](#), (ex-UOIF), principale antenne des Frères musulmans dans l'Hexagone, dont plusieurs cadres figurent au sein du bureau du tout frais CNI. Comment imaginer lutter efficacement contre l'islamisme, en accordant un rôle de premier plan dans la formation des imams en France à des islamistes patentés ?

D'autant que Hafiz semble s'être rapproché des cadres de Musulmans de France. Le 17 novembre dernier, le président de l'association, Mohsen Ngazou, a été invité à la Grande mosquée de Paris... deux jours avant un déplacement du recteur de la GMP à l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Château-Chinon, dans la Nièvre, considéré comme un centre névralgique de la nébuleuse frériste en Europe.

SOUS SURVEILLANCE

En observant cette troublante alliance, Thibault de Montbrial a tiqué. Président du centre de réflexion sur la sécurité intérieure, cet avocat engagé contre l'islamisme avait pourtant une bonne image du nouveau recteur de la Grande mosquée, rencontré en septembre 2021 en marge d'une conférence : « *J'avais été assez séduit, nous explique-t-il. Il s'exprimait bien, tenait des propos intelligents et républicains. Avec le recul, je pense qu'il nous a dit exactement ce qu'on avait envie d'entendre.* » Montbrial a signé une tribune [dans Le Figaro](#) pour dénoncer l'alliance entre Chems-Eddine-Hafiz et MdF : « *Laissera-t-on en France des imams être formés par les Frères musulmans ?* », s'insurge-t-il. Hafiz lui a directement [répondu](#) dans les colonnes du quotidien conservateur, en assurant qu'un « *Conseil national des imams infiltré par des ennemis des valeurs républicains n'existerai[it] jamais* », sans toutefois s'exprimer au sujet des liens qui unissent Musulmans de France aux Frères musulmans.

Les avis concernant Hafiz sont donc contrastés. L'opinion de Thibault de Montbrial est faite : « *Le recteur de la Grande Mosquée de Paris fait partie des gens qui concourent à la progression de l'islamisme en France. Sa position dans une instance officielle le rend presque plus dangereux que les islamistes assumés, car il tire une légitimité de ses échanges réguliers avec les hommes politiques.* » Pour Richard Malka, au contraire, l'ancien avocat est une personnalité moderne et « *fait ce qu'il peut pour faire avancer un islam de la raison, de la réflexion, de l'ouverture et de la culture, alors que la mode est plutôt au rigorisme et à la crispation. Hafiz a eu des positions salvatrices, rares et courageuses.* »

LAÏCITÉ ET MONDE DU TRAVAIL

“LA QUESTION IDENTITAIRE SE POSE DE PLUS EN PLUS”

Marie-Nadine Eltchaninoff – CFDT Magazine – 4 mars 2021

Denis Maillard, philosophe et conseil en entreprise

À la suite de l'assassinat du professeur d'histoire-géo Samuel Paty, la question de la laïcité est revenue en force dans le débat public. Le projet de loi sur le séparatisme, renommé loi « confortant le respect des principes de la République », est actuellement discuté à l'Assemblée. Qu'en est-il de la laïcité dans le monde du travail ? Réponse avec Denis Maillard, philosophe et conseil en entreprise.

Comment voyez-vous la question du fait religieux évoluer en entreprise ?

Dans mes discussions avec les DRH, j'ai vu le sujet du fait religieux émerger en 2012-2013 et devenir massif en 2015, l'année des attentats. Le phénomène s'est ensuite stabilisé. Les grandes entreprises l'appréhendent beaucoup mieux. Soit, elles s'appuient sur l'article 2 de la loi Travail, qui donne la possibilité d'inscrire le principe de neutralité dans les règlements intérieurs, soit elles organisent les choses en précisant ce qui est admis, acceptable, permis ou pas. Le guide publié en 2016 par le ministère du Travail – d'ailleurs très bien fait – les a aidées dans leur réflexion.

Cela a-t-il permis de dépassionner le débat ?

C'est selon. Le fait religieux reste présent. Selon le dernier baromètre de l'Observatoire du fait religieux en entreprise, réalisé chaque année, les trois quarts des personnes interrogées constatent la manifestation du fait religieux au travail, sans toutefois que cela ne pose problème dans la grande majorité des cas. En revanche, le nombre de situations conflictuelles, même s'il reste faible, ne cesse d'augmenter. Et, à chaque fois, les conflits portent sur des questions très identitaires : « *Je ne veux pas travailler sous les ordres d'une femme* », « *je refuse telle ou telle tâche car c'est contraire aux principes de ma religion* ». Le fait religieux au travail, c'est aujourd'hui essentiellement un fait musulman ; c'est avec cette réalité que l'entreprise se débat, comme toute la société française, d'ailleurs.

Quelles sont les remontées des DRH aujourd'hui ?

Le sujet de la relation avec les clients les préoccupe. Elles ne savent pas toujours comment agir car il y a un fort risque d'image. Etam [enseigne de vente de lingerie féminine], par exemple, a été attaquée sur les réseaux sociaux il y a un peu plus d'un an. Une jeune femme voilée avait voulu déposer son CV dans une boutique du sud de la France. Elle a posté une vidéo où elle accuse l'entreprise de discrimination : « *On m'a dit que les femmes voilées n'étaient pas acceptées.* »

Dans les discussions que j'ai eues ensuite avec Etam, il m'est apparu que l'enseigne était un peu désarmée par ce qui venait de se produire. Certes, il était précisé dans le règlement intérieur que les candidates, le plus souvent des femmes, devaient afficher une neutralité de leurs opinions religieuses, philosophiques, politiques... mais l'entreprise mettait surtout en avant sa volonté d'être non discriminante et inclusive. Cet incident montre que la question identitaire se pose de plus en plus à l'entreprise. Les directions des ressources humaines acceptent d'en parler en off, mais quand on leur propose d'affronter les problèmes elles sont assez frileuses. Elles se disent que, pour l'instant, ça tient, qu'elles verront quand le problème sera insurmontable.

Se sentent-elles démunies ?

Oui, elles pensent qu'il n'y a que des coups à prendre ! Et, surtout, les entreprises aiment affronter les problèmes qu'elles savent résoudre, et là, elles ne savent pas faire. Récemment, en région parisienne, des conducteurs de bus refusaient de prendre leur service car ils étaient gênés par les affiches du film Borat [qui ornaient les véhicules].

L'acteur portait une bague sur laquelle était inscrit le nom d'Allah. La RATP n'a pas retiré les affiches mais une autre compagnie a cédé pour calmer le jeu. On n'est pas là dans l'expression de convictions religieuses mais dans les passions de la société civile. Les questions religieuses sont passées aujourd'hui dans la sphère civile. Et cette sphère civile, personne ne la gouverne. Il n'existe pas d'autorité morale traditionnelle, religieuse ou politique qui nous dise à tous comment nous comporter. Mais nous avons les principes républicains.

Nous n'avons pas d'autre solution, quand les passions sont dangereuses, que de faire avancer le domaine de la neutralité là où c'est possible. La loi « confortant les principes républicains », en prévoyant d'étendre l'obligation de neutralité religieuse aux entreprises délégataires de service public, va dans ce sens. Les associations d'éducation populaire, les transports publics, etc., sont concernés. Ces entreprises auront au moins le cadre intellectuel et juridique pour affronter ce problème.

Ne risque-t-on pas d'éloigner du marché du travail des femmes qui, par exemple, tout en portant le voile, veulent s'intégrer professionnellement ?

Il y a une contradiction dans le fait de vouloir s'intégrer sans rien abandonner de soi. Après, c'est à l'employeur de décider ce qu'il accepte. Les enseignes H&M et Ikea font partie des entreprises connues pour avoir une politique RH très ouverte. Mais, de façon générale, on ne peut pas vouloir l'intégration dans le travail, ce qui suppose d'en adopter les règles, et ne rien abandonner de soi.

Un DRH de start-up me disait avoir le même problème avec un salarié vegan qui refusait de travailler pour un client de l'agroalimentaire car cela ne correspondait pas à ses valeurs personnelles, à ses croyances. Cette question pourrait d'ailleurs se poser à l'avenir, entre autres avec le développement des entreprises à mission. Des revendications identitaires pourraient faire leur apparition dans les raisons d'être de ces entreprises... Plus largement, cela pose la question du monde commun du travail que nous voulons.

COMMENT SORTIR DU CONCORDAT (et du régime des cultes d'Alsace et de Moselle) ?

Charles Arambourou – Michel Seelig – 13 février 2023

Le Collectif laïque national se prononce depuis son origine en faveur de l'abrogation du régime des cultes d'Alsace et de Moselle et de l'application de la loi de 1905 dans les trois départements concernés. Lors d'une conférence de presse donnée à Strasbourg en 2012, il a présenté les grandes lignes d'une sortie concertée du système, qu'il n'a cessé de défendre. Deux décisions majeures du Conseil constitutionnel sont venues éclairer la question :

- n° 2011-157 QPC du 5 août 2011 (*Société SOMODIA*) ;
- n° 2012-297 QPC du 21 février 2013 (*Association APPEL*).

La présente note se propose de résumer les pistes ouvertes et les blocages issus de la jurisprudence du Conseil constitutionnel (1) pour déterminer une solution applicable, compte tenu des alternatives (2).

1 - Un verrouillage constitutionnel du régime juridique spécifique d'Alsace et de Moselle.

A) La constitutionnalisation de son caractère provisoire par la décision SOMODIA.

i) La décision du 5 août 2011 portait sur l'ensemble des « dispositions législatives et réglementaires particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle » -communément appelées « le droit local ». Elle a précisé :

- le caractère provisoire de ce régime ;
- le fait qu'il ne peut être supprimé que par son abrogation ou son harmonisation avec le droit commun – donc par voie législative et réglementaire ;
- les restrictions à cet aménagement, permis seulement si « les différences de traitement [avec le droit commun] (...) ne sont pas accrues » ni « leur champ d'application élargi » ;

ii) Mais en même temps, le Conseil constitutionnel a fait du caractère provisoire de ce régime « tant qu'il n'a pas été abrogé ou harmonisé avec le droit commun » un **principe fondamental reconnu par les lois de la République (PFRLR)** - en l'espèce les lois antérieures à la Constitution de 1946, notamment les deux lois du 1^{er} juin 1924. Autrement dit le provisoire est constitutionnalisé – ainsi d'ailleurs que la méthode pour en sortir. Cette jurisprudence a laissé perplexe une partie de la doctrine.

B) L'intention du constituant invoquée contre la lettre de la Constitution par la décision APPEL.

i) La décision du 23 février 2013, qui répondait initialement à une question portant sur le salariat des pasteurs d'Alsace et de Moselle, a procédé à une constitutionnalisation remarquée du principe de laïcité. Remarquée, mais incomplète. Elle comporte en effet deux lacunes de taille :

- aucune mention n'est faite de la **liberté de conscience**, alors qu'il s'agit du principe premier affirmé par la loi de 1905¹, d'où se déduisent à la fois la garantie du libre exercice des cultes et la séparation des Églises et de l'État ;
- cette séparation elle-même, objet et titre de la loi de 1905, se voit **amputée de l'interdiction de subventionner les cultes** qui, n'étant pas reconnue constitutionnelle, peut être remise en cause par toute loi simple².

ii) Mais la principale novation – voire acrobatie, selon certains commentateurs- de cette décision a été d'affirmer à la fois que le principe de laïcité emportait l'interdiction de salarier les cultes, et que

¹ Le principe de liberté de conscience n'a été déclaré constitutionnel qu'à propos de la loi Guerneur (23 novembre 1977, n° 77-87 DC), qui confortait la principale et plus coûteuse dérogation au principe de séparation issue de la loi Debré de 1959 : le subventionnement par l'État des établissements privés, majoritairement confessionnels.

² Ce qui a été fait notamment par : la loi Debré et les lois Guerneur et Carle (2004) en matière d'enseignement privé ; l'ordonnance du 24 avril 2006 sur les BEA (baux emphytéotiques administratifs), et la loi du 24 août 2021 (élargissement des garanties d'emprunt des collectivités) pour la construction des lieux de culte ; par cette même loi du 24 août 2021, pour l'autorisation aux associations culturelles de détenir et gérer des immeubles de rapport.

cette interdiction ne s'appliquait pas à l'Alsace-Moselle. La motivation surprenante en a été « trouvée » en sondant « l'intention du constituant de 1946 », qui, en faisant figurer le caractère « laïque » de la République dans l'article 1^{er} de la Constitution, n'aurait « pas entendu » mettre fin au régime particulier des cultes en Alsace et Moselle³.

iii) Cette décision jurisprudentielle, dont la logique n'a pas unanimement convaincu la doctrine, consacre à la fois la constitutionnalisation implicite - et incomplète - du principe de laïcité, et sa non-application, pour des raisons tout aussi implicites, à l'Alsace-Moselle. Si elle a épargné au président de la République F. Hollande, élu en 2012, le respect d'un de ses engagements de campagne, elle ne satisfait en rien à la revendication laïque rappelée en introduction.

2 – La « sortie du Concordat » doit tenir compte des limites posées par le Conseil constitutionnel.

A) Constitutionnaliser la laïcité.

Il se déduit des limites et contradictions de la décision APPEL de 2013 que **le cadre constitutionnel actuel, dont la lettre a été verrouillée par l'intention prêtée au constituant de 1946, ne permet pas de « sortir du Concordat ».**

Il faudrait sans doute pour cela première solution, la plus radicale - modifier la Constitution par des dispositions **explicites** :

- définissant le principe de laïcité (dans son intégralité, c'est-à-dire les articles 1 et 2, première phrase, de la loi du 9 décembre 1905) ;
- prévoyant la fin des statuts des cultes dérogatoires au principe de laïcité.

A l'intention supposée du constituant de 1946 serait ainsi substituée celle, explicite, du constituant actuel. Sans préjuger, évidemment, des chances de succès d'une telle modification.

B) Recourir à la loi.

Cette solution, moins radicale sans doute mais d'une mise en œuvre théoriquement plus légère, est tracée par la décision SOMODIA de 2011.

i) Celle-ci, en érigeant en PFRLR l'ensemble du régime juridique spécifique d'Alsace et de Moselle (« le droit local »), a interdit sa suppression par voie constitutionnelle dans le cadre actuel laquelle introduirait une contradiction entre deux principes constitutionnels.

ii) En revanche, le Conseil constitutionnel, par la même décision, a indiqué la voie à suivre : c'est la voie législative, par abrogation et/ou harmonisation avec le droit commun. Comme l'a écrit le Collectif laïque national dès 2012, **pour « sortir du Concordat », il faut et il suffit d'abroger l'article 7, 13° (« législation locale sur les cultes et les congrégations religieuses ») de la loi du 1er juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.**

Cette mesure serait à compléter par **l'harmonisation avec le droit commun (abrogation) de l'ensemble des dispositions, notamment du code de l'Éducation, relatives à l'enseignement religieux** en Alsace et Moselle⁴.

C) Il ne paraît pas exister de possibilité alternative.

Une proposition de loi constitutionnelle du sénateur Pierre OUZOULIAS n° 133, enregistrée la Présidence du Sénat le 21 novembre 2022, a pour objet d'introduire dans la Constitution la première phrase de l'article 2 de la loi de 1905, dans son texte intégral. Dans plusieurs interventions (dont une interview à la presse alsacienne), le Parlementaire explique sa volonté de mettre fin au « Concordat ». Il entend manifestement échapper au verrouillage jurisprudentiel de la jurisprudence de 2013 APPEL du Conseil constitutionnel.

On ne peut que louer l'intention. Il serait effectivement important de constitutionnaliser l'interdiction de « subventionner » les cultes. On regrettera toutefois que l'autre lacune de la décision de 2013, la liberté de conscience, ne soit pas comblée par la proposition de constitutionnaliser l'article 1^{er} de la loi de 1905.

³ Le Conseil constitutionnel a récidivé (décision n° 2017-633 QPC du 2 juin 2017) en protégeant par le même raisonnement le statut des cultes de Guyane issu de l'ordonnance royale du 27 août 1828.

⁴ On rappelle que la loi Falloux du 15 mars 1950 est aujourd'hui entièrement abrogée en « France de l'intérieur ».

Malheureusement, ni les limites posées par la décision SOMODIA de 2011, ni la voie qu'elle trace ne semblent avoir été prises en compte. On objectera à la proposition de loi en question :

- qu'une telle modification de la Constitution serait inopérante, tant que le spectre de « l'intention du constituant de 1946 » n'aura pas été levé : il ne pourra l'être que par des dispositions explicites contraires ;
- que la suppression du statut des cultes d'Alsace et de Moselle par voie constitutionnelle se heurte au fait que l'ensemble du droit local a été constitutionnalisé en PFRLR « tant qu'il n'a pas été harmonisé ou abrogé » ce qui suggère la voie législative.

Conclusion : il importe de ne pas entretenir d'illusion sur la voie à suivre pour mettre fin au régime particulier des cultes d'Alsace et de Moselle. Pour les pessimistes, la proposition de loi constitutionnelle évoquée ci-dessus ne serait qu'un coup d'épée dans l'eau. Pour les optimistes, sa mise en discussion parlementaire (et au-delà) permettrait de rouvrir un débat juridique et politique susceptible de faire évoluer l'opinion. Il appartiendrait aux organisations laïques, et aux Parlementaires attachés à la laïcité, de saisir cette occasion, en s'appuyant sur les propositions dégagées dès 2012 par le Collectif laïque national à la lumière de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, et en utilisant notamment les résultats du sondage IFOP/GODF d'avril 2021 pour placer le législateur face aux réalités de l'opinion publique actuelle.

Le 13 février 2023

Michel SEELIG
Comité Laïcité République

Charles ARAMBOUROU
Union des Familles Laïques



Emmanuel Macron annonce la fin du Conseil français du culte musulman "de manière très claire"

Marianne - 16 février 2023

Lors d'une réunion avec les membres du Forum de l'islam de France (Forif) ce jeudi 16 février, le président Macron a déclaré avoir « décidé de mettre fin au Conseil français du culte musulman » (CFCM). Composée de fédérations rattachées aux pays d'origine, cette instance de dialogue entre l'État et le culte musulman avait été créée en 2003.

Le président [Emmanuel Macron](#) a déclaré avoir « *décidé de mettre fin au Conseil français du culte musulman* » (CFCM), au cours d'un échange avec les membres du Forum de l'islam de France (Forif) ce jeudi 16 février. Créée en 2003, cette instance de dialogue entre l'État et le [culte musulman](#) avait connu de nombreux différends internes.

« Les précédentes instances présentaient des limites que j'ai déjà eu l'occasion de nommer. Il y avait un dialogue qui a existé, il y a eu des vraies avancées. Je ne veux pas sous-estimer ce qui avait été fait, par exemple, avec le CFCM », a déclaré le chef d'État. Selon lui, *« l'État discutait bien souvent aussi avec d'autres États, dans le cadre d'une forme de rémanence, pas simplement diplomatique mais qui embarquait aussi toute une histoire dont il fallait progressivement sortir. »* C'est pourquoi il a décidé de mettre fin au CFCM et à son activité, *« de manière très claire »*.

Interlocuteur historique des pouvoirs publics à partir de 2003, le CFCM, composé de fédérations rattachées aux pays d'origine (Maroc, Algérie, Turquie, etc.), a connu ces dernières années plusieurs crises internes. En décembre 2021, l'exécutif a décidé de ne plus le considérer comme interlocuteur et lui a préféré le Forif – une instance composée d'acteurs de terrain désignés par les préfets – qui s'est réuni en séance plénière ce jeudi, après un an d'existence, pour livrer ses premiers travaux.

PROCESSUS « DÉMOCRATIQUE »

Après plusieurs mois de blocage, le CFCM, amputé de plusieurs fédérations de mosquées l'ayant quitté, a décidé début janvier de continuer son existence. Il tient dimanche une assemblée générale, avec pour ordre du jour une éventuelle modification de ses statuts avec une représentation accrue des départements et une diminution du poids des fédérations le constituant.

Interrogé par la presse sur les propos du président français, le coprésident du CFCM par intérim, Ibrahim Alci, invité à la rencontre de l'Élysée, a répondu : *« Un CFCM, ça ne se dissout pas comme ça »*. Le conseil d'administration *« va se réunir »* et *« s'il veut dissoudre, ça se dissoudra »*, a-t-il dit, précisant que cela serait alors un processus *« démocratique »*. Quant à savoir si le CFCM pourrait changer de nom, le flou demeure : *« On pourrait, avec le conseil d'administration, acter la fin, oui »*. Il a évoqué la possibilité d'une *« renaissance du CFCM, différemment »*, via *« une autre association, une autre organisation »*, mais n'a pas donné de détails. Selon lui, *« le Forif n'est pas le remplacement du CFCM »*.

Saint-Pierre-de-Colombier **Les travaux du complexe religieux peuvent reprendre**

France 3 – Auvergne Rhône-Alpes – 21 février 2023

Le tribunal administratif de Lyon a rejeté la requête en référé de l'association des amis de la Bourges. Ils contestent l'arrêté du préfet de l'Ardèche qui permet la reprise des travaux du complexe religieux.

Aucun doute sur la légalité de l'arrêté du préfet

Le tribunal administratif estime qu'il n'y a aucun doute sur la légalité de l'arrêté du préfet de l'Ardèche en date du 29 novembre 2022 et qui autorise la Famille Missionnaire de Notre-Dame à reprendre les travaux. Le préfet pour prendre son arrêté s'est appuyé sur une étude environnementale réalisée par le cabinet Naturalia. L'étude conclut que si les mesures d'évitement et de réduction des atteintes sont prises alors l'impact sur les habitats d'espèces sauvages est négligeables. Ce que conteste depuis le début l'association des amis de la Bourges qui estime que le projet va détruire des habitats protégés.

Un projet contesté

La Famille Missionnaire de Notre-Dame a obtenu un permis de construire pour réaliser une église de 3500 places et un bâtiment pour accueillir les pèlerins. Le terrain se situe en rive gauche de la Bourges et une passerelle d'accès a déjà été construite. Une aire de retournement pour les bus est en cours d'aménagement. Les opposants estiment que ce projet est démesuré pour une petite vallée. Plusieurs actions en justice sont en cours : ils ont notamment déposé un recours contre le permis de construire devant la tribunal administratif de Lyon.

La contestation existe aussi au sein de l'Église puisque par décret l'évêque de Viviers a interdit la construction de cette église. Une décision confirmée par le Vatican. La Famille Missionnaire de Notre-Dame a expliqué qu'elle ne construirait pas cette église tant que l'évêque s'y opposerait. En revanche, les travaux du bâtiment peuvent reprendre. Selon l'avocate de la congrégation les travaux de terrassement ne devraient pas reprendre avant l'automne.

La Famille Missionnaire de Notre-Dame "heureuse de cette décision"

Dans un communiqué publié ce mardi, la Famille Missionnaire de Notre-Dame prend acte de la décision du tribunal administratif de Lyon. "Il s'agit d'une première confirmation que l'arrêté permettant la reprise des travaux es bien légal, et que l'étude environnementale sur laquelle cet arrêté s'est fondé, a été menée, selon un représentant de la préfecture dans « les règles de l'art » écrit la congrégation. Les religieux se réjouissent également pour les entreprises locales.

Quelques épisodes précédents

Saint-Pierre-de-Colombier : le préfet ne convainc pas les élus du Parc des Monts d'Ardèche

Vendredi 6 janvier 2023

Le préfet a autorisé la reprise des travaux du complexe religieux de Saint-Pierre-de-Colombier. Il est venu jeudi expliquer sa position aux élus du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Le préfet de l'Ardèche est venu devant les élus du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche expliquer sa décision jeudi à Jaujac. Le 29 novembre, il a pris un arrêté autorisant la reprise des travaux du complexe religieux de Saint-Pierre-de-Colombier.

Un complexe religieux très contesté

Le 15 octobre 2020 l'ancienne préfète de l'Ardèche Françoise Souliman prenait [un arrêté pour suspendre les travaux du complexe religieux](#) de la famille missionnaire de Notre-Dame. Elle demandait à la congrégation catholique de fournir une étude environnementale sur quatre saisons afin de de montrer que la biodiversité ne souffrirait pas du projet.

Quelques mois auparavant, en juin 2020, des opposants [avaient occupé le chantier pendant quelques heures avant d'être délogés par les gendarmes](#). Il faut dire que le projet de la famille missionnaire de Notre-Dame a réuni de nombreux opposants. La plupart dénoncent [un projet démesuré](#). Il s'agit en fait de construire un lieu d'accueil et de prière pour les pèlerins : soit une aire de retournement pour les bus, une passerelle sur la rivière pour accéder au site (seul élément déjà construit), un bâtiment pour l'accueil des pèlerins et surtout une église pouvant accueillir 3500 fidèles avec des clochers de 50 mètres de haut.

Ardèche : une ZAD s'est installée à Saint-Pierre-de-Colombier contre le projet d'église

14 juin 2020

Une quarantaine de personnes ont constitué une Zad, une "zone à défendre", sur le chantier d'une église à Saint-Pierre-de-Colombier (Ardèche). Ils dénoncent la destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées.

Les opposants au [projet d'église à Sain-Pierre-de-Colombier](#), dans le Sud-Ardèche, viennent de constituer une Zad, une "zone à défendre". Une quarantaine de personnes sont installées sur le site depuis 13 heures ce samedi, selon le collectif Les ami.e.s de la Bourges, du nom de la rivière qui traverse le village, et une dizaine de tentes ont été posées pour la nuit. Les manifestants dénoncent le projet lancé par la famille missionnaire de Notre Dame : la construction d'une église pouvant accueillir jusqu'à 3.500 fidèles sur un terrain de sept hectares qu'elle a acheté sur la commune.

Pour ces opposants, le projet menace les habitats d'espèces protégées et la Zad est la suite logique d'un combat qui dure depuis des mois. *"L'opposition, ça fait un an qu'elle se démène, rappelle Sylvain, du collectif Les Amis de la Bourges. On a essayé d'interpeller tout le monde, les élus, le parc naturel régional... et tout le monde trouve que c'est un projet de fous mais personne ne bouge vraiment. Personne ne nous aide. Et le parc naturel régional a envoyé un technicien il y a deux semaines qui a constaté qu'il y avait des espèces protégées à proximité du site. La Zad est donc là pour stopper les travaux, et pour stopper quelque chose qui soit irrémédiable."*

"Il n'y aura pas de Zad en Ardèche", prévient la préfète

La préfète de l'Ardèche, Françoise Souliman, s'est rendue sur place ce samedi après-midi pour proposer aux opposants de discuter d'aménagements du permis de construire, mais elle leur demande aussi de libérer les lieux. *"J'y ai passé l'après-midi, jusqu'à 22 heures, pour leur proposer un rendez-vous avec l'ensemble des services de l'Etat, avec les élus pour voir éventuellement comment végétaliser... sachant que nous sommes encore une fois dans un permis de construire qui est totalement net, légal, explique Françoise Souliman. Mais ils ont voté défavorablement, donc je leur ai donné un arrêté d'expulsion exécutoire sous 24 heures, et s'ils ne le font pas, la force publique agira. Il n'y aura pas de Zad en Ardèche"*. Cet arrêté prenait fin ce dimanche soir à 21h15, heure à laquelle les zadistes devaient donc avoir quitté les lieux.

Pas d'intervention des forces de l'ordre dimanche soir

Les gendarmes ne sont pas intervenus ce dimanche soir. Ils expliquent qu'ils ne sont pas pressés et qu'ils ne veulent pas mettre en danger les manifestants. Le collectif passe donc sa deuxième nuit sur place.

Ardèche : un clip contre la basilique de Saint-Pierre-de-Colombier

12 février 2020

Lien : https://youtu.be/9_0GNLqyxPw

Un chanteur de Burzet (Ardèche) sort ce mercredi une chanson et un clip contre le projet de la communauté des missionnaires de Notre-Dame. Les travaux d'une église et d'un lieu d'accueil ont commencé dans le village de Saint-Pierre-de-Colombier.

Baptiste Dupré, comme d'autres habitants de la vallée de la Bourges, ne comprend pas comment on a pu accepter un tel projet. "On", c'est l'État ou encore la commune, les administrations en général, puisque tout est en règle. Le chanteur ne fait pas particulièrement allusion au projet dans sa chanson ni à l'Ardèche. Il dénonce plutôt un rouleau compresseur et une impuissance des populations à modifier ce genre de projet. Le clip est plus explicite avec des extraits des manifestations des opposants.

Un projet qui divise la population

Les pelleteuses ont commencé leur travail des deux côtés de la Bourges, la rivière qui traverse le village de Saint-Pierre-de-Colombier. Du côté de la route, un mur de soutènement a été construit qui monte de la rivière. Il permettra de réaliser un espace pour la dépose des pèlerins et le retournement des bus. Deux piliers de béton sont déjà en place. Il y aura une passerelle pour rejoindre la rive gauche. C'est là que s'élèvera l'église et un bâtiment pour accueillir les pèlerins avec un réfectoire et quatre-vingts couchages.

L'église inquiète les opposants. Elle permettra d'accueillir jusqu'à 3500 fidèles, dix fois plus que l'église du village avec deux flèches de 50 mètres de haut. Disproportionné disent les opposants.

La famille missionnaire de Notre-Dame

C'est cet institut de vie consacré catholique qui rassemble religieux et religieuses qui est à l'origine du projet. C'est à Saint-Pierre-de-Colombier que se trouve la maison-mère. Cette institution est d'ailleurs née ici après la seconde guerre mondiale. Ils ont l'habitude d'accueillir des pèlerins et jugent que leurs bâtiments sont aujourd'hui trop petits. D'où **ce** projet dont le montant atteint près de 18 millions d'euros.

Le maire du village défend le projet

Gérard Fargier défend le projet depuis le début. Pour lui, cette expansion ne peut que servir à la commune notamment en matière de développement économique. Le maire pense que cet afflux de pèlerins peut-être permettre de faire vivre un café restaurant dans ce village d'un peu plus de 400 habitants.

À Saint-Pierre-de-Colombier, Polémique autour de la construction d'une église

6 août 2019

L'objet de la **contestation** : la **construction** du sanctuaire du cœur immaculé de Marie. La Famille missionnaire Notre-Dame, une congrégation religieuse installée depuis 70 ans dans le village, veut construire **une église de 20 000 m² pour accueillir plus de 3000 personnes**. Une passerelle, enjambant la Bourges, reliera un parking pour bus à un bâtiment d'accueil des pèlerins et à l'église.

Certains dénoncent la « *bétonisation d'un terrain proche de la rivière* », explique Mary Tambour, l'une des opposants. « *C'est démesuré pour notre village ! On attend 4000 pèlerins alors que nous sommes 400 habitants !* »

Les opposants dénoncent aussi le manque d'informations autour du projet. "Nous avons organisé deux réunions à destination des citoyens, dans nos locaux car il s'agit d'un projet privé", répond le frère Clément-Marie, qui travaille dessus depuis trois ans et demi.

17 millions d'euros

En 2015, la communauté avait déjà déposé un permis de construire pour un bâtiment. Mais après des querelles avec certains habitants, elle avait retiré le permis. Mais face au nombre de plus en plus important de fidèles, la communauté manque de place.

En février 2018, elle a donc déposé un nouveau permis de construire. Il a été validé en décembre de la même année. Les travaux ont commencé début mai. Ils sont divisés en deux tranches. D'abord la construction de la passerelle, du parking pour les bus et du bâtiment pour les pèlerins. Ensuite, il y aura l'église.

"Cela devrait cinq ou six ans en tout", estime le frère Clément-Marie. Le coût total est estimé à environ 17 millions d'euros. Si la première partie des travaux est financé, il manque encore de l'argent pour l'église.

Le Parc naturel régional s'interroge

Les habitants ne sont pas les seuls à se poser des questions. Une étude environnementale a été menée par la communauté, *"sans qu'il nous soit demandé de le faire"*, précise le frère Clément-Marie. Mais elle a étonné le Parc naturel régional des monts d'Ardèche, où est situé Saint-Pierre-de-Colombier.

"Nous avons été associé assez tardivement de ce projet hors-norme, explique Marc Lutz, chef du service biodiversité et gestion d'espace au parc naturel. Nous n'en avons eu connaissance qu'en avril alors que la procédure de permis de construire était déjà bien avancée."

La vallée de la Bourges, c'est un paysage de référence, une vallée encore peu impactée par les constructions et les infrastructures routières."

Le Parc naturel émet donc des réserves sur le projet. Le site est aussi connu pour abriter des espèces d'amphibiens protégées. Une réunion a donc eu lieu entre le préfet de l'Ardèche, la communauté religieuse et le Parc régional. Tous, se retrouveront en septembre sur le terrain pour voir quelles modifications pourraient être apportées pour mieux protéger la diversité.

"Nous aimons tous les habitants de Saint-Pierre-de-Colombier, conclut le père Bernard, directeur spirituel de la communauté. Nous prions pour tous les habitants. Nous voulons la paix."

Ardèche : une communauté religieuse suscite la polémique

29 juin 2015

À Saint-Pierre-de-Colombier, la communauté "Famille missionnaire de Notre-Dame" veut faire construire un bâtiment de quatre étages dédiés au culte et à l'accueil des croyants. Des habitants dénoncent l'emprise des religieux sur le village.

Depuis la maison de Romain Calichon, les invités ont une vue imprenable sur la montagne ardéchoise. Magnifique panorama qui risque d'être bouleversé par la construction d'un immeuble de quatre étages justes en face. Le jeune homme n'a pas l'intention de se laisser faire, il veut se battre jusqu'au bout pour faire annuler le permis de construire. Le tribunal administratif de Lyon va être saisi.

Le permis de construire a été déposé en octobre dernier et Romain Calichon l'a découvert par hasard il y a quelques semaines. Un juriste lui a récemment expliqué que le document était truffé d'erreurs. Le maire, soupçonné d'être un proche de la communauté, n'a pas informé les autres élus du projet. Un conseiller municipal, que nous avons contacté, le confirme. Le Père Bernard, à la tête de "Famille Missionnaire de Notre-Dame", dément tout arrangement avec le maire. Le curé joue l'apaisement et s'engage à trouver une solution à l'amiable avant la fin de l'année, avant que tout ça surtout ne dégénère.

Car au-delà de ce permis accordé en catimini et bientôt dénoncé devant le tribunal administratif, il y a un combat pour la laïcité explique Romain Calichon. Une partie de la population n'en peut plus de la communauté religieuse qui achète, dès qu'elle peut, terrains et maisons dans le secteur sans être trop inquiète. Son emprise inquiète.

Le Père Bernard préfère ne pas répondre directement à ces accusations. En 2001, "Famille missionnaire de Notre-Dame" avait déjà été accusée d'avoir manipulé les élections municipales remportées à l'époque par Gérard Fargier. Toujours maire en 2015 et il conteste toute collusion avec les religieux. Ce dernier n'a pas souhaité s'exprimer publiquement sur cette affaire.



Cantines : "Si vous optez pour des menus de substitution, vous risquez de ne pas pouvoir faire marche arrière"

Virginie Fauvel – Banque des Territoires – 22 février 2023

Lors d'un webinaire organisé par l'Association des petites villes de France, l'avocat Philippe Bluteau a détaillé l'application à la restauration scolaire du principe de laïcité dans les services publics, à travers la question du choix du repas et de la question financière.

"Pour une fois, le droit est clair et souple : le Conseil d'État dit vous pouvez faire à la fois l'un et l'autre", assure Philippe Bluteau, avocat chez Oppidum Avocats, intervenant dans le cadre d'un webinaire organisé fin janvier par l'Association des petites villes de France (APVF) intitulé : "Cantines laïques : quelles obligations, quelles marges de manœuvres". Il s'agissait de savoir si les communes gestionnaires d'une cantine scolaire ont obligation de proposer un menu de substitution. A savoir des repas mis en place pour des enfants qui ne sont pas aptes à manger certains aliments pour des raisons personnelles, religieuses ou gastronomiques.

Réponse du Conseil d'État du 11 décembre 2020 : non, il n'y a pas d'obligation pour les collectivités territoriales gestionnaires d'un service public de restauration scolaire de mettre en place un menu de substitution. Toutefois, "rien ne s'oppose à ce que les communes proposent des repas différenciés si elles le souhaitent", selon ce même arrêt. "Ni les principes de laïcité et de neutralité du service public, ni le principe d'égalité des usagers devant le service public, ne font, par eux-mêmes, obstacle à ce que ces mêmes collectivités territoriales puissent proposer de tels repas", inscrit le Conseil d'État.

"Les nécessités de service"

"Attention toutefois à l'effet cliquet", prévient le juriste. "Si vous optez pour des menus de substitution, vous risquez de ne pas pouvoir faire marche arrière." Il cite l'exemple du maire de Chalon-sur-Saône qui avait annoncé vouloir "mettre un terme à la pratique installée dans la collectivité depuis 31 ans, qui consistait à proposer un menu de substitution dès lors qu'un plat contenant du porc était servi dans les cantines". Le conseil municipal avait modifié le règlement intérieur des restaurants scolaires afin de ne prévoir qu'"un seul type de repas sera proposé à l'ensemble des enfants inscrits au restaurant scolaire".

Le Conseil d'État a annulé ces décisions **le 11 décembre 2020**, arguant qu'un gestionnaire du service ne peut décider d'en modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement "que pour des motifs en rapport avec les nécessités de ce service". Or "les **principes de laïcité et de neutralité** auxquels est soumis le service public ne font, par eux-mêmes, pas obstacle à ce que, en l'absence de nécessité se rapportant à son organisation ou son fonctionnement, les usagers du service public facultatif de la restauration scolaire se voient offrir un choix leur permettant de bénéficier d'un menu équilibré sans avoir à consommer des aliments proscrits par leurs convictions religieuses ou philosophiques", avait justifié le Conseil d'Etat dans cette même décision.

Or, rappelle Maître Bluteau, "depuis trente ans, la commune proposait des menus alternatifs sans que cette pratique ait provoqué des difficultés particulières". "Donc, en se fondant exclusivement sur les principes de laïcité et de neutralité du service public pour décider de mettre un terme à une telle pratique, le maire et le conseil municipal ont pris une décision illégale". Et d'en conclure que "les parents ne peuvent pas exiger la mise en place de menus de substitution, mais ils peuvent s'opposer à leur suppression".

De l'avantage du menu végétarien

L'avocat souligne qu'en pratique souvent, la restauration scolaire propose deux menus, le second étant parfois **végétarien**. Il y voit deux avantages : "cela permet d'assurer à tous les enfants la fourniture d'un repas équilibré et suffisant sur le plan énergétique, sans avoir à demander aux

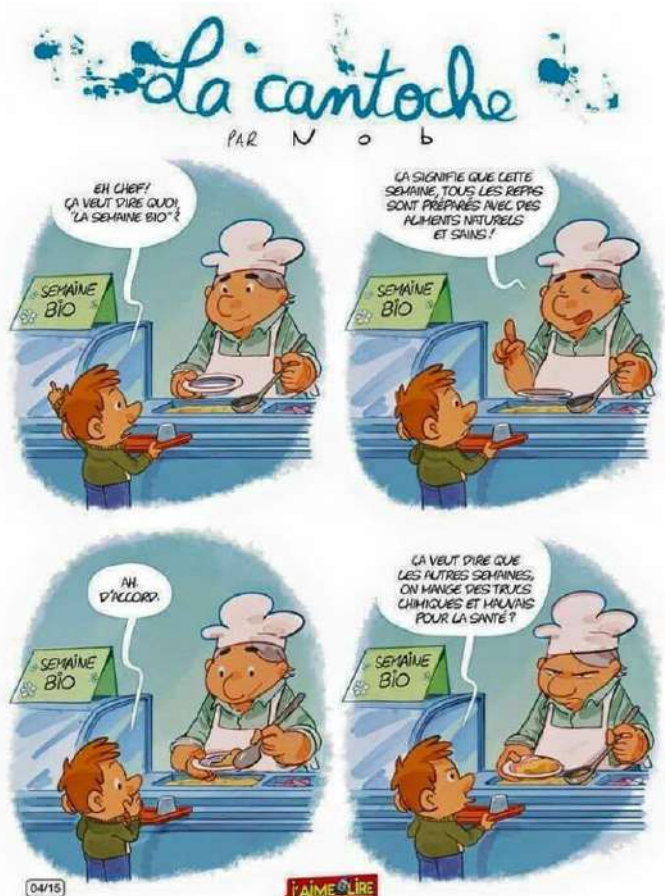
usagers qui optent pour ce menu leurs motivations, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou gastronomiques".

Par ailleurs, concernant le **panier-repas**, c'est la **circulaire du 8 septembre 2003** qui définit que ne pèse une obligation d'accueil avec panier-repas sur la commune qu'envers les enfants allergiques ou présentant un trouble de santé dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) prévu par l'article L. 351-1 du code de l'éducation. Dans ce cas, le juriste rappelle que la commune doit "soit fournir un plateau-repas, en suivant les recommandations du médecin de l'enfant, soit accepter un panier-repas préparé par les parents, qui assument la responsabilité des composants, couverts, conditionnements et contenants nécessaires au transport".

Facturation pendant le Ramadan ?

Enfin, concernant la fourniture de **repas hallal ou casher**, là encore, "la commune n'est soumise à aucune obligation", rappelle Maître Bluteau qui évoque même une possible interdiction, "sauf paiement d'un tarif plus élevé (hors Alsace et Moselle) pour éviter le paiement public du certificateur".

Reste à trancher la question de la facturation pendant le Ramadan. Il existe une "possibilité de facturer si le règlement intérieur le prévoit, en raison des coûts fixes engagés en contrepartie de l'inscription à l'année". Tout comme il existe "une possibilité d'exonérer en cas d'absence, si tous les usagers sont traités à égalité, sans motif religieux". Donc si "les parents anticipent et annoncent à l'avance et par exemple pour au moins un mois la non-présence de l'enfant à la cantine, une exonération est envisageable", conclut l'avocat.



Les LGBT phobies dans l'angle mort des collectivités

Émeline Le Naour – La Gazette des communes 22 février 2023

Les violences subies par les agents lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers ou intersexes sont peu visibles. Une poignée de collectivités lancent toutefois des plans d'action.

Dix pour cent de la population française : c'est ce que représenteraient les personnes LGBTQI+ en 2022, selon l'association L'Autre cercle, qui juge toutefois ce chiffre largement sous-estimé. L'Autre cercle fédère plus de 180 organisations publiques et privées signataires d'une charte d'engagement LGBT+ et réunissant près de 2 millions de salariés et agents publics.

Dans une étude publiée en 2017 par le Défenseur des droits, 51 % des agents publics estimaient que révéler son homosexualité dans le cadre professionnel contribue à mettre mal à l'aise ses collègues. Parmi ces derniers, 16 % déclaraient que, s'ils étaient amenés à travailler avec un collègue transgenre, ils seraient gênés.

Pourtant, la problématique n'est encore que peu traitée dans les collectivités, qui n'étaient que 23 à avoir signé en 2022 la charte d'engagement LGBT+, qui existe depuis 2013. Selon le dernier baromètre des violences LGBTphobes de L'Autre cercle, les moqueries ou les propos vexants tenus à l'encontre des agents et salariés LGBT sont du fait de leurs collègues à 64 % et de leurs supérieurs à 31 %.

Avancement et salaires impactés

L'avancement des carrières et les salaires des agents seraient aussi impactés. Les hommes homosexuels gagneraient en moyenne 5,6 % de moins que les hommes hétérosexuels dans le public, toujours selon L'Autre cercle.

« Le premier sujet à investir en matière de lutte contre les LGBTphobies est la sensibilisation des agents pour dissiper les craintes et la méconnaissance qui peuvent exister. Je pense par exemple à l'accueil d'un usager par un agent d'état civil. Lui demander si l'on doit s'adresser à lui en tant que "madame" ou "monsieur" peut éviter les situations discriminantes », indique Thomas Boquillon, directeur général des services des Lilas (600 agents, 23 000 hab., Seine-Saint-Denis).

En interne, le DGS a fait le choix d'externaliser le dispositif de signalement lancé en 2022, afin de garantir l'anonymat total des agents victimes de harcèlement au sens large. Des formations auprès des cadres abordant le genre et l'orientation sexuelle ont également été créées.

« Il faut régulièrement rappeler le risque pénal encouru : les injures homophobes sont passibles d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. On doit faire comprendre qu'il ne s'agit pas de blagues potaches, mais bien d'agressions, poursuit Thomas Boquillon. Les jalons d'une politique managériale doivent être posés, comme avec la lutte contre les inégalités femmes-hommes. Mais il faut du temps pour que cela porte ses fruits. » Selon lui, les managers ont peur de ne pas employer les bons termes et connaissent mal la question de la transidentité.

Un groupe de travail à l'Inet

Une telle démarche permettrait en outre de rendre un service public de meilleure qualité et de sécuriser les agents, en préservant davantage leur qualité de vie au travail.

Le changement pourrait bien être insufflé par la jeune génération. Une dizaine d'élèves administrateurs de l'Inet (promotion Georges-Brassens) s'est donné pour objectif d'éclairer davantage ces discriminations en lançant, en février 2022, le groupe de travail « queer et alliés ». Sont notamment à l'étude des « théâtres-forums », qui mettraient en lumière des situations de discrimination au travers de saynètes pédagogiques et participatives.

« Nous manquons vraiment d'éléments dans la territoriale, alors que les actes homophobes sont en hausse, déplore Aude Castelnaud, référente du groupe. Il faut que nous gagnions en compétences sur le sujet. » Cela pourrait, selon elle, « passer par des formations obligatoires ».

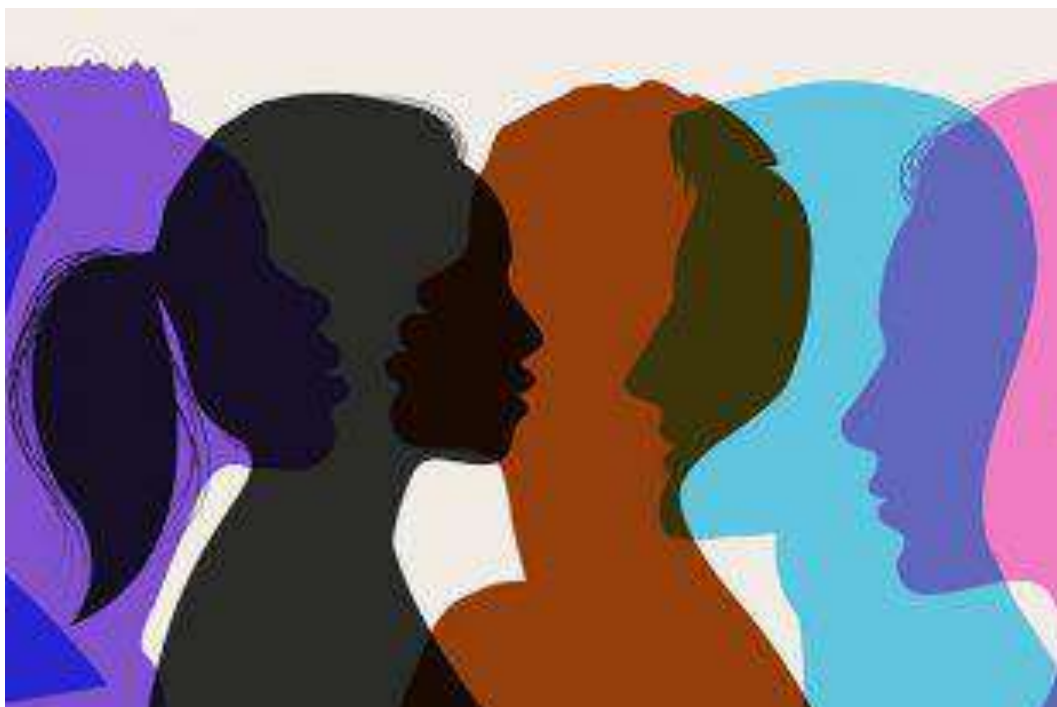
Focus

« Notre objectif est de nous inscrire dans un combat permanent »

Renaud Helfer-Aubrac, DGS du conseil départemental de la Gironde (7 000 agents)

« Pour concrétiser notre engagement en matière de lutte contre la discrimination des personnes LGBTQI+, nous avons lancé, en janvier, un comité interne composé d'une dizaine d'agents référents chargés d'accueillir, d'écouter et de soutenir des collègues qui se sentiraient victimes de discriminations. Le but est aussi de répondre aux questions plus larges sur le sujet.

Il est important que l'ensemble des agents aient un socle de connaissances commun grâce à des temps dédiés à la sensibilisation. Notre objectif est de nous inscrire dans un processus continu et un combat permanent. Nous avons travaillé de concert avec les associations Girofard et L'Autre cercle pour élaborer une charte interne, qui a été signée le 31 janvier au département. Et nous prévoyons de créer un événement inclusif pour les collaborateurs et collaboratrices LGBTQI+. »



Tahar Rahim et l'académie des César font la promotion de l'islamisme

Naëm Bestandji - 26 Février 2023

La 48^{ème} cérémonie des César a été présidée par Tahar Rahim. Son discours d'ouverture a été particulièrement bon, sans doute l'un des meilleurs de l'histoire des César. Il portait sur l'acceptation des différences de chacun où le cinéma joue un rôle important. Mais tout s'écroule à la fin quand, pour illustrer son propos, plusieurs personnes de toutes origines ethniques le rejoignent sur scène. Car parmi elles, **Tahar Rahim a pris soin de bien mettre en avant une femme intégralement voilée (seuls le visage et les mains sont visibles).**

Tout d'abord, si nous partons du principe que sa « tolérance » fait aussi référence à la religion, et que le voile serait un signe religieux en islam, seule cette religion a été présente de façon visible sur scène. La tolérance de l'acteur est donc plutôt le désir de privilégier une religion au détriment de toutes les autres. Quand on veut être « inclusif », alors on inclut tout le monde. Le fait d'**afficher un seul signe « religieux » et d'exclure les autres est une forme de discrimination envers les « invisibilisés » catholiques, juifs, etc.** De plus, quitte à afficher une opinion pour montrer la diversité dans nos différences, pourquoi choisir uniquement l'opinion religieuse ? Qui, sur scène, représente un syndicat ou un parti politique ? Personne. Seule la version extrémiste de l'islam peut bénéficier d'une telle promotion pour la défense de la différence.

Ensuite, le fait de réunir sur scène des femmes, des hommes, grands et petits, blancs, noirs, Maghrébins et métis... et une femme voilée signifie que « **l'islam » serait une ethnie**, le voile biologiquement cousu sur le crâne de ses porteuses, que toutes les (bonnes) musulmanes seraient naturellement voilées et que, pour les musulmans, **il n'y aurait aucune possibilité de quitter l'islam comme il est impossible de changer de couleur de peau.** Autrement dit, la liberté de conscience ne concernerait pas les femmes voilées ni l'ensemble des musulmans.

Enfin, aucune personne handicapée physique n'a été invitée sur scène, pourtant largement plus nombreuses en France que les femmes voilées. Le sexisme du voile serait plus représentatif de la diversité... Pour illustrer une ode à la tolérance des différences, ce n'est pas terrible.

Mais le véritable problème est ailleurs, car **le voile n'est pas un signe religieux mais sexiste, patriarcal, identitaire et politique.** Le voile n'affiche pas une religion, car tous les musulmans ne le considèrent pas comme une prescription. Il affiche une discrimination « choisie » envers les femmes. Être partisan d'une discrimination basée sur le sexe serait une simple différence avec une personne qui considère que les femmes et les hommes sont égaux. Cette « différence » doit être cajolée au risque de passer pour intolérant. C'est un classique de la rhétorique d'inversion. Pour fonctionner, cela passe par le biais « religieux » que Tahar Rahim et tant d'autres empruntent pour jouer sur la fibre de la liberté ou de la tolérance. Car les expressions « liberté religieuse » et « tolérance religieuse » existent depuis toujours. Mais il ne viendrait à l'esprit de personne de parler de « liberté patriarcale » ou de « tolérance sexiste »... Là, le voile n'a aucune chance.

Ainsi, **Tahar Rahim est si imprégné de patriarcat qu'il ne voit aucun problème à afficher sur scène, au nom de la tolérance, sa vision de la femme inférieure, objet sexuel à dissimuler sous un voile pour ne pas exciter les hommes.** Pour lui, c'est naturel. Et, comme toujours lorsqu'il s'agit du sexisme islamiste, les féministes intersectionnelles trouveront cela formidable « d'inclusivité ». Quand on considère que le sexisme et le patriarcat ne sont pas forcément condamnables, mais qu'en plus les défendre au nom de la liberté serait faire preuve de tolérance, c'est la preuve qu'il y a encore énormément de chemin à parcourir pour la lutte contre l'inégalité des sexes.

Enfin, le voile, dans sa forme contemporaine standardisée, a aussi été conceptualisé pour être un outil prosélyte et politique, peu importe les intentions de celles qui le portent. En affichant cette

femme voilée sur scène, l'académie des César a fait le choix d'apporter sa contribution à la banalisation du sexisme du voilement des femmes, ainsi qu'au développement et à l'enracinement d'une idéologie totalitaire, l'islamisme, en France. Inviter sur scène un intégriste barbu vêtu d'un qamîs aurait été moins vendeur. « L'acceptation des différences » a ses limites.

« Pas besoin de parler, le voile le fait pour nous », comme le clament nombre de prédicateurs islamistes. Tahar Rahim et l'académie peuvent s'enorgueillir d'avoir confirmé à leur tour la pertinence du choix du sexisme du voile comme cheval de Troie prosélyte et politique.



Quand les étudiants déboulonnent Godard, Koltès ou Tchekhov

Laurent Carpentier et Aureliano Tonet – Le Monde – 26 février 2023

Accusées de sexisme ou de postcolonialisme, dans les écoles d'art, de cinéma et de théâtre, les icônes d'hier sont aujourd'hui « déconstruites » et la parole des enseignants est remise en question.

Lundi 5 décembre 2022, à la Fémis, la grande école parisienne de cinéma, Nicole Brenez tient un cours sur l'art et la manière de conclure un film. La directrice du département Analyse et culture cinématographique projette la fin de *Sombre* (1998), de Philippe Grandrieux : un féminicide, analyse-t-elle, après avoir averti que l'extrait contenait des images violentes. Tollé des étudiants qui quittent la salle. « *Le viol n'est pas un motif narratif, il n'est pas un pivot dramaturgique, il n'est pas une pulsion de mort qui existe en chaque être humain* », écrivent, deux jours plus tard, les élèves de première année, dans un long mail interpellant l'ensemble de la Fémis. « *Le viol est une construction sociale largement acceptée, normalisée, esthétisée et érotisée. Il est temps d'en parler comme tel.* » Signé : « *Les femmes de la promotion Kelly Reichardt...* »

Anecdotique ? Pas vraiment. L'événement raconte un mouvement que l'on retrouve dans la plupart des lieux où s'enseigne la culture. A la Fémis, dans l'urgence, la direction organise un débat, vendredi 9 décembre 2022. « *Trois heures de dialogue de sourds, entre deux générations irréconciliables* », juge une étudiante. « *Un échange fructueux, assure, au contraire, Nathalie Coste-Cerdan, la directrice générale, pour qui tout est rentré dans l'ordre. Un groupe de réflexion, dont font partie certaines étudiantes de la pétition, s'est réuni plusieurs fois : comment mieux encadrer et contextualiser les représentations violentes, sans les interdire ?* »

Fin janvier, au bar Le 61, un café parisien près du canal de La Villette, Nicole Brenez dédicace le livre qu'elle vient d'écrire, *Jean-Luc Godard* (De L'incidence éditeur, 336 pages, 9 euros). La petite salle grouille de cinéphiles venus l'écouter. Emue, elle parle mezza voce, tout son corps semble s'excuser d'être là, un tout petit peu dans la lumière : « *Dans ma génération, on s'intéressait plus aux œuvres qu'aux gens. Je suis une formaliste, j'ai été éduquée comme ça. Alors que je suis une groupie de Godard, je n'avais pas lu une biographie et n'avais jamais imaginé le rencontrer* », raconte la critique devenue une proche du réalisateur. On cherche à lui parler. On évoque la Fémis. Sa voix se tarit, submergée de tristesse. Tout juste balbutie-t-elle : « *Tout mon principe de base existentiel, structurant, idéologique, m'empêche de me battre contre mes élèves. J'ai toujours été pour la liberté de la parole, la remise en question, je suis là pour les aider. On est dans une absurdité totale...* »

Aux Beaux-Arts de Marseille, c'est *Le Mépris* (1963), de ce même Godard, qui a mis sur la sellette Didier Morin, professeur de cinéma et de lettres pendant un quart de siècle. « *Depuis quelque temps, pendant les projections, j'entendais un brouhaha dans le fond de la salle, je croyais que c'était de l'inattention, mais, ce jour-là, j'ai compris...* » Ce jour-là, « *elles* » se sont levées et ont débranché le projecteur.

C'était en 2019. Exit Brigitte Bardot dans le plus simple appareil roucoulant « *Tu les aimes mes fesses ? Et mes seins ?* ». Spécialiste de Pier Paolo Pasolini et de Jean Genet, Didier Morin pousse un soupir sans fin : « *Et encore, je n'ai jamais montré Une sale histoire (1977), de Jean Eustache, où Michael Lonsdale raconte comment il est devenu voyeur grâce à un trou percé dans les toilettes des femmes... Je me serais fait incendier.* »

« Une génération hypersensible »

Partout, des profs sur le gril. En février 2020, à Paris-VIII, une historienne travaillant sur les représentations de l'affaire Dreyfus met le film de Roman Polanski à son programme. La séance est interrompue. Un an plus tôt à la Sorbonne, *Les Suppliantes*, d'Eschyle, sont bloquées parce que le

metteur en scène, Philippe Brunet, spécialiste de la Grèce antique dont il dit suivre la tradition, a maquillé une Danaïde couleur cuivre : délit de « blackface ».

Ici, c'est un linguiste tenant une conférence anti-écriture inclusive qui est arrosé d'urine ; là, une professeure qui écrit « *chère madame* » à ses élèves se retrouve attaquée parce que le « chère » est jugé familier. « *C'est une génération hypersensible* », se désole un professeur confronté à une étudiante horrifiée par la photo de Richard Avedon, *Dovima with Elephants* (1955), qui heurte ses convictions animalistes. *Combat de nègre et de chiens* (1979), la pièce de Bernard-Marie Koltès, reste-t-elle en travers de la gorge d'élèves de Paris-III. La liste est sans fin.

Lire aussi Article réservé à nos abonnés L'embarras du cinéma face à Roman Polanski « *Juste de la hargne contre notre autorité de la part de quelques harpies débiles* », s'emporte un professeur d'histoire de l'art. Attaqué pour ses manières d'un autre âge – du genre à dire à une étudiante qu'elle est « *jolie comme une sculpture de porcelaine* » –, il a fini, poussé par son administration, par partir à la retraite bien avant ses 64 ans. Au commissariat de police où il avait été convoqué, l'inspectrice lui avait signalé : « *Vous montrez des nus dans vos cours !* »

Il en rigole encore. « *Je travaillais sur l'arte povera et l'art brut, je n'ai jamais montré de nus, mais je lui ai conseillé d'aller faire un tour au Louvre.* » Convoqué au commissariat, Didier Morin l'a été lui aussi. L'homme qui, aux Beaux-Arts de Marseille, faisait étudier *Le Mépris* aurait, à la cantine, touché avec son plateau-repas les fesses d'une élève. Non-lieu judiciaire, opprobre public. Il a quitté l'enseignement.

Ce que, dans leur texte, les « *femmes de la promotion Kelly Reichardt* » de la Fémis reprochent à leur professeur, au-delà d'avoir montré quelque chose qu'elles considèrent comme du « *male gaze* » (le regard masculin érotisant le corps des femmes), c'est de ne pas les avoir mieux averties du contexte, de n'avoir pas actionné de « *trigger warning* » (« *avertissement en amont* »)... Né sur les campus américains, le lexique « *woke* » (le « *réveil* » des consciences) a gagné l'université française. « *Cancel culture* » (dénonciation publique et annulation d'événements comme méthode de lutte), « *safe place* » (lieu où l'on ne tolère pas les comportements stigmatisants), « *blackface* » (grimace du visage en noir) ...

« *On sait bien ce que produit le "trigger warning" aux Etats-Unis : de l'injustice, de la censure*, s'inquiète un professeur de Paris-III qui a longtemps travaillé outre-Atlantique. *Là-bas, les élèves sont des clients. Ils paient et il faut les satisfaire. Chez nous, c'est moins le cas.* » A voir. Là où l'école publique, laïque et obligatoire avait sanctifié la parole du maître, l'autonomie grandissante des établissements du supérieur et l'optimisation financière qui va avec sont en train de changer la donne. L'élève, qu'il paie chèrement ses études ou qu'il soit boursier, devient une variable économique, un consommateur à satisfaire. Le professeur, autrefois systématiquement soutenu par l'institution, est remis en question.

Ajoutez la caisse de résonance des réseaux sociaux : désormais, la voix des élèves n'est pas seulement écoutée, elle est entendue. Comme le raconte Emma, en cinquième année d'un cursus de médiation culturelle à Bordeaux : « *A nous, on a appris qu'on avait le droit de parler et que notre parole avait un sens.* » En 2022, un de leurs professeurs tenait des propos « *sexistes et racistes* ». Les élèves sont allés voir la direction. Il a disparu des effectifs.

Enseignement en jeu

Un changement de paradigme salutaire pour les jeunes générations. Qui laisse, de l'autre côté, les enseignants parfois bien seuls face à la vague. Spécialiste de l'essai documentaire et du montage cinématographique, Bertrand Bacqué, 58 ans, est professeur associé à la Haute École d'art et de design (HEAD) de Genève (Suisse). En avril, il travaille avec ses élèves sur un texte de Johan van der Keuken datant de 1967, « *La vérité 24 fois par seconde* » – référence à une formule de Godard, une fois de plus.

Comme il le fait depuis dix ans, Bertrand Bacqué diffuse un extrait d'un film de l'auteur, *Lucebert, temps et adieux* (1994). « *C'est un montage très serré, des travailleurs sous le soleil, un dictateur grimaçant, une chèvre qu'on égorge, et puis une fête en Espagne avec les Rois mages, dont Balthazar, le visage peint, raconte un élève. Une étudiante noire a jugé que c'était négrophobe, elle s'est couchée sur sa table. Le prof a essayé de lui expliquer que van der Keuken était de son côté. Rien n'y a fait.* »

L'élève ne vient plus aux cours, le professeur ne valide pas son semestre. Le voilà bientôt convoqué par l'administration pour diffusion d'images racistes. C'est que la HEAD est à la pointe de la lutte contre les discriminations. Il y a quatre ans, son président a nommé un « délégué » à l'inclusivité – le « x » désigne le non-genré. Transgenre, Nayansaku Mufwankolo est en effet, tel que l'explique sa bio sur le site de l'université, « *unx poète et chercheur en art contemporain diplômé d'un master de l'université de Lausanne en anglais avec spécialisation en new american studies et en histoire de l'art* ». A Bertrand Bacqué, on demande de suivre une formation sur ces questions.

« *Ça a l'air futile, raconté comme ça, mais si l'écriture inclusive fait autant peur, c'est qu'elle questionne le pouvoir* », réagit Iris Brey, 37 ans. Avec son essai *Le Regard féminin. Une révolution à l'écran* (Ed. de L'Olivier, 2020), cette critique de cinéma est devenue un modèle pour les élèves qui se clament « *déconstruit.e.s* ». « *On est à un endroit de fracture et de scission. C'est un moment d'inconfort, qui peut créer des situations ubuesques, mais je pense que ça va déboucher sur une vision fructueuse du cinéma. A l'image de ce qu'a fait le mouvement structuraliste dans les années 1960, réfléchir aujourd'hui à travers une grille féministe ne peut que générer de la pensée. Godard ne disparaîtra pas, mais il rencontrerait moins de résistance si, à côté de ses films, on étudiait un peu plus ceux de Chantal Akerman.* »

Helléniste, venue au cinéma par la littérature et le mythe de Médée, longtemps enseignante à la New York University, Iris Brey se veut conciliatrice : « *Nicole Brenez est, pour moi, une des plus grandes critiques qui existent, qui a beaucoup apporté à la compréhension d'un cinéma queer. Mais, à la Femis comme ailleurs, c'est moins la question du "trigger warning" que celle de l'enseignement qui est en jeu. Dans les listes de films recommandés par le corps professoral, je vois une absence criante de réalisatrices ou de cinéastes issus de minorités.* »

Nathalie Coste-Cerdan insiste, elle, sur la marche vers davantage de parité et de pluralité qu'a entreprise son établissement : « *Ce socle, coconstruit avec les étudiants, ne s'érige pas en un jour.* » Iris Brey en convient : revoir sa façon d'enseigner exige du temps. « *Quand j'ai commencé à donner des cours, ayant programmé A bout de souffle, j'ai vu des étudiantes me montrer des choses – le regard sur la femme enceinte, la façon dont le corps est cadré, le mépris qui en ressort –, que je n'avais pas perçues alors que je me pensais plutôt déconstruite et féministe. La nouvelle génération a un prisme qui est beaucoup plus vif sur les questions de sexisme.* »

Risque de l'autocensure

Lisa Quiesse, 19 ans, et Enora Giboire, 21 ans, sont en deuxième année de licence de cinéma à La Sorbonne - Saint-Charles. « *On est en colère depuis le début de l'année* », dit l'une. « *Ça fait plaisir de voir que c'est en train d'éclorre un peu partout* », confirme l'autre. « *Par exemple, ce matin, en cours de postproduction, un élève a présenté un film sur une femme trans. Et le prof ne savait pas comment en parler. Il ? Elle ? Il parlait de transsexualité au lieu de transidentité*, s'étonne Lisa. *Les profs auraient besoin d'une mise à niveau.* »

La première vient de Caen, l'autre de Rennes. Elles sont toutes deux cisgenres et « elles » (dans le monde « *déconstruit* », on annonce son pronom pour mieux inclure les personnes trans et non binaires). Parents brodeuse, sculpteur, architecte... ouverts à la discussion. Elles aussi. Révoltées certes (« *Entre les déconstruits et les autres élèves, il y a une rupture* »), capables de tenir la dragée haute aux mandarins ou de passer à l'action (laquelle, elles ne le savent pas encore), mais aussi promptes à s'émerveiller qu'on les écoute.

« On a compris que ça n'allait pas, grimace Enora, quand une prof, à qui on suggérait qu'il y avait un peu plus de réalisatrices importantes que les trois qu'elle citait, nous a répondu : "Ça fait trente ans que je fais le même cours, je ne vais pas le refaire." » Et Lisa d'embrayer : « On a un doctorant, on dirait qu'il n'aime qu'un seul film : La Vie d'Adèle ! Quand on fait remarquer que Kechiche pose un regard masculin, que D. W. Griffith a aidé le Ku Klux Klan, que Polanski a été accusé de viol, on nous renvoie toujours au contexte. Il a bon dos, le contexte. Eux, ils ne se remettent pas dans le contexte ! »

Un vent de panique passe sur l'université. A Toulouse, un colloque est organisé en mars 2022 sur « Les Nouvelles Censures ». Simple journée d'études réservée aux doctorants ? Quand nous avons voulu en savoir plus, les organisatrices ont pris peur : « Il ne faut pas en parler. D'ailleurs ce n'est pas ouvert au public », ont-elles botté en touche. « Le vrai risque derrière tout ça, c'est l'autocensure, relève une professeure de philosophie qui préférera, tout compte fait, rester anonyme. Tzvetan Todorov racontait comment, avant la chute du rideau de fer, les intellectuels bulgares s'étaient rués sur le structuralisme. Parce que c'était un sujet neutre. On parlait de forme, ça évitait les ennuis... C'est compréhensible de ne pas vouloir aller en cours la peur au ventre. »

« Des pyramides de pouvoir »

C'est ainsi que les rebelles d'hier, dans leur refus de tout diktat, se retrouvent en première ligne : « Quand le wokisme est arrivé, j'étais plein d'espoir, cela allait apporter de l'air frais, témoigne le plasticien Jean-Luc Verna, qui enseigne le dessin aux Beaux-Arts de Cergy (Val-d'Oise). Puis c'est devenu une idéologie, et enfin du marketing. Cela donne des groupes fermés, beaucoup d'entre-soi, les queers avec les queers, les racisés avec les racisés. Ces gens non binaires ont une vision très binaire. Quid du droit au flou ? Je n'en peux plus des "alphabet people" [référence à l'acronyme LGBTQIA+ : lesbiennes, gay, bisexuels, transsexuels, queer, intersexe, asexuel]. C'est le monde d'Internet, des catégories, qui crée de la souffrance pour ceux qui n'entrent pas dans le cadre... Tout ça, ce sont des élèves qui érigent des pyramides de pouvoir. Plus ils réclament de l'horizontalité, plus ils recréent de la verticalité. »

Énorme chaîne noire sur sa combinaison noire, couvert de tatouages qui ruissellent depuis le sommet du crâne qu'il a rond et lisse, un sourire brillant de dents métalliques, Jean-Luc Verna n'est pas du genre à se cacher derrière son petit doigt : « Entre profs, on ne parle plus que de ça. Il y a quelque temps, on a reçu une circulaire. Règle 1 : pas d'interaction physique. Donc si quelqu'un pleure, on ne peut pas lui toucher le bras ? commente-t-il. J'ai rassuré les étudiants : je n'aime pas les corps de jeunes. »

Il prend une pose pour minauder : « J'ai 57 ans, mais j'en parais 37 », avant de reprendre : « Règle numéro 2 : des interactions "mates". Pas d'humour, quoi. C'est dommage parce que, pour moi, c'est le lubrifiant pédagogique numéro 1. » Il en rit, mais ces « ligues de vertu » le mettent en colère. « A Cergy, mes collègues blancs, hétéros, de plus de 50 ans, rasent les murs. Ils sont considérés comme des agresseurs potentiels, suppôts du patriarcat. Le fait que je sois solidaire et que je le dise en public, ça ne passe pas. »

En octobre 2022, il était invité à donner une conférence devant trois cents personnes à la Villa Arson, à Nice, où il a passé vingt-cinq ans. « Moi qui suis une vieille pédale maquillée, qui leur ai pavé le chemin, j'ai senti du flottement quand j'ai dit qu'avant d'être homosexuel, j'étais un homme, et avant d'être un homme, un artiste. Que je n'étais pas fier d'être homosexuel : je ne l'ai pas choisi, comme je n'ai pas choisi d'être blanc. Et que j'accepterai de porter le drapeau arc-en-ciel lorsqu'il comprendra une couleur pour les hétérosexuels... » Le Niçois s'est pris une bronca.

« Une voie à suivre »

Un mois après, une autre ancienne de l'école, l'artiste égyptienne réputée féministe Ghada Amer se voit, elle aussi, reproché de n'être « pas assez ». « C'est beaucoup plus agressif qu'aux Etats-Unis », raconte celle qui vit et travaille désormais à New York. De passage en France cet hiver, elle donne quelques conférences dans les écoles d'art. A Marseille, la voilà prise à partie. « Je suis inclusive, pas exclusive, #metoo est devenu ça. »

Elle rit mais son rire sonne tristement. « Ils dogmatisent une pensée qui est importante pour moi, sur laquelle, pendant trente ans, j'étais seule à me battre. » Jointe au téléphone, elle évoque ce professeur qui, lorsqu'elle étudiait à la Villa Arson, à la fin des années 1980, refusait aux femmes l'accès à son cours de peinture. « C'est lui qui m'a réveillée. J'ai été à la bibliothèque et vu le peu de place fait aux femmes dans les arts plastiques... En Egypte, j'avais dû me battre pour le corps, en France, pour la tête. C'était angoissant, mais j'en ai fait une arme. »

Lorsqu'elle revient à la Villa Arson, en décembre 2022, l'amphithéâtre est plein. De nouveau, on l'interpelle : « Quel est votre rapport au postcolonialisme ? » Elle répond qu'elle fait de l'art... « C'est comme si j'avais dit "Dieu n'existe pas" à des religieux. » La salle insiste : « Que pensez-vous du racisme systémique de la Villa Arson ? » Elle ne comprend pas. « Le directeur était là, il aurait dû réagir... », s'étonne-t-elle. Les élèves ont quitté le lieu.

« Qu'une génération nouvelle s'affirme en rupture, c'est un mécanisme assez classique, considère Sylvain Lizon, le directeur de l'école. En France, il y a une histoire particulière des relations entre le pouvoir, les artistes et les œuvres que cette génération bat en brèche, revendiquant ses propres repères. On vit un moment particulier et passionnant qui invite toute la communauté à se déplacer. Après, c'est vrai que ça nous demande d'être agiles. »

De l'agilité, Claire Lasne Darcueil en a : « Le tout, c'est de ne pas monter dans les tours, si vous voulez que l'autre n'y aille pas non plus », dit en souriant la directrice du Conservatoire national supérieur d'art dramatique qui quitte son poste fin juin. « On assiste à la remise en cause d'un héritage par des gens qui n'en sont pas très contents. Si on est honnête, est-ce que l'on peut l'être de ce que nous leur laissons ? On a bouffé des fraises en hiver et on a vécu une liberté de création qui repose sur des injustices fondamentales... Je ne comprends pas les gens qui utilisent le mot de "censure" n'importe comment. Quand je passe dans la classe internationale, en écoutant les Afghanes, je pèse ce que c'est vraiment. »

La photo des élèves du Conservatoire, témoigne-t-elle, a changé en dix ans. « On est passé de 15 % de boursiers à quelque chose comme 60 % aujourd'hui. Nous enseignons à des personnes qui ont lutté pour être là. Et qui doutent que le monde du théâtre et du cinéma les attende à bras ouverts... » Claire Lasne Darcueil est de celles et ceux qui prennent ce mouvement « comme une chance, une voie à suivre ».

« Dès que des gens protestent fort, on dit qu'ils protestent trop fort, et mal, qu'ils sont dangereux. Alors que j'ai en face de moi des gens qui me font découvrir des choses. Même sur Tchekhov, mon auteur, mon chéri... » Et de citer l'acte III d'*Oncle Vania*, lorsque Astrov arrache un baiser à Elena Andréevna : « C'est le classique "Tu me dis non, mais tu veux dire oui." Il y a encore trois ans, ça ne me faisait rien. Aujourd'hui, ça me saute aux yeux. Du coup, on l'a travaillé. Quinze versions différentes, quinze interprétations, c'était très riche. La question, c'est d'interroger le répertoire, pas de le mettre à la poubelle. »

« Un désir de justice »

Latiniste et helléniste, Pierre Vesperini, 45 ans, replace ces soubresauts dans le temps long. « A la fac, quand j'enseignais le viol de Lucrece, l'événement fondateur de la République romaine, j'avais à l'esprit qu'il était tout à fait possible qu'une ou plusieurs de mes étudiantes aient subi un viol. Je faisais attention à la façon dont j'en parlais. C'était il y a vingt ans, bien avant #metoo. Mais il suffisait d'avoir un minimum de décence et de respect pour y penser. » L'historien ne nie pas un fossé entre des professeurs « engourdis » et des étudiants « démunis », les premiers prisonniers

d'un « savoir sacralisé et sclérosé », les seconds manquant de recul, faute d'avoir reçu « un enseignement suffisamment riche pour les initier à la complexité de l'histoire de la culture européenne ».

« La génération de 68 voulait en finir avec le puritanisme, au nom de l'autonomie du règne esthétique. Il fallait choquer le bourgeois, en brandissant Sade, Bataille... La nouvelle génération ramène de la morale, un désir de justice qu'il faut écouter. » Lui qui, dans *Que faire du passé ? Réflexions sur la cancel culture* (Fayard, 2022), rappelle que les Romains érigeaient des statues à leurs ennemis, d'Hannibal à Cléopâtre, en est persuadé : « L'esthétique doit pouvoir dialoguer avec l'éthique. »

Sur quel art, quel cinéma, quel théâtre, tout cela ouvre-t-il ? Telle est la question qui travaille ces enseignants mis au défi de leur propre déconstruction. Aux Beaux-Arts de Paris, où il enseigne, le cinéaste et plasticien Clément Cogitore n'est pas inquiet, bien au contraire : « De tout ça, on me parle beaucoup, de ces échanges violents. Moi, je n'y suis pas confronté. Mes étudiants pensent la complexité, et cela me donne une grande foi en l'avenir. Parce que, entre un paternalisme qui regarde le monde d'un point de vue dominant et des slogans qui simplifient, le vrai sujet est là : celui de la complexité, souligne l'artiste de 39 ans. Tout mouvement important crée sa radicalité ; il n'en reste pas moins important. »

Laïcité à Mayotte, leurre ou réalité ?

Jéromine Doux – Mayotte Hebdo - 14 février 2023

Sur un territoire où 95 % de la population est musulmane, la religion s'invite dans le quotidien des habitants et le principe de laïcité peut parfois être difficile à appliquer. Dans les écoles, si le port du voile « culturel » est toléré, l'attention est portée sur les risques de dérives.

Dans les établissements scolaires mahorais, les jeunes femmes voilées ne sont pas rares. Quelques garçons portent également le kofia et dans certains établissements, des espaces se transforment même en salle de prière. Pourtant, la loi française interdit tout port de signe religieux ostensible et toute pratique à l'école depuis le 15 mars 2004.

Mais à Mayotte, où 95 % de la population est musulmane et où la majorité des élèves fréquentent en parallèle l'école coranique, il existe une démarcation nette entre le voile culturel problématique et le voile culturel. « Sur la réglementation c'est clair, l'établissement scolaire est un lieu de stricte neutralité, insiste Pascal Lalanne, conseiller du recteur, spécialiste des questions de laïcité. Mais il y a un accord tacite, qui vise à respecter une tradition. Ici, le voile, porté comme un bandana, est un accessoire de mode, il est culturel. Et ce n'est pas si facile lorsque l'on a des cheveux crépus et que l'on habite dans un banga, de passer chez le coiffeur. Il y a donc une tolérance. »

« CES COIFFES NE POSENT AUCUN PROBLÈME »

D'autant que ce vêtement ne remettrait pas en cause le principe de laïcité pour le rectorat. « Il n'y a pas de volonté de convaincre ou de parler de religion. Ces coiffes ne posent aucun problème », assure le conseiller du recteur. Surtout dans un contexte de bonne cohabitation entre les différentes religions. Pour Pascal Lalanne, « les habitants de Mayotte ont une grande tolérance au niveau religieux mais aussi au niveau vestimentaire. Ce n'est même pas un sujet. On voit très souvent des femmes mahoraises, couvertes de tête aux pieds, en compagnie de femmes blanches plus légèrement vêtues. »

Dans l'immense majorité de la population, la pratique de l'islam est par ailleurs modérée. Pour autant, il existe quelques groupes radicaux revendiquant une tenue religieuse, y compris dans les établissements scolaires. La communauté éducative prêterait notamment une attention particulière aux voiles islamiques. « Il y a eu quelques difficultés dans certains établissements, notamment avec des jeunes filles qui revenaient de métropole et qui avaient pratiqué un islam plus rigoriste. Dans ce contexte, il peut y avoir des incidents », précise Pascal Lalanne.

S'il n'est pas toujours associé à la religion pour les jeunes qui le portent, le kofia est, par ailleurs, peu toléré. « Nous n'aimons pas trop les couvre-chef dans les établissements scolaires, les casquettes et les chapeaux ne sont pas autorisés non plus. Et le kofia reste perçu comme un signe religieux, c'est ce qui, pour nous, est problématique », précise le conseiller du recteur. Quant aux espaces qui se transforment en salle de prière, il n'y a pas de débat. « Les seules pratiques religieuses qui peuvent avoir lieu à l'école se font dans le cadre de l'aumônerie. Toutes les religions monothéistes peuvent le faire. Il s'agit d'une éducation religieuse orchestrée par un aumônier. Mais à Mayotte, nous n'avons eu aucune demande en ce sens. »

La tolérance quant au port du voile culturel dans les établissements scolaires est liée à la départementalisation récente du territoire. « La laïcité est un fondement de la République mais la culture locale est très marquée par l'Afrique et le département est très jeune, il ne s'agit donc pas de bousculer tous les codes. »

Dans le même temps, la départementalisation en 2011, couplée à la séparation des pouvoirs religieux et de l'Etat, a déjà grandement perturbé les fonctionnements locaux. « Les cadis – les chefs religieux – avaient jusque-là le pouvoir de justice de paix, à savoir la petite justice, ils détenaient également des pouvoirs notariaux, permettant de gérer le cadastre et l'état civil, qui leur

offrait la possibilité de marier les habitants. En 2011, ils ont perdu ces pouvoirs et l'État a pris le relais », illustre le conseiller du recteur.

MAYOTTE CHOISIE POUR UNE RÉFLEXION SUR LA LAÏCITÉ

Fenêtre sur ce qu'a fait l'État français dans ces colonies, Mayotte a été choisie pour une réflexion sur la laïcité et les valeurs de la République par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), en novembre 2021. A ce moment-là, 23 cadres de l'institut ont passé une semaine sur le territoire afin d'analyser le principe de laïcité dans les écoles du seul département français majoritairement musulman.

Résultat : ils se sont rendu compte que les deux ciments de la vie sociale mahoraise étaient la scolarité, avec un attachement fort à la vie scolaire, mais aussi la religion, qui permet une cohésion sociale importante. « Cela a permis de mettre en évidence que l'on pouvait accepter des exceptions, qu'elles n'atteignaient pas les fondamentaux de l'école et que la religion ne menaçait pas le principe de laïcité », assure Pascal Lalanne, chef de projet du cycle des auditeurs de l'IH2EF.

Pour autant, chaque établissement organise régulièrement des journées sur ce thème. L'idée : rappeler les valeurs de la République. « Dans un lieu où il n'existe qu'une seule religion, le concept de laïcité reste flou, il faut l'expliquer par l'histoire, préciser pourquoi nous avons choisi de séparer la religion et l'État. D'autant qu'il y a toujours de nouveaux arrivants et qu'il faut rappeler les fondamentaux... »

« ELLES NE COMPRENNENT PAS LES PRATIQUES RELIGIEUSES AU SEIN DE L'HÔPITAL »

Dans le domaine de la santé, le respect du principe de laïcité n'est pas simple non plus. Il exige notamment que les personnes hospitalisées puissent exercer leur liberté d'expression religieuse et de culte ainsi que leur droit de choisir le praticien de leur choix, et leur droit au consentement aux soins. Selon Saïd Ali Mondroha, l'aumônier régional du CHM, si les différentes religions cohabitent bien, les incompréhensions sont fréquentes. « De nombreuses personnes ne comprennent pas que certaines pratiques religieuses puissent avoir lieu au sein de l'hôpital et n'intègrent pas que chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Que l'on peut être malade, musulman et faire ses prières », souligne-t-il. Saïd Ali Mondroha intervient ponctuellement au CHM, lorsqu'il est contacté pour accompagner des personnes croyantes ayant des questions ou un besoin spirituel. « Certains malades, qui vont donner leur dernier souffle, ont besoin de se raccrocher à la religion », détaille l'aumônier.

Autre difficulté pour le professionnel : rassurer les patients croyants qui estiment que la religion ne leur permet pas de faire certains actes médicaux. « L'islam permet beaucoup de choses dans le cadre du soin. Même si c'est interdit en temps normal, c'est permis lorsqu'il y a un besoin imminent », assure Saïd Ali Mondroha. Au-delà de la santé, des aumôniers interviennent en milieu pénitentiaire pour accompagner les personnes condamnées, mais également dans le domaine militaire.

Catho de rentabilité

Le Canard Enchaîné – 8 mars 2023

Peut-il être pire que Vincent Bolloré ? sous le couvert de l'anonymat, la directrice d'une des maisons d'édition du groupe Editis à propos de Pierre-Edouard Stérin, le milliardaire investisseur dans des start-up, qui songe à racheter le groupe (Julliard, Plon, Perrin, Robert Laffont, 10/18, etc.) au tout-puissant patron breton... « L'Express » (2/3) dresse un portrait gratiné de ce catho tradi, exilé fiscal en Belgique et inconnu du grand public.

A la tête de La Nuit du bien commun, qui organise des soirées de levées de fonds caritatives à l'américaine, Stérin finance des projets très orientés : « Judith », pour éviter que les femmes avortent, « Canto », qui défend les chants populaires, y compris identitaires ou nazis. Son Fonds du bien commun, auquel il a déjà reversé l'essentiel de sa fortune personnelle (800 millions d'euros), a par exemple financé le péplum contre-révolutionnaire « Vaincre ou mourir », produit par le Puy du Fou.

Mais, en affaires, il montre moins de charité et de scrupules. Ce croyant sûr de lui, qui a un « **plan sur vingt ans** » pour atteindre la sainteté (sic), s'est associé, pour reprendre Editis, à Stéphane Courbit et à Daniel Kretinsky, à la réputation sulfureuse. Or Bolloré, qui admire en Stérin « **un homme qui va jusqu'au bout de sa cohérence** », voit cet attelage d'un œil favorable.

Quant aux profs usagers des manuels scolaires Nathan ou Bordas, conçus au sein d'Editis, ils peuvent frémir devant les méthodes de ce rigoriste qui lorgne à droite. Stérin est un maniaque de la notation sévère : il attribue des notes sur 10, dans un fichier Excel, non seulement à ses collaborateurs, mais aussi aux femmes avant de choisir son épouse, ou aux politiques de droite et d'extrême droite qu'il rencontre, les sommant de livrer leur « **business plan pour la France** » avant de choisir celui ou celle qu'il financera.

Pour l'heure, cet exigeant prof à l'ancienne trouve Marine Le Pen « **intellectuellement limitée** », Marion Maréchal trop approximative, Eric Zemmour peu avisé - « **Un homme qui choisit mal sa femme choisira mal ses ministres.** »

Car, outre la sainteté, Stérin, en toute humilité, s'est assigné comme objectif de sauver la France. Au nom du Sacré Cœur !



Université Sorbonne Paris Nord : la direction confrontée à des prières dans les couloirs

Samuel Piquet – Marianne – 3 mars 2023

Devant les dérives religieuses au sein de son établissement, le président de l'université Sorbonne Paris Nord, Christophe Fouqueré, a adressé un mail aux étudiants et aux professeurs pour rappeler aux premiers qu'il est interdit de prier dans les salles et aux seconds qu'ils ne doivent pas afficher leur appartenance religieuse. Explications.

L'université Sorbonne Paris Nord, (anciennement Paris-XIII), installée au nord de la capitale sur les communes de Villetaneuse, Saint-Denis, La Plaine Saint-Denis, Bobigny et Argenteuil, doit faire face depuis plusieurs années déjà à l'entrisme islamiste. Au point que la région Île-de-France avait adressé, fin 2021, un courrier au président dans lequel elle s'en inquiétait. Cette fois, les dérives récentes ont contraint son président, Christophe Fouqueré, à adresser un mail le 23 février à tous les étudiants et les professeurs de l'université pour leur rappeler les bases de [la laïcité](#).

Dans ce courriel, auquel *Marianne* a eu accès, le président, après avoir indiqué que « *ce message fait suite à divers incidents survenus récemment* », rappelle « *l'attachement de (l') université au principe de la laïcité* ». Plus précisément, il signale que « *les lieux de culte ou de prière sont interdits dans l'université* », comme si cela n'allait pas de soi, et ajoute que « *les étudiants ou étudiantes priant dans un couloir ou une salle de l'université ou dans tout autre local dans l'enceinte de l'université se verront rappeler à l'ordre pour que ce comportement ne se reproduise pas* ».

ETUDIANTS CONVOQUÉS... OU PAS ?

Contacté par *Marianne*, le référent laïcité de l'université, Daniel Verba, nous écrit par mail : « *Les incidents auxquels fait référence le Président concernent principalement les 4 étudiant(e)s (sur 26 000 que compte l'université) qui ont été repérés cette année par les services de sécurité de l'établissement en train de prier dans les couloirs. Ces quatre étudiant(e)s ont été convoqué(e)s par les services centraux de l'université pour un rappel à l'ordre qui pourrait déboucher sur des sanctions en cas de récidive.* »

Un professeur de l'université bien au fait de ces questions assure pourtant à *Marianne* que non seulement personne n'a été convoqué mais que les étudiants n'ont même pas été identifiés. « *Des convocations ont pu avoir lieu par le passé. L'an dernier, une vingtaine d'étudiants de première année avaient été convoqués par le président pour des faits similaires ; mais cette année, cela n'a pas été le cas.* » Puis d'ajouter : « *Il n'y a jamais eu de sanctions disciplinaires alors que c'est pourtant dans ce genre de commissions de jugement que ça devrait se régler. Ce qui a fait réagir la direction cette fois-ci, c'est d'une part que cela ne concerne plus, comme par le passé, des nouveaux arrivants mais des étudiants plus âgés qui reviennent à ces pratiques. Et d'autre part qu'on ne peut plus cacher ces agissements : des tags prosélytes sont apparus sur les murs. Des gardiens ont même dissuadé les étudiants de venir perturber la prière dans les escaliers...* » Le professeur fait mine de s'interroger : « *Si cela ne concernait que quatre étudiants, sérieusement : pourquoi faire une circulaire officielle adressée aux étudiants et aux personnels ?* »

ENSEIGNANTE VOILÉE DEPUIS UN AN

La suite du mail du président, qui n'a pas répondu aux sollicitations de *Marianne*, met en lumière un autre type d'incident : « *La manifestation par un personnel de l'Université d'opinions religieuses dans l'enceinte de l'Université, dans l'exercice de ses fonctions, peut-être constitutive d'un manquement à ses obligations* ». Le message rappelle qu'« *un agent ne doit porter aucun signe, notamment vestimentaire, destiné à marquer son appartenance à une religion.* » Selon plusieurs sources internes, le texte vise ici une enseignante faisant cours en étant voilée depuis environ un an.

Les députés RN se fondent dans le paysage local

Mathilde Elie – La Gazette des Communes - 06/03/2023

Passée la surprise des résultats des élections législatives en juin 2022, les députés Rassemblement national se sont fait une place dans leurs circonscriptions. A l'image de la stratégie de « dédiablement » menée par le parti depuis plusieurs années, les relations avec les élus locaux semblent être normalisées.

« Ce sont des élus de la République. Ils représentent une frange de la population, dont acte. » Michel Gros, maire (sans étiquette) de La Roquebrussanne (Var), affiche une position très claire concernant les députés Rassemblement national de son département. « Nous avons déjà deux conseillers départementaux RN dans notre canton, avec lesquels j'ai des relations courtoises. J'entends avoir la même attitude avec les nouveaux députés. » Même positionnement pour François Ouzilleau, maire (divers droite) de Vernon (Eure), qui compte « respecter le choix des électeurs » en invitant le député RN Timothée Houssin aux différents événements qui rythment la vie locale.

Après la surprise, le choc même pour certains élus locaux, de voir les résultats des élections législatives, nombre d'entre eux se sont interrogés sur l'attitude à adopter avec ces 89 (désormais 88) nouveaux députés, avant de faire le choix de la courtoisie républicaine. « D'eux-mêmes ils sont arrivés à la conclusion qu'ils ont été élus au même titre que les autres, et qu'il ne serait pas républicain, même si l'on combat leurs idées, de ne pas les traiter comme tels », résume Hervé Maurey, sénateur (Union centriste) de l'Eure.

Proximité

Longtemps considéré comme un parti peu fréquentable, le RN mène depuis une dizaine d'années une stratégie de dédiablement qui semble porter ses fruits au niveau local. « J'observe qu'il y a cette même stratégie de normalisation des relations entre les élus Rassemblement national et les notables des lieux où ils ont été élus, confirme la géopolitologue Béatrice Giblin. Les représentants des institutions, que ce soient les préfets, les maires, ont des relations classiques avec ces députés, indépendamment de leur étiquette politique. Ce qui est de mon point de vue tout à fait normal. Ils ont été choisis par les citoyens. Ils n'ont pas volé leur mandat. »

Et selon Sylvain Crépon, maître de conférences en science politique à l'université de Tours, cette proximité n'est pas nouvelle. Elle est juste plus visible, les députés étant plus nombreux. « Dans les coulisses, les relations politiques et amicales existent depuis longtemps, affirme-t-il. A l'Assemblée nationale, les Républicains ne veulent surtout pas s'afficher avec le groupe RN pour montrer que le cordon sanitaire subsiste. Mais, au niveau local, les gens se parlent. »

Présence sur le terrain

Ce qui semble séduire les élus locaux, c'est la présence des députés RN sur le terrain. Une stratégie particulièrement visible dans l'Eure, comme le souligne Hervé Maurey : « Les députés sortants En marche n'ont jamais fait la tournée des mairies, se rendaient rarement aux manifestations, et c'est ce qui explique leur déroute. Les nouveaux, eux, occupent le terrain. C'est d'autant plus apprécié par les élus locaux que ce travail là n'était pas fait auparavant. »

Cérémonies commémoratives, traditionnelles, vœux, mais aussi brocantes, lotos ou manifestations sportives... Les députés ont pour consigne de diversifier leurs approches et de privilégier les contacts directs sans faire de vagues. Dès le début de son mandat, Julien Odoul, député RN de l'Yonne, a par exemple envoyé un courrier à chaque maire de sa circonscription afin de les rencontrer. « Ils voient que je suis présent et ils me le disent », note l'élu qui ne manque pas de publier sur Twitter une photo de chacun de ses déplacements.

Affichant leur volonté de « parler à tout le monde », au niveau local, les députés RN font passer leur étiquette politique au second plan. « En circonscription, ma seule couleur politique est l'intérêt général », souligne Julien Odoul. « On considère qu'il y a des moments et des endroits pour batailler politiquement, comme lors des campagnes ou dans l'hémicycle. Le reste du temps, nous sommes au service de tous », ajoute Sébastien Chenu, député du Nord. « *Mon village vote RN* » : *paroles de maires*

Hostilité

« Tout le monde s'est bien fondu dans le paysage », se targue celui qui est aussi porte-parole du RN. Chaque semaine, il rencontre les membres de son groupe à l'Assemblée nationale pour « prendre la température ». Et, selon lui, « les choses se passent très bien avec 90% des maires. Cela montre que des barrières sont tombées ».

Mais courtoisie ne vaut pas acceptation, comme le rappelle Michel Fournier, maire des Voivres et président de l'Association des maires ruraux. « Les maires sont bien obligés de reconnaître que la démocratie a parlé et que ces députés sont légitimes. Mais ce n'est pas simple à faire entendre », explique-t-il.

Une minorité d'élus refuse encore toute relation avec les députés RN. Mais, difficile d'en trouver qui l'assument publiquement. Le maire LR de Montargis, Benoît Digeon, lui, ne mâche pas ses mots à l'égard du député Thomas Ménagé. S'il précise qu'il ne s'agit pas d'une affaire personnelle, mais plutôt d'une affaire d'étiquette, il affirme haut et fort : « En tant que maire, je ne veux pas l'avoir dans les pattes, je ne veux pas apparaître en photo avec lui et je ne veux pas me retrouver à côté lors d'une manifestation quelconque. » Rappelé à l'ordre par le sous-préfet et la préfète, l' élu estime n'avoir aucune obligation : « Je ne veux faire aucun compromis pour pouvoir partir la tête haute. Le RN n'a pas changé. Chassez le naturel et il revient au galop. »

Méfiance

Si des digues sont tombées entre le RN et les autres partis, un sentiment de méfiance persiste. « Je constate qu'on leur déroule le tapis rouge dans de nombreux endroits, s'inquiète le maire de Vernon, François Ouzilleau. S'adonner à faire des selfies avec eux consiste à jouer avec le feu. Une visite dans une mairie et une photo sur le perron pour Facebook ne permettent pas de partager le quotidien et les préoccupations de nos concitoyens. »

Un sentiment partagé par Hervé Maurey, qui pointe les dangers de cette notabilisation : « Ce qui est préoccupant politiquement, c'est que les citoyens et les élus locaux voient que, finalement, avoir un député RN n'est pas un drame. Par analogie, ils peuvent un jour se dire que finalement avoir un RN à l'Elysée, ce n'est pas si grave. Cette crédibilisation des députés, le prochain candidat RN à l'élection présidentielle en bénéficiera. »

Une proposition de loi de sénateurs LR contre "les pratiques communautaristes" vise à faire des écoles des "établissements publics autonomes d'éducation" (ToutEduc)

Observatoire des Zones Prioritaires - 2 mars 2023

L'autonomie des écoles comme remède à la crise de l'école (proposition de loi, Sénat)

Pour quelque 80 sénateurs LR (le groupe compte 145 élus), "le constat de crise de l'école ne fait plus débat" et ils signent une proposition de loi prévoyant l'expérimentation d'un modèle "entièrement nouveau" d'organisation des écoles publiques qui deviendraient des "établissements publics autonomes d'éducation". Emmenés par Max Brisson, les signataires dénoncent "un système vertical, uniforme et oublieux des particularités des établissements" et, "s'inspirant de la réforme d'ampleur du système éducatif britannique engagée à partir de 2010", ils considèrent que "l'autonomie doit s'imposer comme l'antidote aux maux de l'école".

L'article premier prévoit donc que, "à titre expérimental, pendant une durée de cinq ans", les recteurs peuvent passer avec des écoles dont le conseil a demandé et obtenu le statut d'établissement public ou avec des EPLE volontaires, "ainsi qu'avec leur collectivité de rattachement", un contrat portant sur "le ressort de l'établissement, l'affectation des personnels, y compris enseignants, l'allocation et l'utilisation des moyens budgétaires, l'organisation pédagogique, les dispositifs d'accompagnement des élèves". Le contrat fixe des objectifs "en matière de réussite et de mixité scolaires", si ces "objectifs ne sont pas atteints durant deux années consécutives", le recteur peut "résilier le contrat". Ces établissements ne peuvent rassembler plus de 20 % des élèves d'une région académique.

L'article deux prévoit que les professeurs des écoles "sont placés sous (l') autorité" du directeur (de la directrice) qui a donc une autorité hiérarchique sur les maîtres" et qui "participe à leur évaluation" avec l'IEP. L'article suivant prévoit que "l'affectation d'un enseignant peut procéder d'un engagement réciproque conclu avec l'autorité de l'État responsable en matière d'éducation pour une durée déterminée", ce que l'exposé des motifs appelle des "contrats de mission".

Les articles 4 et 5 portent sur la création d'un "service public de soutien scolaire" qui "s'appuie notamment sur des professeurs volontaires, sur la réserve éducative et sur des associations". Les membres de la "réserve éducative" sont "chargés de contribuer au service de soutien scolaire".

Les articles 6 et 7 portent sur les communes faisant partie d'une zone de revitalisation rurale et qui devraient bénéficier du dispositif REP/REP+ et sur les communes de moins de 5 000 habitants qui doivent pouvoir imposer un moratoire d'un an "lorsqu'il est envisagé de fermer une classe".

L'article 8 prévoit de "réaffirmer avec force le principe de laïcité" et donc d'appliquer la neutralité politique et religieuse aux accompagnateurs lors des sorties scolaires", elle "s'applique aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements, organisées par ces écoles et ces établissements publics locaux d'enseignement".

L'article 9 prévoit que "les élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées portent une tenue vestimentaire uniforme au sein de leur établissement", tenue dont les caractéristiques "sont précisées par le règlement intérieur de chaque établissement". Cette mesure contribuerait "au respect de l'autorité en plaçant l'élève dans des dispositions d'esprit propices au suivi des enseignements". De plus, "elle évacuerait définitivement la question du port de signes ostensibles d'appartenance religieuse ou communautaire".

Le dossier législatif de la PPL "pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité" (ici), mis en ligne mardi 28 février, ne donne pas de date pour l'examen en commission. A noter qu'une autre PPL déposée par J-L Masson (non inscrit) prévoit que "toute personne concourant au service public de l'éducation, y compris lors des sorties scolaires, est tenue de respecter ces valeurs et de s'abstenir de porter des signes ou des tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou communautariste" (ici).

L'IVG entre droit et liberté : astuce parlementaire ou débat de fond ?

La Croix – 8 mars 2023

Blandine Richard

Doyen de la faculté libre de droit de l'ICT, maître de conférences

Père Albert Evrard, sj

Codirecteur de la chaire "vulnérabilité et mutations du droit" de la faculté libre de droit de l'ICT, maître des conférences

Enguerrand Serrurier

Directeur des études de la faculté libre de droit de l'ICT, maître de conférences

À l'occasion de la journée des droits des femmes ce mercredi 8 mars, Emmanuel Macron rendra un hommage national à l'avocate féministe Gisèle Halimi, et pourrait profiter de la cérémonie pour évoquer l'inscription de l'IVG dans la Constitution. Trois professeurs de l'Institut catholique de Toulouse (ICT) éclairent ce débat, et la différence entre le « droit » ou la « liberté » d'avorter.

À l'occasion de propositions consistant à protéger l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dans la Constitution et de leur actuel traitement au Sénat, la distinction fondamentale entre droit et liberté fait surface. Le tableau actuel est le suivant. Là où dans sa proposition l'Assemblée entend créer un article 66-2 de la Constitution plaçant l'avortement dans les garanties assurées par l'autorité judiciaire, au même titre que l'interdiction des arrestations arbitraires (article 66) ou l'abolition de la peine de mort (article 66-1), le Sénat déplace ce texte au sein des compétences visées à l'article 34 qui renvoie à la liberté du législateur : « *La loi fixe les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens.* »

Ces modifications posent question alors que la Constitution ne comporte aucune liste de droits et libertés. Il s'agirait d'une innovation française, puisque dans le monde, l'IVG est soit dépénalisée soit même interdite au nom du respect du droit à la vie.

L'émoi américain

Toujours d'un point de vue juridique, la situation actuelle paraît cependant claire : la jurisprudence constitutionnelle de 2001 et le cadre législatif et réglementaire renouvelé, souhaitant « *renforcer le droit à l'avortement* », reconnaît aux femmes la possibilité de demander l'interruption de sa grossesse. L'émoi provoqué par la Cour suprême américaine en 2022 (arrêt Dobbs) interroge sur l'irréversibilité de notre système de protection.

L'inquiétude est telle que députés et sénateurs ont déposé plusieurs propositions de révision constitutionnelle, dont l'une adoptée par l'Assemblée nationale sous forme de droit à l'avortement, transformée par le Sénat en liberté de la femme. Le but est d'empêcher, par une garantie constitutionnelle, qu'on puisse anéantir une faculté entendue comme personnelle et inviolable. Le droit à l'IVG, qualifié de « *projet global* » garantissant la prise en charge des soins, devient alors une simple possibilité laissée au libre choix de la femme.

Le Sénat ne bloque pas

D'un point de vue politique et parlementaire, le Sénat ne bloque pas la discussion, mais ouvre le débat sur l'IVG à travers les valeurs fondamentales reconnues. Après tout, comme l'affirme M. Bertrand Mathieu, une Constitution a aussi pour objet « *de traduire en droit des valeurs propres à une communauté politique* ».

À ce niveau, la liberté soutenue par le Sénat paraît être de celle qui accorde à la femme une autonomie, protégeant sa volonté sur son corps. Cependant, si l'autonomie en tant que reconnaissance de la liberté est un principe essentiel, notamment dans le cadre médical, suppose-t-elle un pouvoir absolu d'autodétermination ? Les juristes répondront certainement

que la norme pose le cadre dans lequel l'individu se détermine là où la réflexion morale laisse la discussion ouverte. En voulant inscrire l'IVG dans la Constitution, députés et sénateurs doivent arbitrer entre autonomie, liberté et dignité, autour desquelles l'avortement est ballotté.

De vives réactions

Ajoutons que si ce débat suscite toujours de vives réactions, c'est aussi parce que, lorsque l'on intervient dans le domaine de la santé en matière de procréation, on entre dans la sphère de l'intime et de la sexualité des femmes et, finalement, on intègre le corps de la femme dans le texte constitutionnel tel un sujet particulier sur lequel il convient que la norme suprême veille.

Enfin, protéger la santé de la femme en lui garantissant un accès aux services de santé compétents, pour qu'elle puisse interrompre une grossesse, ne signe-t-il pas un retour à une tendance que l'on pensait pourtant révolue, celle de la réification juridique du corps féminin, de nouveau au centre de toutes les attentions ? N'en doutons pas, la discussion conduira ensuite à articuler la liberté de la femme avec celle des professionnels de santé, afin de préserver la liberté de conscience des médecins. Montesquieu écrivait qu'il ne fallait changer la loi « *que d'une main tremblante* ». Au vu des conséquences d'une révision constitutionnelle sur ce sujet, que nous conseillerait-il ?



Pourquoi je ne célébrerai pas le 8 mars

Céline Pina – 8 mars 2023

Diplômée en sciences politiques, Céline Pina a été adjointe au maire de Jouy-le-Moutier dans le Val-d'Oise et conseillère régionale Île-de-France. Elle s'intéresse particulièrement aux questions touchant à la laïcité, à l'égalité, au droit des femmes, à la santé et aux finances sociales. Céline Pina avait dénoncé, en 2015, le salon de « la femme musulmane » de Pontoise. Elle pointe dans son livre « Silence coupable » (éditions Kero) le déni de la classe politique face à la progression rampante du salafisme.

Le 8 mars devient une date qui me met mal à l'aise tant le néo-féminisme puritain et radical qui devient dominant dans la sphère médiatique et politique a détruit la cause qu'il est censé défendre.

Alors que notre pays et l'Europe sont les endroits où les droits des femmes sont les plus forts et les plus respectés, au lieu de le reconnaître et de se battre sur les vrais problèmes (les sanctions pénales très légères même en cas de viol avéré par exemple ou de continuer à faire pression pour l'égalité salariale), les jeunes féministes se battent en faveur du sexisme qu'elles ont rebaptisé « liberté de porter le voile » et font semblant de croire que l'Europe est au taquet dans l'oppression des femmes.

Elles prônent la haine de leur culture qui pourtant est adossée sur une vision de l'être humain qui a permis l'égalité et la garantie des libertés publiques pour mettre en avant des cultures qui piétinent les femmes.

Au nom d'une vision délirante et condescendante de la femme, elles en font une victime absolue. Sa parole ne souffre aucune contradiction car une femme ne saurait mentir, toute accusation d'une femme envers un homme doit devenir condamnation de celui-ci sans autre forme de procès. La femme est réduite à la faiblesse, créature innocente et incapable de malice, un enfant à protéger en somme. Or, c'est au nom de cette vision de la femme qu'elle a été réduite au rang d'éternelle mineure et qu'en échange de la protection du groupe, elle a dû longtemps renoncer à l'égalité.

« C'est au nom de cette vision de la femme qu'elle a été réduite au rang d'éternelle mineure et qu'en échange de la protection du groupe, elle a dû longtemps renoncer à l'égalité. »

Une génération de geignardes se sent ainsi persécutée et fait des procès à sa propre société, alors qu'elles contribuent à la représentation de la femme en éternelle mineure et qu'au nom de l'antiracisme, elles promeuvent un signe, le voile, qui est le symbole du refus d'accorder aux femmes l'égalité et qui dit aussi que leur corps est fondamentalement impur.

En revanche les mêmes qualifient de leurre tous les progrès réalisés en occident, le fait que les femmes aient accès comme les hommes à l'éducation, que l'égalité soit la base de notre contrat social, que les femmes puissent réaliser leurs ambitions... Tout cela ne vaut rien à leurs yeux.

« Elles sont devenues incapables de voir la différence entre un continent où l'égalité est un droit et un monde où le statut des femmes est inférieur »

Elles sont devenues incapables de voir la différence entre un continent où l'égalité est un droit et un monde où le statut des femmes est inférieur, où elles sont minorisées.

Et pourtant dans le réel, naître ici ou de l'autre côté de la Méditerranée vous réserve un sort très différent si vous êtes une femme, par rapport aux perspectives offertes aux hommes. Ainsi pendant que les iraniennes nous prouvent quelle est la signification du voile et comment les femmes sont traitées dans les pays où règnent l'islam, les jeunes féministes militent en faveur du voile. Alors que la situation ailleurs qu'en Occident témoigne de la dévalorisation des femmes, les néo-féministes n'ont pour ennemi que le mâle blanc occidental.

Elles reprennent la terminologie de tous ceux qui prônent le tribalisme contre la Nation sans voir que la tribu se bâtit sur l'inégalité de ses membres et que la femme est un des derniers barreaux de l'échelle. Elles crachent sur la culture égalitaire de l'occident en en faisant un leurre, une escroquerie sans voir les différences réelles qu'une affirmation de principe dans une constitution donne dans la réalité.

« Pourtant il suffit de comparer la condition féminine là où l'égalité est un principe civilisationnel et là où elle ne l'est pas pour constater que les principes agissent sur le réel. »

Pourtant il suffit de comparer la condition féminine là où l'égalité est un principe civilisationnel et là où elle ne l'est pas pour constater que les principes agissent sur le réel. Dans le même temps les néo-féministes choisissent de se coudre les paupières face à l'influence de l'islamisme qui fait que dans certains quartiers la condition des femmes a régressé dans l'indifférence générale. Elles nient ce qui est sous leurs yeux mais n'hésitent pas à traiter de racistes et de fascistes toutes celles qui refusent leurs mots d'ordre et leur vision biaisée du monde.

« Je suis persuadée que si l'on cesse de combattre pour les droits des femmes, ils régresseront »

Alors en ce 8 mars je ne sais plus quoi faire. Non que le combat féministe me paraisse vain. Je suis persuadée que si l'on cesse de combattre pour les droits des femmes, ils régresseront car les pays où la femme est libre sont rares dans le monde et les droits des femmes sont loin d'être en expansion. Mais je ne sais pas avec qui et pour qui me battre quand je vois toutes ces jeunes femmes, pleines de haine contre les hommes, qui n'ont que le patriarcat à la bouche quand il s'agit de critiquer le mâle blanc et la culture judéo-chrétienne et qui en même temps promeuvent le voile, défilent aux côtés des islamo-gauchistes, se taisent quand Mila se fait attaquer ou quand les imams2.0 diffusent sur les réseaux une vision archaïque de la femme.

« Voir les jeunes femmes d'aujourd'hui piétiner une égalité fragile parce qu'elle n'est pas parfaite, sans voir qu'elles préparent le terrain de leur future infériorisation me désole »

Aujourd'hui rejoindre le combat des néo-féministes, c'est un peu se joindre au parti des dindes en faveur de Noël ou défiler pour le droit des volailles en compagnie de la milice des renards. Les associations féministes actuelles sont trop nombreuses à abîmer la cause de l'égalité. Elles contribuent plus à détruire effectivement les droits des femmes qu'à les renforcer. Alors en ce 8 mars, je ne fêterai rien, car voir les jeunes femmes d'aujourd'hui piétiner une égalité fragile parce qu'elle n'est pas parfaite, sans voir qu'elles préparent le terrain de leur future infériorisation me désole. Je ne me joindrai pas au chœur des hypocrites qui se soumettent à un rituel dénué de sens alors même qu'ils constatent qu'une partie du mouvement féministe est pervertie par des idéologies qui sacrifieront les femmes si jamais elles gagnent en influence et en pouvoir. Le 8 mars est devenu le jour où de plus en plus de femmes marquent contre leur camp en oubliant que la revendication de l'égalité ne passe pas par la haine des hommes et de la société occidentale. Pas de quoi pavoiser.

Fin de vie : les religions auront-elles le dernier mot ?

Gilbert Abergel, Président du Comité Laïcité République - 28 février 2023

La convention citoyenne voulue, rappelons-le, par le président de la République lui-même, vient d'achever sa phase de délibération en confirmant cette aspiration d'une très large majorité des Français à disposer, autant qu'il est possible, de leur fin de vie.

84% des citoyens engagés dans cette consultation ont considéré que « le cadre d'accompagnement de la fin de vie ne répondait pas aux différentes situations rencontrées », 72% se sont prononcés en faveur d'un suicide assisté, et 66% en faveur d'une euthanasie.

Les débats vont se poursuivre et la restitution détaillée des travaux est programmée pour le 19 mars.

Cette forte tendance ne fait que confirmer le constat que nous faisons lors de la [visio-conférence que nous avons organisée avec Jean-Louis Touraine et Olivier Falorni, à l'automne dernier](#). Il semblait alors évident que les lobbys médicaux et religieux avaient usé tous leurs arguments ouvrant ainsi la voie à une évolution de notre législation. Les soubresauts de fanatiques qui attaquent Olivier Falorni ne font que révéler leur obstination à prétendre que le divin doit commander la vie de tous les êtres humains.

Souhaitée par une large majorité des Français, la législation est donc appelée à évoluer.

La cause serait-elle entendue ?

On pourrait l'espérer, si l' « en-même temps » présidentiel ne menaçait de ressurgir à l'occasion de ce débat. La décision du président de consulter les représentants des religions à l'issue de cette convention citoyenne est étonnante.

N'est-il pas paradoxal, dans une République laïque, qu'après la consultation de citoyens appelés à s'exprimer sur un sujet de société majeur, une écoute particulière soit accordée aux représentants des religions dont la mainmise sur nos consciences a été abolie depuis le siècle des Lumières ?

Cela signifierait-il que les citoyens qui se sont exprimés auraient laissé de côté leur conviction intime, religieuse ou philosophique, laissant aux autorités instituées le soin de parler en leur nom ?

Que la parole de ces citoyens nécessiterait une validation ?

On imagine aisément que, toutes religions confondues, ces représentants feront prévaloir la vie, celle-ci ne fût-elle que survie, sur le droit de choisir d'en finir avec un parcours douloureux et insensé.

Il serait dommage, après une telle consultation, de donner l'impression que le mot de la fin reviendrait aux religions.

Post scriptum

Voir aussi dans la Revue de presse la rubrique Fin de vie,

VIDEO Webinaire "Un droit fondamental : le droit à mourir dans la dignité" (CLR, 17 fév. 22) , le Colloque "Fin de vie, la liberté de choisir" (CLR, Paris, 28 oct. 17), les communiqués du CLR Droit de mourir dans la dignité : le Comité Laïcité République dénonce le poids exorbitant des morales religieuses (10 oct. 03), Droit de mourir dans la dignité : un droit inaliénable pour tout être humain (15 oct. 04), l'édito Le droit à mourir dans la dignité : un combat laïque (18 mars 10),

« Les professeurs doivent être au clair avec le socle républicain »

Benoit Drouot – le DDV – 4 février 2023

Avec « La jeunesse française, l'école et la République », Iannis Roder, professeur agrégé d'histoire-géographie et membre du Conseil des sages de la laïcité, alerte sur la contestation de la laïcité par une partie de la jeunesse. Il rappelle que l'école doit former des citoyens.

En 1963 l'historienne Mona Ozouf publiait L'École, l'Église et la République. Elle y retraçait la lutte qui opposa, entre 1871 et 1914, les républicains, héritiers de la Révolution française, et les cléricaux, vigoureusement opposés au principe de laïcité. Le titre de votre essai pastiche le triptyque de celui de Mona Ozouf, à cette exception près qu'« Église » est remplacée par « jeunesse française ». Est-ce là que se situe aujourd'hui le cœur de la contestation antilaïque ?

Merci pour cette remarque que vous avez été, jusqu'ici, le seul à me faire. Mais il est vrai qu'il faut connaître Mona Ozouf pour faire le lien. Pour vous répondre, je ne dirai pas « le cœur » de la contestation car, si contestation il y a bien, je ne saurais dire s'il y a « un cœur » en réalité. En revanche, ce que j'essaie de montrer, c'est bien qu'une partie conséquente de la jeunesse ne semble pas se reconnaître dans le principe de laïcité et son application. Mais si elle ne s'y reconnaît pas, elle ne le conteste pas massivement pour autant, contrairement à l'Église du XIX^e siècle.

Nous sommes face à une jeunesse très individualiste qui considère que la société n'a pas à imposer de règles au-delà de l'ordre public. Toutefois, pour nuancer ce que je viens de dire, il faut bien constater qu'une partie de cette jeunesse conteste bel et bien l'application du principe de laïcité au sein de l'école en raison de considérations religieuses, parfois absolutistes. C'est ce que je montre à l'aide de différentes enquêtes et études de terrain. Par exemple, ce que l'on nomme aujourd'hui les contestations de cours entraînent une autocensure chez certains enseignants qui évitent ainsi la confrontation que nous savons pouvoir être difficile à vivre, voire pouvoir dégénérer.

« Parler aujourd'hui de mixité sociale, c'est aussi parler de mixité culturelle. Comment construire du commun si les futurs citoyens que sont nos enfants ne se rencontrent pas, ne se connaissent pas ? »

Cette jeunesse française n'est pas monolithique. Elle est aussi traversée par l'archipélisation de la société française si justement décrite par Jérôme Fourquet¹. N'est-ce pas en partie l'échec du politique, et peut-être de l'école, de n'avoir pas su créer du commun depuis cinquante ans, de n'avoir pas tenu la promesse de la mixité et de n'avoir pas su rassembler une société de plus en plus plurielle ?

Il est évident que nous sommes aujourd'hui dans une situation des plus inquiétantes tant les fractures sociales et spatiales sont marquées. De fait, les enfants qui fréquentent l'école publique le font sur la base d'une carte scolaire imposée. Or, quand les établissements scolaires recrutent sur des quartiers ségrégués, nous retrouvons les fractures au sein de l'école où les enfants se côtoient de plus en plus dans le cadre d'un entre-soi social, mais aussi culturel. Parler aujourd'hui de mixité sociale, c'est aussi parler de mixité culturelle.

Comment construire du commun si les futurs citoyens que sont nos enfants ne se rencontrent pas, ne se connaissent pas ? Cette situation est aggravée par l'enseignement privé qui, lui, ne répond à aucune carte scolaire et choisit ses élèves, mais aussi par l'évitement scolaire, le plus souvent des classes moyennes supérieures et aisées. Si aujourd'hui des expériences sont menées localement, par exemple à Toulouse et à Paris, pour atténuer la ségrégation sociale, et elles sont plutôt concluantes, l'effort doit être général si nous voulons faire République et faire nation. Cet effort doit

être individuel car il s'agit là d'un engagement citoyen, mais aussi collectif, et là c'est le rôle des pouvoirs publics.

« Quand la majorité des Français continue de se détacher de la croyance, une minorité, non seulement ne s'en détache pas, mais radicalise ses pratiques, voyant dans la laïcité un obstacle à sa vision parfois absolutiste, c'est-à-dire indépassable, de sa croyance. »

Dans l'avant-propos de son livre réédité en 1982, Mona Ozouf se montrait optimiste. Elle écrivait : « (...) l'œuvre de [Jules] Ferry a rallié les esprits et gagné les cœurs. (...) la laïcité ferryste elle-même, désormais créditée de tolérance et de respect, est l'objet d'une célébration qui s'annonce unanime »². Que s'est-il passé en quarante ans pour qu'une partie de la jeunesse voit à présent la laïcité comme liberticide et discriminatoire ?

Comme le rappelle régulièrement Dominique Schnapper, présidente du Conseil des sages de la laïcité, nous avons l'idée que la laïcité s'était imposée à tous comme une évidence. Par conséquent, ce principe, de même que les valeurs de la République, n'ont plus donné lieu à un enseignement aux jeunes fonctionnaires entrant dans les métiers.

De la même manière, nous n'avons plus réellement investi l'imaginaire républicain, et donc au-delà la signification même de la République comme système d'organisation politique, ce qui a eu pour conséquence d'en diluer l'importance et de ne plus faire sens pour une grande partie de la jeunesse.

Dans le même temps, quand la majorité des Français continue de se détacher de la croyance, une minorité, non seulement ne s'en détache pas, mais radicalise ses pratiques, voyant dans la laïcité un obstacle à sa vision parfois absolutiste, c'est-à-dire indépassable, de sa croyance.

Le discours se veut alors victimisant, faisant de la laïcité émancipatrice un principe discriminant voire une « arme contre les musulmans ». C'est évidemment non seulement mensonger mais c'est également ne rien connaître, ni de l'histoire, ni de ce principe, et il ne faut cesser de rappeler que des dizaines de prêtres ou de prélats furent condamnés par les tribunaux entre 1905 et 1914 pour avoir appelé à désobéir à la loi républicaine.

Vous êtes de ceux qui alertent depuis vingt ans sur la multiplication des atteintes à la laïcité de la part de la frange radicale de l'islam. À la rentrée scolaire 2022, les services de l'État se sont inquiétés d'une offensive islamiste « incit[ant] les élèves à enfreindre les règles de la laïcité à l'école »³. Les contestations semblent donc ne pas reculer. La faute à qui ?

Je ne poserais pas la question comme cela car il me semble que cette poussée de l'islam radical dépasse le cadre national. En revanche, ce qui me chagrine réellement, c'est notre refus de regarder la réalité en face pendant un certain nombre d'années qui nous a fait prendre un grand retard dans les réponses à apporter au phénomène. Il est toujours étonnant d'observer que, malgré les événements traumatiques qui se succèdent, nous continuons encore à douter de la dynamique islamiste, voire parfois à minimiser ou banaliser le phénomène, comme s'il y avait une peur inconsciente qui nous empêchait d'apprécier la gravité de la situation.

Un enseignant a été décapité parce qu'il a fait son travail, et nous continuons parfois à entendre, quand on évoque la poussée islamiste, que ceux qui alertent exagéreraient ou monteraient en épingle des événements ou actes prétendument isolés... Cela relève aussi d'une incapacité à donner sa juste signification à cet événement et à ceux qui l'ont précédé, par ignorance, par refus d'affronter le réel ou par idéologie, trois options qui aboutissent à entraver nos réactions et notre mise en ordre de combat, notamment à l'école, pour répondre aux assauts que subit cette dernière.

« La grande majorité du corps enseignant est très éloigné de la religion et a donc beaucoup de mal à prendre au sérieux la croyance et la force qu'elle peut véhiculer, que cette croyance soit politique, religieuse ou les deux à la fois. »

L'école républicaine semble aussi devoir faire face à deux défis inédits de notre temps : le retour de l'irrationnel, qui va au-delà de son seul versant religieux comme on le voit avec le succès des théories complotistes en tout genre, et les réseaux sociaux, qui incitent au slogan simpliste, à l'invective plutôt qu'à la réflexion...

... d'où l'impérieuse nécessité de former les enseignants, non seulement évidemment à la déconstruction des discours, à l'étude de l'image et donc à l'EMI (éducation aux médias et à l'information) mais également à la croyance et aux phénomènes de radicalisation politique et religieuse. La grande majorité du corps enseignant est très éloignée de la religion et a donc beaucoup de mal à prendre au sérieux la croyance et la force qu'elle peut véhiculer, que cette croyance soit politique, religieuse ou les deux à la fois. Il faut former les enseignants afin qu'ils apprennent à prendre au sérieux même les discours qui nous paraissent fous car ceux qui les tiennent ne le sont pas.

La vision du monde nazie en est une parfaite illustration : objectivement totalement délirante, elle était en revanche très rationnelle pour les nazis et elle a abouti à la Seconde Guerre mondiale et à la Shoah.

L'étude, en classe, des grandes idéologies qui causèrent tant de catastrophes dans l'histoire est ainsi incontournable de manière à rendre les élèves capables de mettre en perspective ce qu'ils voient et entendent avec des événements historiques qui les ont précédés. Il faut nous adapter à l'évolution de la situation. Si nous voulons que l'école soit efficace pour contrer l'irrationnel, il faut donner les moyens nécessaires aux professeurs pour travailler sur ces questions, en y passant le temps nécessaire. Peu s'en faut, nous continuons, en classe et dans les programmes, à faire aujourd'hui comme il y a trente ans, comme si les problématiques politiques restaient inchangées.

À l'issue de la lecture de votre livre, on ne sait pas trop si l'on doit être optimiste ou pessimiste pour les années qui viennent. Un vaste plan de formation à la laïcité des personnels de l'Éducation nationale est en cours de déploiement à l'échelle nationale. Cette action sera-t-elle suffisante pour convaincre les jeunes générations de professeurs que la laïcité est au cœur de la promesse républicaine de liberté et d'émancipation ?

Par définition, je suis incapable de vous dire si ce plan sera suffisant. En revanche je peux vous assurer qu'il est absolument nécessaire, comme est nécessaire l'épreuve d'oral mise en place aux concours de recrutement de l'Éducation nationale. Celle-ci permet aux candidats de comprendre que leurs futurs enseignements, comme leur posture professionnelle, s'inscrivent dans un cadre donné par le principe de laïcité, cadre dans lequel sont expliquées et mises en œuvre les valeurs de la République.

La République doit être en mesure de choisir qui elle recrute au regard de ce que disait Ferdinand Buisson : « Le rôle de la République est de former des républicains. » Les professeurs doivent donc être conscients de leurs responsabilités mais aussi au clair avec ce qui constitue le socle républicain afin de vivre leur métier, au-delà de l'enseignement de leur discipline, comme un engagement républicain.

Nous savons qu'une minorité d'enseignants, par ailleurs activistes, confondent leur militantisme politique et leur activité professionnelle, prenant des positions contraires aux lois de la République, ou bien en critiquent l'existence même au nom de prétendus « racisme et sexisme » dont, par exemple, la loi de 2004 serait porteuse. Ces fonctionnaires sont aujourd'hui sanctionnés, voire déplacés par mesure administrative et l'institution ne doit pas hésiter. Quand on choisit de devenir

professeur au sein de l'école républicaine, c'est parce qu'on adhère au socle formé par les principes et valeurs de la République.

Jeunesse et République : la fracture ?

L'école, en France, est au cœur de la promesse républicaine d'égalité des chances et des droits, et d'émancipation intellectuelle et sociale. Pourtant, constate Iannis Roder dans son dernier essai, *La jeunesse française, l'école et la République*, les crises multiples qui fracturent la société et qui se répercutent sur l'école affectent en profondeur la capacité de celle-ci à assurer ses missions républicaines. Le recul de la mixité sociale et culturelle, l'ère numérique de la post-vérité et la diffusion d'un discours religieux ouvertement séparatiste et antirépublicain mettent à mal la cohésion sociale et le partage de valeurs communes, tout en favorisant les replis identitaires. Une frange croissante de la jeunesse française, travaillée par des groupes religieux aux agendas plus idéologiques et politiques que spirituels, conteste de plus en plus ouvertement l'école laïque et la République. Face à ces menaces qui sapent l'universalisme républicain du modèle démocratique français, c'est à un sursaut de lucidité auquel Iannis Roder convie ses lecteurs.

Iannis Roder, *La jeunesse française, l'école et la République*, Éditions de l'Observatoire, 2022, 224 p., 19 €.



Vers une société communautariste et confessionnelle Le cas Samuel Grzybowski

Aline Girard

Conservateur général honoraire des bibliothèques.

Secrétaire générale d'Unité laïque.

Samuel Grzybowski aime prendre la lumière et sait braquer les projecteurs sur lui. Depuis janvier 2009, date à laquelle il fonde à 16 ans Coexister, il est sur le devant de la scène. Sa position dans la Primaire populaire de la gauche en janvier 2022 l'a rendu à nouveau très visible. A trente ans, il a déjà une vie bien remplie.

Qui est Samuel Grzybowski ? Quel est son parcours ? Quelles sont les causes qu'il défend ? Mais surtout quels intérêts sert-il et de quoi est-il le révélateur ?

Au-delà du cas Grzybowski, apparaissent l'ampleur et la profondeur de l'influence religieuse, communautariste et néolibérale en France. Se dévoile aussi la stratégie de puissants réseaux d'influence, relais efficaces d'un *soft power* américain omniprésent. L'objectif de l'offensive en cours est clair : par le biais de la coexistence interconfessionnelle, du *community organizing* et de l'entrepreneuriat social à la mode néolibérale, il s'agit de démoder et de liquider le modèle républicain et laïque français.

Cette enquête très documentée et précisément sourcée est indispensable pour qui veut comprendre les ressorts, les mécanismes et les enjeux des menées anti-laïques et anti-républicaines en France en 2022.

Aline Girard est

Les enquêtes d'Unité Laïque #1

**Vers une société
communautariste
et confessionnelle**

Le cas Samuel Grzybowski

Aline Girard

Préface de Jean-Pierre Sakoun

PONT 



Nous nous adressons solennellement à vous toutes, organisatrices de la manifestation du 8 mars 2023, pour vous faire part de notre indignation.

Le CREAL, qui a travaillé à la popularisation et à l'élargissement de l'unité autour de cette initiative, a été l'objet d'agressions répétées au cours de la soirée.

Aggressions verbales dès le début du rassemblement : « *islamophobes !* », « *racistes !* », « *fascistes !* », injonctions à quitter le rassemblement, voilà ce que nous avons dû entendre de la bouche de très jeunes femmes.

Aggressions physiques : arrachages de nos pancartes et des slogans que nous portions autour du cou, bombage mauve de nos revendications.

Ce comportement est contradictoire avec l'objet de cette manifestation pour plus de droits, plus de libertés.

La station ultime au Palais de justice nous réserva une violence encore plus grande : nouveaux arrachages de nos pancartes, vol d'un drapeau - cette fois les auteurs étaient de jeunes hommes - et finalement, dans une agressivité croissante, tentative d'empêcher la prise de parole programmée du CREAL en essayant de s'emparer du micro et aux cris de « *Pas de micro pour les fachos* ».

Heureusement quelques militantes et militants respectueux de la démocratie se sont interposés. Nous les en remercions.

Les accusations d'islamophobie - terme polysémique que nous n'utilisons pas - visent à assimiler la laïcité au racisme.

La haine des femmes ou des hommes, quelles que soient leurs convictions ou opinions, est étrangère aux militantes et militants du CREAL. En 21 ans d'existence, de rencontres et d'échanges, en consultant nos publications et notre site, nul·le dans le département n'en peut douter, nul·le ne peut nier notre engagement contre le racisme et l'extrême-droite, pour les libertés fondamentales.

En revanche nous avons régulièrement critiqué les religions - toutes les religions. Cette critique s'en prend aux dogmes, à leurs défauts, leurs méfaits, leur emprise, pas aux croyantes et croyants.

La critique, la satire des religions n'est ni un délit, ni un crime en France depuis la Révolution qui a aboli le crime de blasphème.

Nous avons la conviction que la discussion et l'échange sont plus utiles au mouvement social que l'insulte et la brutalité. Des approches différentes ne sauraient conduire à des agressions dans le camp féministe en se trompant d'adversaire : notre ennemi commun, c'est le patriarcat.

Les méthodes utilisées contre les militantes et les militants du CREAL au cours de la manifestation du 8 mars 2023 restent traumatisantes, elles sont intolérables, néfastes à l'unité et nous vous demandons à toutes et à tous de les condamner fermement.

Catherine Dumont et Ani Cornélis, représentantes du CREAL 76 aux réunions unitaires

Francis Vanhée, président du CREAL76

Sur la fin de vie, Emmanuel Macron prépare un énième "en même temps"

Louis Hausalter – Marianne – 9 mars 2023

Emmanuel Macron a lancé une convention citoyenne pour plancher sur l'euthanasie, le suicide assisté ou les soins palliatifs, tout en faisant comprendre qu'il se réservait la décision de faire évoluer la loi. Mais sur le fond du sujet, le président reste insondable.

[Emmanuel Macron](#) reçoit à dîner, ce jeudi 9 mars, plusieurs personnalités, dont les représentants des cultes, pour discuter de la fin de vie. Dans ce genre d'exercice, le président, pourtant d'un naturel bavard, donne en général la parole à tout le monde et se contente d'introduire et de conclure avec quelques banalités, sans laisser transparaître le fond de sa pensée. En pense-t-il vraiment quelque chose, d'ailleurs ? Mystère.

Il y a un an, pendant sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était dit, au détour d'une interpellation dans la rue, « favorable à ce qu'on évolue vers le modèle belge ». [L'euthanasie est légale en Belgique depuis 2002](#), y compris pour les mineurs ou pour des raisons de souffrance psychologique. En septembre, c'est à Line Renaud, marraine de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD), que le chef de l'État promettait de faire évoluer la loi. Mais le mois suivant, dans l'avion qui le ramenait d'une visite au pape François, il se montrait beaucoup plus prudent : « *Le pape sait que je ne ferais pas n'importe quoi.* »

En fait, Emmanuel Macron a décidé de gagner du temps, lui qui – à rebours de sa majorité de cadres urbains progressistes à l'Assemblée nationale – nourrit une méfiance instinctive envers les sujets sociétaux : trop clivants, trop piégés. Dans son dernier programme présidentiel, il s'en est sorti en promettant une « convention citoyenne » chargée de plancher sur la fin de vie. L'instance a été installée en décembre par la Première ministre, [Élisabeth Borne](#), qui a seulement promis aux 184 citoyens tirés au sort que leurs réflexions constitueraient « *un éclairage majeur* ».

« LA DÉCISION APPARTIENDRA AU PRÉSIDENT »

Aucun engagement, donc, à soumettre « *sans filtre* » les conclusions de la convention au Parlement ou à un référendum. C'est ce qu'avait promis Emmanuel Macron à la précédente convention citoyenne, [celle sur le climat](#), avant d'écarter plusieurs mesures issues des travaux. L'expérience lui a visiblement servi de leçon : cette fois, le chef de l'État ne veut pas se retrouver lié aux conclusions que rendra la convention le 2 avril. « *Les règles du jeu sont écrites dès le départ. À la fin, la décision appartient au président* », assure une ministre impliquée sur le sujet. Quand et comment Emmanuel Macron rebondira-t-il sur ces travaux ? « *Ce n'est pas encore arrêté* », élude-t-on à l'Élysée.

LA LAÏCITÉ EN MAUVAIS ÉTAT DANS UN LYCÉE EN MAUVAIS ÉTAT

Pierre Hayat - *Respublica* – dimanche 19 mars 2023

Agrégé et docteur en philosophie

En cette période d'intenses luttes sociales, la laïcité paraît passer au second plan, comme si elle allait de soi. Elle s'impose implicitement, nul ne se préoccupant dans la commune contestation du projet de loi sur les retraites de savoir qui est juif, athée, luthérien, musulman, agnostique, etc., qui *appartient* à telle ethnie, qui est de telle origine. En cette période d'oxygénation laïque, les communautaristes de gauche mettent en sourdine leur musique wokiste. À notre connaissance, ils n'instrumentalisent pas des sections syndicales en leur faisant porter des revendications religieuses. Ils n'organisent pas des ateliers « en non-mixité raciale ». De leur côté, les identitaires d'extrême droite se tiennent en embuscade, persuadés qu'ils seront les bénéficiaires d'un éventuel échec de ce mouvement social[1].

Mais, dans le même temps, les enjeux laïques en proie à de vives tensions et à des clivages avérés n'ont pas disparu. La récente enquête du syndicat majoritaire des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-UNSA) sur les atteintes à la laïcité à l'école publique nous le rappelle.

Les résultats de cette enquête dévoilés à la presse le 8 mars par ce syndicat sont à eux seuls intéressants. Ils recourent surtout d'une façon inquiétante les résultats de l'étude de l'IFOP publiée le 6 décembre 2022 sur les enseignants face à l'expression du fait religieux à l'école[2]. Dans les deux cas, les atteintes à la laïcité sont énormes.

Ainsi 72 % des proviseurs de lycée font état d'élèves entrés au lycée en « tenues vestimentaires dites culturelles, mais qui peuvent être utilisées dans le cadre d'une pratique religieuse ». Il s'agit principalement des abayas (robes longues pour femmes) et des qamis (tuniques longues pour hommes)[3].

Un deuxième chiffre est tout aussi éloquent : par crainte de ne pas être soutenus par leur hiérarchie et d'être stigmatisés pour avoir « fait des vagues », près de 40 % des proviseurs ne remontent pas ces cas à la hiérarchie. Ce chiffre est considérable, même s'il n'atteint pas celui des professeurs qui s'autocensurent à 56 %, notamment par crainte de ne pas être soutenus par leur proviseur et leur inspecteur[4].

Un proviseur peut ignorer une contestation d'enseignement et une agression d'un professeur. Il peut également imputer ces incidents à l'incompétence de l'enseignant. Il n'en va pas de même des abayas et des qamis qui sautent aux yeux à l'entrée de l'établissement. Le port de ces tenues relève administrativement de la responsabilité professionnelle directe du chef d'établissement.

On comprend donc que le SNPDEN attende du ministre de l'Éducation nationale qu'il clarifie la situation s'agissant des abayas et des qamis. Escomptant passer entre les gouttes, Pap Ndiaye use et abuse depuis la rentrée scolaire d'une stratégie d'évitement. Tout en rappelant que la loi du 15 mars 2004 prévoit de sanctionner toute forme de contournement de la loi[5], il déclare ne pouvoir publier d'interminables catalogues fixant la longueur des abayas. L'astuce prêterait à sourire s'il ne s'agissait pas d'une offensive concertée d'infiltration de l'école laïque par des islamistes experts en manipulation des réseaux sociaux[6]. Ainsi, les établissements scolaires semblent se retrouver dans une situation comparable à celle qui a prévalu entre 1989 et 2004, contraints qu'ils étaient de décider au cas par cas si le voile islamique était ou non licite.

Il convient toutefois de ne pas forcer l'analogie entre les deux situations. Le pays dispose aujourd'hui de la loi du 15 mars 2004 qui a remis sur ses pieds la laïcité scolaire déstabilisée par la loi du 10 juillet 1989[7]. Le SNPDEN ne tombe pas dans le piège qui consisterait à réclamer une nouvelle loi. Il estime à raison qu'une circulaire ferme qui mentionnerait sans circonvolutions le statut des abayas-qamis et qui formulerait des consignes claires, devrait suffire.

Cette revendication légitime, digne d'être soutenue, du syndicat majoritaire parmi les proviseurs serait cependant plus cohérente et plus convaincante si elle n'apparaissait pas hors-sol. L'état présent du lycée est en effet ignoré du SNPDEN. Le lycée est pourtant l'objet d'un double délitement. Le premier est la désorganisation structurelle du lycée général où la plateforme Parcoursup règne en maître dès la Seconde. Le groupe classe disparaît dès la Première. Les élèves de Terminale, quant à eux, ont quasiment terminé leur année scolaire une fois passées les épreuves de spécialité à la mi-mars, et sont assurés un mois plus tard dans leur grande majorité d'être bacheliers[8].

Le deuxième délitement du lycée est la sensible dégradation des relations sociales en son sein. Aujourd'hui, les rapports de subordination priment sur la coopération entre pairs, le pouvoir d'imposer écrase la puissance d'agir ensemble[9]. Il en résulte une dépréciation — mortifère pour l'école républicaine — de la transmission des connaissances fondamentales et une dangereuse confusion des autorités administratives, scientifiques et pédagogiques. Ce méli-mélo méconnaît complètement l'exigence républicaine, respectueuse des élèves et des familles, de disposer de professeurs solidement formés dans la discipline qu'ils enseignent.

Cette décomposition du lycée français s'explique, selon nous, par l'invasion du néo-libéralisme à tous les niveaux de la société, de la culture et des institutions publiques. Ce déferlement atteint de plein fouet le lycée français qui s'est longtemps imaginé hors de portée du *New Public Management* (NPM), après avoir cru quelques décennies auparavant que la laïcité allait de soi et qu'elle était irréversible. Dans une telle situation, comment faire comprendre une interdiction protectrice de la laïcité scolaire dans un lycée qui, loin de former les élèves à l'autonomie intellectuelle et personnelle, formate de futurs auto-entrepreneurs ou salariés flexibles adaptés au monde néo-libéral auquel on les assigne ?

Plus largement, les laïques devraient aujourd'hui être les mieux placés pour savoir que le déni de réalité ne fait qu'ajouter à la réalité son déni. En l'absence d'une critique de l'état présent du lycée, la laïcité scolaire court le risque d'une fragilisation supplémentaire. Si l'on s'affronte à une réalité incompatible avec les ambitions de l'école républicaine, on ne relativise pas les menaces qui pèsent sur la laïcité : on l'arme pour qu'elle surmonte les obstacles et se réassure durablement.

[1] La brutalité obstinée du macronisme n'emportera pas la conviction des contestataires de cette réforme réactionnaire. Mais elle pourrait épuiser et décourager un mouvement social qui paraît déboussolé politiquement et désarmé intellectuellement face à un tel extrémisme.

[2] Voir notre précédent article : <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-laicite/respublica-combat-laïque/les-enseignants-la-laicite-et-la-politique/7432965>

[3] Il est précisé que dans certains lycées, on préfère ne pas réagir aux tenues « qui interrogent », car un trop grand nombre d'élèves les portent.

[4] Un troisième chiffre est lui aussi significatif : 28 % des proviseurs et principaux de collèges recensent des cas de refus de participer aux cours d'EPS, notamment de piscine. On signale deux établissements ayant établi des créneaux de piscine non mixtes.

[5] Voir la circulaire d'application du 18 mai 2004 qui a suivi immédiatement la promulgation de la loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000000252465>

[6] À elle seule, l'autocensure conjuguée des professeurs et des chefs d'établissement jette un sérieux doute sur la fiabilité des publications par le ministère de l'Éducation nationale du nombre de « cas d'atteinte à la laïcité ». La « transparence » dont se vante le ministère ressemble à de la poudre de perlimpinpin.

[7] Voir notre précédent article : <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-laicite/la-loi-du-15-mars-2004-entre-liberte-de-conscience-et-transmission-des-connaissances-partie-1/7432658>

[8] Sauf cas exceptionnels, le résultat final du baccalauréat n'a aucune incidence sur le dossier Parcoursup du lycéen, c'est-à-dire sur son avenir dans l'enseignement supérieur.

[9] L'autoritarisme et la servilité sont historiquement les deux faces d'une même pièce. Au-delà du lycée, ils impactent aujourd'hui tous les secteurs et tous les niveaux des institutions publiques. Ils minent la République. La radicalité d'Emmanuel Macron et des macronistes agit ici à plein régime.



Un 8 mars au goût amer – Femmes ! Vie ! Liberté

Jean-Pierre Sakoun – Président d'Unité Laïque

Aujourd'hui, 8 mars, on célèbre « les droits des femmes » Et on peut légitimement s'inquiéter. Bien sûr, les sujets de lutte ne sont plus les mêmes que naguère et d'importantes victoires ont été, chez nous, remportées. Fini le temps des suffragettes et même, en France, celui de la lutte pour la contraception, et l'avortement, même si certains intégristes tentent de le remettre en question.

Mais force est de constater que ces droits des femmes sont menacés par ceux-là même qui prétendent les défendre. On défend le port du voile islamiste, drapeau de la soumission patriarcale et de l'infériorité des femmes, on prône une soi-disant « liberté de choix » qui piétine la lutte des Irlandaises, au nom d'un relativisme dévoyé et on renvoie les femmes à leur prétendue culture qui leur interdit de jouir des avancées dont les Occidentales profitent.

Pour la porte-parole d'**Osez le féminisme**, la seule coupable des féminicides est « notre culture judéo-chrétienne », oubliant au passage que cette culture a progressivement reculé devant l'émancipation laïque et la lutte des femmes et se taisant opportunément sur la situation des Afghanes, des Saoudiennes, des Indiennes, et la liste est longue... Comment ne pas voir que l'islamisme tue les femmes, et pas seulement en Iran ?

Il faut être aveuglé par une idéologie dévoyée pour ne pas voir que tous les intégrismes religieux s'appuient sur la soumission et l'infériorité des femmes et que le relativisme culturel porté à sa caricature dénature l'idée même de respect des cultures.

Elles sont frappées de mutisme, les « néoféministes », quand on voit que le terme-même de femme ou la notion de féminité deviennent des injures pour certains activistes trans qui ont réussi à prendre le pouvoir d'institutions féministes comme le Planning familial. Les directives de langage publiées récemment par cet organisme, qui a tant fait naguère encore pour la cause des femmes, sont grotesques, mais on aurait tort de rire, car ces excès nuisent gravement aux véritables luttes féministes, en établissant la confusion entre ces délires et la défense des droits des femmes. On ne résiste pas à citer un exemple de ce délire : « le pénis est un pénis, pas un organe sexuel mâle » (sic !)

Non, ce 8 mars n'est pas une occasion de triomphe ou de congratulation. Le bilan dans le monde est catastrophique. En France, pour les autres raisons que nous avons décrites, mais aussi à cause d'une réforme des retraites qui pénalise d'abord les femmes, il est préoccupant. Nous ne pouvons pas laisser cette lutte pour les droits des femmes, si exaltante et si juste, tomber entre les mains de celles qui la menacent par leurs errements ou leurs excès.

Le 8 mars est pour Unité Laïque l'occasion de redire que la défense des droits des femmes passe plus que jamais par la défense de la laïcité et de l'universalisme.



Pour une
République
indivisible,
laïque,
démocratique
et sociale

et



Le Chevalier
de La Barre

Ces cités éducatives qui soignent leurs partenariats

Michèle Foin – La Gazette des communes – 21 mars 2023

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont le terrain de nombreux dispositifs éducatifs. Les cités éducatives ambitionnent de mieux les articuler. Les collectivités qui avaient déjà une forte culture partenariale ont profité des financements du ministère de la Ville pour repenser leur manière de construire leurs politiques.

CHIFFRES-CLÉS

33 % des 80 cités éducatives de la première vague, labellisées en 2020, ne seraient pas dans une "logique de guichet", selon Annie Tobaty, membre du bureau du Comité national d'orientation et d'évaluation des cités éducatives.

« La politique éducative locale installe le maire en première ligne pour lutter contre l'échec scolaire et les décrochages socio-économiques », écrit Ahmed El Bahri, inspecteur de l'académie de Nantes et conseiller municipal délégué à la réussite éducative d'Angers, dans son récent ouvrage « La politique éducative locale » (éd. Berger Levrault, janvier 2023). Un élan qui a sous-tendu les projets éducatifs locaux de la première heure et dont les cités éducatives représentent « la concrétisation » et « l'épilogue », d'après lui. Leur atout ? La transversalité qu'elles instaurent entre tous les partenaires éducatifs des territoires les plus fragiles. C'est en tout cas l'ambition de ce programme imaginé en 2018 par Jean-Louis Borloo, ancien ministre de la Ville, dans son « plan » pour les banlieues, la seule proposition retenue par le président Emmanuel Macron.

Avec les cités éducatives, le gouvernement avait l'ambition de fédérer tous les acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, les QPV, afin d'en faire « des lieux de réussite républicaine ». Entre 2020 et 2022, 208 cités éducatives ont été labellisées, recouvrant 370 QPV, soit un quart de leur ensemble. Elles sont gouvernées par un trio, une troïka, associant un représentant de la préfecture, un principal d'un collège et un agent ou un élu de la collectivité. Les moyens sont conséquents. Le ministère de la Ville apporte 350 000 euros par an et par cité, en moyenne, sur trois années, c'est-à-dire un total de 230 millions d'euros, auxquels abondent les collectivités signataires à hauteur de 30 millions.

Construction d'un écosystème cohérent

Une manne financière qui a déclenché des « logiques opportunistes » pour beaucoup de cités éducatives, sans réelle volonté de développer une vision partagée, regrette l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), [dans son rapport de 2022](#). D'autres, au contraire, « défendent le principe d'une cité vecteur d'une nouvelle méthodologie de travail, visant avant tout une mise en cohérence des dispositifs existants au niveau local ».

« Si beaucoup sont entrées dans une logique de guichet en se disant "350 000 euros, on saura bien quoi en faire", les villes qui avaient déjà une culture de travail interinstitutionnelle, avec une grande diversité d'acteurs, ont sauté sur l'occasion pour construire un écosystème cohérent, sans chercher

à se substituer au droit commun », résume Annie Tobaty, membre du bureau du Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE). Composée d'élus locaux, de représentants associatifs, de citoyens et d'experts, cette instance doit questionner la mise en œuvre des cités éducatives. Elle a produit deux rapports dont un « fantôme », qui attend toujours l'approbation ministérielle.

A quoi reconnaît-on les cités éducatives qui respectent cette philosophie ? « Elles consacrent 30 % à 50 % de leur budget aux dépenses d'ingénierie, ont un ou plusieurs chefs de projet opérationnels et ont recours à des services extérieurs en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'évaluation », énumère-t-elle. Elle a épluché les feuilles de route des 80 premières citées labellisées.

Gennevilliers (49 900 hab., Hauts-de-Seine) en fait partie. Dans cette cité éducative, qui compte 1 800 jeunes de moins de 25 ans, presque la moitié du budget, soit 210 000 euros par an, est dédiée à l'ingénierie de projet. « Cet argent doit nous servir à construire le système éducatif local. Si on ne finance que des actions, elles disparaîtront avec l'argent de l'Etat », insiste Richard Merra, conseiller municipal délégué à la cité éducative et membre du bureau du CNOE. Une démarche qui sera évaluée cette année.

Les jeunes associés, une référente dédiée

A Saint-Nazaire (71 900 hab, Loire-Atlantique), cette position est travaillée au quotidien. « Nous luttons afin de montrer que ce n'est pas qu'une simple enveloppe pour financer des projets, mais bien une démarche. Nous avons dédié du temps à faire se rencontrer des professionnels d'horizons différents, pour faire sauter les verrous institutionnels », explique Sophie Arzel, chargée de coordination de cette cité éducative, au budget de 200 000 euros par an et qui accompagne 3 000 jeunes de moins de 25 ans. Sophie Arzel est rattachée administrativement à la ville, mais a enseigné quinze ans dans le Val-de-Marne. « Cela facilite les liens avec l'Éducation nationale et me permet une certaine agilité », affirme-t-elle. Dès le départ, une référente dédiée aux 12-25 ans a été recrutée afin d'être en lien avec les jeunes et les partenaires de terrain. « Nous voulions être certains que nos actions bénéficient directement aux jeunes. Ils sont donc associés à chaque étape : lors de la définition des priorités de l'appel à projets annuel, du choix des dossiers et du bilan des actions », ajoute Sophie Arzel. La présence de la référente des 12-25 ans est cruciale aux réunions de coordination : « Cela évite de partir dans des considérations hors-sols et de garder le public en tête. »

« La cité éducative n'est pas un dispositif de plus », défend, de son côté, Claire Fahys, cheffe de projet de la cité éducative du 8^e arrondissement de Lyon (86 000 hab.). Une « méga » cité de 17 000 jeunes, de la naissance à 25 ans, qui reçoit une subvention de 450 000 euros par an. « Il s'agit, au contraire, de repenser et requestionner nos politiques éducatives de manière interinstitutionnelle. Nos gouvernances fonctionnent à la verticale mais manquent de transversalité à tous les niveaux ! Nous essayons de les optimiser plutôt que de les superposer, indique Claire Fahys. Les cités éducatives sont un espace où l'on peut se permettre de prendre un peu plus de temps pour repenser nos politiques publiques. » Celle de Lyon 8e consacre donc 1,8 équivalent – temps plein à sa coordination, sans compter la mobilisation des services de la ville.

Des groupes thématiques

Faire de la cité éducative le volet éducatif du contrat de ville (contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques en faveur des quartiers prioritaires de l'ensemble des partenaires signataires), c'est ce que recommande le CNOE. C'est aussi ce qu'ambitionne la ville de Roubaix (98 100 hab., Nord), dont 86 % de la population vit dans un QPV ou dans un quartier de veille active (territoire non retenu dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire mais sur lequel les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière). De taille hors norme, avec 31 000 jeunes de 0 à 25 ans, six collèges en réseau d'éducation prioritaire renforcée et 41 écoles, pour un budget de 635 000 euros par an, « la cité éducative est devenue le cadre

structurant du volet éducatif du contrat de ville. Notre but est de renforcer la fonction ensemble pour articuler tous les dispositifs de la politique de la ville », relate Anne-Sophie Belgaïd, directrice de la politique de la ville. La même logique prévaut à Saint-Nazaire, où le terreau partenarial était très fertile. « Les liens étaient déjà très forts entre la collectivité et la préfecture avec le contrat de ville. Nous avons mis l'Éducation nationale et le conseil départemental autour de la table, avec une vraie volonté de gouvernance partagée », se réjouit Sophie Arzel.

Cette approche systémique débouche sur moins d'actions en nombre et en budget, mais donne lieu à une « mise en mouvement » du territoire, constate l'Injep. Dans la ville de Gennevilliers, « pour être financés, les projets doivent être multipartenariaux. Si on nous propose un projet "lecture", nous ne le finançons pas. Cela relève de l'Éducation nationale, dans le cadre du réseau prioritaire renforcé », raconte Richard Merra. Il cite l'action partenariale de « la boîte à jouets ». Les enseignants des écoles maternelles se sont associés aux Atsem pour confectionner des jouets avec des objets récupérés, avec l'aide d'une association. « Ils vont ainsi capitaliser sur leur façon de travailler ensemble dans et en dehors de l'école », complète l'élu.

A Angers (155 900 hab.), sept groupes partenariaux thématiques ont été constitués sur des sujets comme la persévérance scolaire, les sciences et le numérique ou le développement durable. Il n'y a pas d'appel à projets « Cité éducative ». Pour que les actions soient labellisées, elles doivent être examinées dans ces groupes de travail, avec tous les acteurs. Elles passent ensuite par la programmation du contrat de ville. « Cela évite les doublons et favorise la complémentarité des actions entre une multitude d'acteurs, tout en bénéficiant de cofinancements », insiste Elodie Caradec, cheffe de projet de la cité éducative.

Pour éviter de financer des projets « hors-sol », la cité éducative de Lyon 8^e a totalement repensé son troisième appel à manifestation d'intérêt, en 2021. Dans une première phase, les acteurs du territoire ont été invités à fournir une simple idée. Chacune a été développée dans des ateliers composés d'élus et de techniciens des trois institutions de la troïka, avant que le projet ne soit déposé. « Les porteurs de projet devaient travailler en amont la question du besoin et de la connaissance du territoire, précise Claire Fahys. Les rencontres lors des ateliers ont aussi permis de coconstruire des projets. Certains ont même fusionné. » L'impact de cette nouvelle façon de solliciter le territoire sera mesuré en 2024, mais, d'après elle, « elle inspire déjà d'autres acteurs ». L'un des objectifs de la cité éducative.

FOCUS

Quel avenir ?

Le 13 octobre, Olivier Klein, ministre délégué à la Ville, a confirmé le financement des cités éducatives jusqu'en 2027. Mais il reste à définir les modalités de cette prolongation pour celles de la première vague, dont le conventionnement s'arrête en juin 2024.



École numérique : "On voudrait une société d'esclaves qu'on ne s'y prendrait pas autrement"

Camille Dejardin – Marianne - 16 mars 2023

À Lannion, dans les Côtes-d'Armor, les élèves pourront bientôt utiliser leur smartphone en cours, notamment pour les contrôles, grâce à une innovation mise en place par l'entreprise ModCo. Professeure agrégée de philosophie et docteure en sciences politiques, Camille Dejardin explique dans une tribune en quoi ce nouveau pas de l'école numérique est problématique, selon elle.

Dans *Le Meilleur des mondes*, l'orientation est précoce. Les bébés Deltas, destinés à devenir d'obéissants travailleurs, ont des préférences tranchées avant de savoir marcher : on leur montre des livres, des fleurs, puis une salve de décharges électriques s'emploie à les en dégoûter. *Shocking* ! Nul besoin d'une telle violence dans le monde meilleur 2.0 : il suffit de les en tenir éloignés. Tout en leur mettant entre les mains, à la place, de chatoyants écrans leur répondant au doigt et à l'œil, et en ouvrant grand les fenêtres des institutions éducatives aux vents dominants de l'air du temps.

On se flattera de « bienveillance » mais le dressage et le tri sont pourtant les mêmes. Car, sous le vernis ludique et accessible dont se pare le projet d'« École numérique », partie prenante d'une numérisation plus générale de toute la société, c'est bien l'enfermement dans l'immédiateté, l'inféodation générale à des technologies générant des profits privés et l'incapacitation irrémédiable des esprits que l'on instaure. Comment croire, tout bien considéré, qu'« *utiliser le smartphone [en classe] peut être vertueux* » ?

IDÉOLOGIE DANGEREUSE

Cela fait déjà plusieurs années que le B.Y.O.D. – *Bring your own device*, en bon français le recours des professeurs au matériel informatique et à la connexion personnelle des élèves en classe pour leur « mise en activité » voire leur évaluation – s'est installé dans le secondaire. Par idéologie, d'une part – la fameuse injonction à « éduquer au numérique » et à « s'ouvrir résolument au monde contemporain » (plusieurs variantes possibles) en exploitant les « outils de demain » qui font les addictions d'aujourd'hui. Par facilité et opportunisme, d'autre part, pour des enseignants et plus généralement une institution pressurée dont le matériel est toujours en retard sur celui du grand public... et chez qui l'évaluation par QCM, rapide et « non discriminante » pour des élèves dont l'illettrisme est désormais normalisé, est fortement encouragée. Après Pronote, Moodle, Kahoot et autres Pearltrees, aujourd'hui, c'est l'entreprise ModCo qui promet « *un environnement sain et sécurisé dédié aux usages et ressources pédagogiques* » pour « *responsabiliser et non plus interdire* ». Quel mal à cela ?

« Il s'agit bien d'un désastre sanitaire et cognitif de mieux en mieux documenté. »

D'abord, une évidence : faire du smartphone personnel un outil du cours ou de l'examen pour tous, c'est supposer que chaque élève en possède un... ou contribuer à contraindre les derniers réfractaires. C'est promouvoir une société où la prolongation de chaque individu par un objet technique marchand à la connectivité permanente ne relève plus vraiment du choix. Le droit à la

déconnexion mais aussi celui à la non-standardisation en prennent un coup. Mais c'est en outre cautionner que l'école prenne le relais du temps libre et de la famille sans la surexposition des enfants aux écrans dès leur plus jeune âge – celle-là même que l'on déplore alors que chaque innovation l'encourage. Signe des temps et de la « dissonance cognitive » généralisée : le même journal, *Le Parisien*, est capable de titrer une interview « Écran en classe : "Utiliser le smartphone peut être vertueux" » le 9 mars 2023, quand il titrait « Surexposition des enfants aux écrans : l'Assemblée adopte des mesures de prévention » la veille, le 8 mars, en rapportant que les enfants de moins de deux ans passent déjà en moyenne plus de trois heures par jour devant un écran ! Car il s'agit bien d'un désastre sanitaire et cognitif de mieux en mieux documenté, comme a pu le dénoncer il y a peu le collectif CoLINE, fondé par des parents d'élèves. Au total, c'est participer à une atmosphère de stimulation perpétuelle, uniformisée et faussement « interactive », et déposséder un peu plus chaque élève de l'imagination et des capacités de mémorisation, de raisonnement et donc d'esprit critique que favorise notamment l'expression manuscrite, dont toutes les études soulignent les bienfaits.

UNE VICTOIRE CONTRE L'ÉCOLE

Aussi devrait-on voir la numérisation de l'école pour ce qu'elle est : une victoire... pour la grande offensive contre l'école publique – et, plus largement, contre toute institution et toute chose commune – que l'on privatise ainsi implicitement, en déléguant ses fonctions à des outils individualisés et marchands, comme on le fait dans le même temps explicitement, par la destruction du statut de professeur ou l'approfondissement budgétaire et managérial de « l'autonomie des établissements ». Le dernier rapport du Conseil supérieur des programmes recommandant la suppression des concours de recrutement des enseignants confirme, s'il en était besoin, que l'objectif est bien de « *mettre des adultes devant les classes* » (avant leur remplacement rêvé par Chat GPT, sans doute), sans considération de savoir ou de compétence et, donc, sans statut ni reconnaissance. Une victoire par abrutissement, inhibant jusqu'aux possibilités d'émergence d'une contestation étayée.

« *On voudrait une société d'esclaves qu'on ne s'y prendrait pas autrement.* »

Une anecdote symptomatique parmi tant d'autres : alors que commencent ce lundi 20 mars les épreuves de spécialités du baccalauréat né de la dernière réforme, qui ne doit son maintien cahin-caha qu'à d'heureuses conjonctures (le Covid, d'abord, et aujourd'hui la réforme des retraites), le ministre de l'Éducation nationale a annoncé ce mardi 14 mars sur Twitter une modification de l'emploi du temps de toutes les classes de terminale de France le vendredi 17, soit en organisant des révisions en interne, soit en annulant les cours des élèves – deux mesures au choix bien sûr justifiées par un « souci d'égalité », a fortiori quand certains lycées étrangers et d'outre-mer ont déjà passé leurs épreuves (on manque de mots). Par-delà l'improvisation, le non-sens organisationnel et pédagogique et le mépris du réel auquel son prédécesseur les avait habitués, à charge pour tous les « rouages » de l'institution de « s'adapter » au pied levé. Et de garder un œil sur son fil Twitter au cas où d'autres mesures seraient finement anticipées, sait-on jamais...

"Derrière l'école numérique, il y a une idéologie, la nouvelle religion de l'époque"

Pauline Porro – Marianne – 20 octobre 2019

Dans "Critiques de l'école numérique", enseignants, intellectuels, soignants et parents développent une critique de la numérisation de l'éducation. Au risque d'apparaître à contre-courant. L'historien François Jarrige est l'un des coordinateurs de l'ouvrage.

Marianne : Que faut-il entendre par « école numérique » ?

François Jarrige : L'école est la dernière institution sociale et culturelle qui résiste au numérique, et, pour certains, c'est un scandale. L'école numérique est avant tout un projet qui entend remodeler l'ensemble des pratiques pédagogiques au moyen du numérique. Derrière ce projet, il y a une idéologie qui ne fait l'objet d'aucune remise en question alors que ses effets se font ressentir de façon très concrète : sur le choix des financements et des investissements, sur l'organisation de l'institution scolaire, sur le métier des enseignants ou encore sur le développement psychique et psychomoteur des enfants. En cela, notre livre est un livre d'athées face à la nouvelle religion de l'époque.

La place prise à l'université par les « humanités numériques » est un bel exemple des effets concrets d'une idéologie sur nos subjectivités, nos institutions et nos métiers. Alors que les « humanités numériques » sont une étiquette vide de sens, beaucoup de sujets de recherche ou les recrutements dans les départements de sciences humaines et sociales doivent désormais y faire référence. En conséquence, les budgets sont réorientés et les trajectoires de carrière évoluent, de même que le profil de ceux qui entrent dans l'académie.

À quand remonte l'arrivée des technologies informatiques dans l'école française ?

De longue date, l'école a été un lieu d'acculturation aux nouvelles technologies et un espace très intéressant à conquérir pour les industriels. Dans l'entre-deux-guerres, la radio et le cinéma ont été présentés comme des outils potentiels de réforme de l'école. Idem pour la télévision dans les années 60, puis pour l'ordinateur personnel dans les années 80. Pour les « modernisateurs » de l'institution, répéter le discours porté par les producteurs de techniques est très pratique, car cela permet de ne pas réfléchir aux problèmes fondamentaux. Il suffit d'investir dans tel ou tel gadget pour faire croire que l'on réforme le système.

L'histoire montre que, chaque fois, ces projets échouent à révolutionner l'école. Il y a toujours un décalage entre les promesses et la réalisation. Dans les années 80, un plan d'informatisation scolaire est décidé par le gouvernement, et les premiers ordinateurs arrivent dans les classes. Résultat : personne ou presque ne s'en sert. Autre exemple, la propagande autour des Mooc [massive open online courses : « cours en ligne ouverts et massifs »]. Dans un contexte de pénurie de moyens, des sommes importantes ont été investies pour réaliser des Mooc. Alors qu'ils ont été présentés comme des outils d'universalisation du savoir, permettant aux personnes issues de pays du Sud d'avoir accès aux cours des meilleures universités américaines, aujourd'hui la bulle se dégonfle. Aux Etats-Unis, le taux d'abandon des Mooc est de 95 %, et ceux qui parviennent au bout de ces cours ont déjà une expertise en la matière, sont socialement dominants...

Aujourd'hui, la même histoire est réactivée, à la différence que le numérique porte un projet plus global. L'ampleur du discours sur le numérique n'est pas comparable à celui sur la télévision dans

les années 60, et les investissements massifs de l'institution scolaire sont également sans commune mesure avec ce que l'on a pu observer dans le passé. C'est la radicalité de l'idéologie qui fait la particularité de notre époque.

Pouvez-vous rappeler les effets de l'exposition aux écrans sur les enfants ?

Toutes les études scientifiques, en psychologie et en neurosciences, montrent qu'avant 3 ans les écrans sont un drame, et qu'avant 6 ans ils sont très problématiques. Le D^r Anne-Lise Ducanda et de nombreux professionnels, appuyés sur un nombre croissant d'études scientifiques, alertent désormais sur les problèmes de développement des enfants exposés plusieurs heures par jour aux écrans.

C'est au niveau de la petite enfance que les alertes ont été les plus fortes. L'essentiel du travail de nombreux orthophonistes est désormais de gérer l'utilisation des écrans par les parents. Pour les plus petits, l'exposition aux écrans a surtout lieu au sein de la sphère familiale, or tous les spécialistes montrent que les enfants qui ont une surconsommation d'écran à la maison ont des problèmes d'acquisition du langage, un déficit de l'attention et de la concentration. Les enfants issus des classes populaires en sont les premières victimes, leurs parents utilisant davantage les écrans comme outil de garde que ceux des classes dominantes.

Est-ce que l'école numérique a fait ses preuves, en termes d'efficacité et de réduction des inégalités scolaires ?

Nous sommes actuellement dans le moment du débat. Pour l'instant, les études PISA [Programme international pour le suivi des acquis des élèves] montrent que les pays qui ont introduit le numérique dans le système scolaire n'ont aucun avantage pédagogique par rapport aux autres. C'est même plutôt l'inverse. Pourtant, il y a un décalage entre les constats scientifiques et les politiques publiques, qui agissent comme si ceux-là n'existaient pas.

Le numérique peut avoir des usages intéressants ponctuellement, de même que n'importe quel autre outil. Mais il faut désindividualiser le numérique pour le penser comme une infrastructure et une idéologie globale. Il faut mettre les petits avantages pratiques du numérique en contrepoint de l'ensemble des conséquences que son usage implique. Ainsi, l'école numérique remplace un système de basse consommation énergétique par un autre très énergivore, en contradiction totale avec la nécessité de réduire notre bilan carbone.

Comment expliquer cette fuite en avant ?

C'est le propre d'une idéologie que de ne pas prendre en compte le réel, et les gouvernements successifs, en particulier celui d'Emmanuel Macron, adhèrent à l'idéologie du progressisme technologique. Or il existe une compétition internationale au sein de laquelle l'institution scolaire se trouve prise en otage. Cette course pour la numérisation est investie par les Gafam, mais également par les acteurs de la « Edtech » [Educational Technology], déclinaison de la French Tech dans le champ éducatif. Il existe en effet tout un vivier de start-up françaises qui prétendent révolutionner la pédagogie à partir de leurs œillères numériques, sans rien connaître de l'enseignement. C'est terrifiant, car il s'agit simplement pour elles de vendre leur produit, mais elles sont soutenues par le gouvernement. Et comme les enseignants sont accusés d'être responsables de la crise de l'école, ils restent démunis et silencieux face à ce déferlement de technologies.

Le ministre de l'Éducation nationale s'est pourtant dit réticent à l'égard des promesses du numérique, et semble porter une vision de l'éducation centrée sur un retour aux fondamentaux. N'est-ce qu'un discours de façade ?

La numérisation de la société et du service public au nom de la modernisation et de l'efficacité est au cœur du projet macronien. Pourtant, il n'est plus possible de vendre béatement le numérique, car les alertes scientifiques et les remontées des acteurs de terrain se multiplient. Blanquer a donc annoncé qu'il allait interdire les smartphones à l'école, mais, en même temps, il est au cœur de la Edtech et mène une politique de promotion du numérique à l'école. Il encourage par exemple la création de logiciels impliquant l'usage des smartphones dans certains types d'enseignement.

Quelles sont les principales conséquences de cette arrivée des nouvelles technologies sur les conditions de travail des enseignants ?

Certaines mutations ne concernent pas que les professeurs mais l'ensemble du monde du travail : les professeurs doivent être connectés en permanence pour répondre aux courriels des parents. Par ailleurs, le numérique modifie les relations avec les élèves, tandis que toutes les interactions avec les parents passent désormais par le numérique, via des logiciels tels que Pronote. Les pannes et les problèmes informatiques représentent, de plus, une perte de temps énorme.

Accusés de corporatisme depuis trente ans et craignant d'être traités de réacs, les syndicats enseignants ont été récalcitrants à prendre à bras-le-corps ce sujet. Pourtant, tous les éléments sont réunis pour que l'on mette en place une structure d'automatisation de l'enseignement : crise profonde de l'enseignement, problème de recrutement...

Le numérique apparaît à beaucoup comme une solution magnifique pour réaliser des économies en réduisant la masse salariale. A long terme, l'utopie est de démultiplier les bons profs grâce au numérique, et de se débarrasser des autres en les transformant en simples accompagnateurs pour l'utilisation des outils numériques. Toutes les initiatives de mécanisation de l'enseignement vont dans ce sens : le prof n'enseigne plus, mais il permet à l'élève de s'auto-enseigner. Il devient le médiateur culturel entre l'enfant et la machine. Il s'agit d'un changement massif pour la profession.

Il se passe dans l'Éducation nationale ce qui se passe ailleurs : la technique est un outil de domestication de la main-d'œuvre. La fonction indirecte du numérique, c'est de résorber la conflictualité avec les enseignants. Le numérique n'est qu'un élément de ce dispositif, qui passe également par la mise en concurrence accrue, l'individualisation croissante, la désyndicalisation massive, la politique autoritaire de la hiérarchie...

Quelle idée du savoir et de la transmission cette conversion au numérique de l'Éducation nationale traduit-elle ?

Cela traduit l'utopie d'un accès immédiat au savoir universel devenu facile grâce au numérique. C'est absurde, car il faut un bagage culturel poussé pour se repérer sur Internet. L'accès au savoir n'est pas juste la disponibilité de l'information, mais la capacité à traiter cette information. L'utopie du numérique introduit en effet une confusion entre savoir et information. Si l'information est une condition de possibilité du savoir, elle n'est pas la production d'un savoir.

Comment résister face à cette marche vers le numérique, que l'on nous présente comme inéluctable ?

Aujourd'hui, on n'explique pas le numérique à l'école, mais on veut faire du numérique la condition de possibilité de la transmission du savoir. Au contraire, je pense qu'il y a une place pour le numérique à l'école si on explique le numérique dans toutes ses dimensions aux élèves. Cela favoriserait une mise à distance critique face à l'immédiateté du présent. Or c'est précisément la mission de l'école que de prendre le temps et d'introduire d'autres temporalités et d'autres rapports sociaux.

Les pouvoirs publics devraient faire de l'école un espace de résistance à la frénésie du monde. Comme cela n'aura pas lieu, il faudrait une mise en réseau des milliers d'enseignants qui partagent cette méfiance du numérique mais qui ne le disent pas car ils sont isolés. Des résistances existent d'ailleurs. Elles peuvent consister en un retrait et un non-usage. Mais, comme à l'échelle individuelle il est de plus en plus difficile de garder cette autonomie, des collectifs tels que l'Appel de Beauchastel apparaissent et invitent à la résistance collective.

On est au milieu du gué : l'école n'est pas encore totalement numérisée, mais les « progrès » de l'idéologie se font déjà ressentir. L'école reste un espace particulier et peut-être qu'elle sera le lieu d'une déconstruction de l'idéologie numérique. Assumons d'être à contre-courant de l'évolution, puisque cette dernière nous conduit droit dans le mur.

L'Éducation nationale renforce la dépendance au numérique

Collectif CoLINE – Marianne – 15 février 2023

Dans une tribune signée par plus de 1 200 citoyens, dont plus de 600 parents d'élèves, ainsi que des personnalités comme Barbara Stiegler, François Jarrige, Philippe Bihouix, Roland Gori, Corinne Morel Darleux ou Camille Dejardin, le collectif CoLINE (Collectif de Lutte contre l'Invasion Numérique de l'École) dénonce la progression de la numérisation de l'école, qu'il juge néfaste.

Aujourd'hui le numérique est partout à l'école. Tableaux interactifs, communication via les ENT (espace numérique de travail), exercices en ligne sur Moodle, exposés sur Powerpoint, MOOC comme supports aux cours, orientation sur des plateformes, et livres remplacés par des manuels numériques : l'école se dématérialise. C'est moderne. Mais est-ce mieux ? Ce serait pourtant la seule question à poser. L'école accomplit-elle mieux ses missions ? Nos enfants apprennent-ils mieux ? Sont-ils plus performants, plus épanouis ? Pour nous, parents, la réponse est non. Mais on ne nous demande pas notre avis : le numérique, c'est le progrès et ça ne se discute pas.

Nous sommes des parents d'élèves de toute la France, et nous refusons cette course à la technologie dans cet espace où l'on prétend former des humains capables de comprendre le monde et de faire société. Nos enfants sont en primaire, collège, lycée, et nous affirmons que la numérisation de l'école n'a rien de pertinent, pédagogiquement comme socialement.

FAIBLE INTÉRÊT PÉDAGOGIQUE

Ce que nous constatons, c'est que le remplacement des carnets de liaison et supports d'échanges papier par des espaces en ligne n'améliore pas la communication avec l'institution et les enseignants. Cela, par contre, induit une logique de surveillance (notes et absences visibles en temps réel, confidentialité des discussions non garantie), dilue l'information (messages importants noyés dans la masse), et fait peser plus lourdement sur les familles la responsabilité de choix déterminants et complexes (procédures d'orientation à faire directement en ligne). Pour les parents dits « éloignés de l'école », la magie digitale n'opère pas le miracle promis : ils se retrouvent plus perdus encore. Le déploiement des ENT a des effets délétères sur le lien école-parents, donc sur la scolarité de l'enfant.

« Les écrans ont envahi la vie des enfants. »

Les carnets de correspondance et cahiers de textes numériques déresponsabilisent les enfants de leur scolarité. Ils ne sont plus acteurs des transmissions entre enseignants et parents et ne prennent même plus note de leurs devoirs. Ne les écrivant plus, ils ont du mal à s'en souvenir, voire n'en sont pas informés. Ils se connectent alors sans cesse pour être sûrs de « ne rien rater ». Pas droit à la déconnexion non plus pour les parents voulant suivre. On s'organise moins et on ne décroche pas.

Ce que nous constatons surtout, c'est que plus nos enfants passent de temps sur écran, moins ils arrivent à lire, à écrire, à se concentrer ; c'est que la baisse du niveau scolaire général s'accélère et qu'ils n'apprennent pas mieux. Des centaines d'études le confirment. Les écrans ont envahi la vie des enfants, mais on pouvait espérer que l'école resterait un lieu où ils en seraient protégés, où le livre conserverait la place centrale qui est la sienne pour former les esprits et stimuler la pensée. Or, désormais, les écrans envahissent aussi l'école et remplacent les livres. Dans plusieurs régions, les

manuels scolaires ont déjà disparu des lycées : le livre comme outil d'apprentissage est révolu, banni de l'univers scolaire. Des centaines de millions sont dépensées pour équiper lycéens, collégiens et écoliers de tablettes et d'ordinateurs portables avec lesquels ils sont obligés de travailler à l'école et à la maison, et qui entrent dans leurs chambres sans que nous puissions nous y opposer puisque c'est pour « faire ses devoirs ». Mais soyons honnêtes : la part « pédagogique » est souvent bien minoritaire dans l'usage qu'ils font effectivement de ces outils.

DÉPENDANCE AU NUMÉRIQUE

Après la « continuité pédagogique » grâce au « distanciel » lors du confinement, dont l'institution s'est gargarisée, le déploiement du « numérique éducatif » est à l'origine d'une explosion, incontrôlable pour les familles, de la surexposition aux écrans. Mais c'est nous parents, qui ne savons pas gérer nos jeunes ! Alors que nombre de médecins alertent sur les dangers de passer plusieurs heures par jour devant un écran, l'Éducation nationale met le numérique au cœur de l'instruction, valide la surexposition comme norme et appelle cela « modernisation de l'école » et « innovation pédagogique ». Mutation qu'elle impose sans consulter ni enseignants ni parents et sans l'évaluer. Dans le Grand Est, région pionnière du « lycée 4.0 » lancé 2017 et généralisé en 2019, aucune évaluation pédagogique du dispositif n'a été faite.

« Ce que nous constatons, c'est qu'elle démonte l'instruction et ne contribue certainement pas à former des citoyens éclairés. »

Dans le jargon ministériel, la stratégie est de « *développer un écosystème global de l'e-Education depuis les contenus et services jusqu'au matériel* ». Alléger les effectifs de classes pour donner aux enseignants les moyens de faire leur travail et réformer le métier pour susciter des vocations ne fait pas partie des priorités. Pour éduquer les citoyens de demain, le ministère n'investit pas dans l'humain mais dans la technologie. Et justifie cette débauche numérique en assurant que c'est en immergeant les enfants dans le numérique qu'on en fera des utilisateurs avisés. Mensonge ! Oui, nous vivons dans un monde où le numérique est partout, et oui, il serait nécessaire que les enfants puissent recevoir une véritable éducation au numérique. Mais éduquer AU numérique n'est pas éduquer PAR le numérique. Or, aujourd'hui, c'est bien une éducation PAR le numérique qu'on développe ; l'éducation AU numérique est pour ainsi dire inexistante.

Dans ces conditions l'Éducation nationale renforce surtout la dépendance au numérique, produisant davantage des consommateurs captifs que des utilisateurs avisés, avec des opinions qui se forment plus par les algorithmes que par la réflexion. Ou comment fabriquer une pensée standardisée. C'est bon pour la santé de la EdTech, des GAFAM et du commerce, pas pour celle de nos enfants. Et c'est surtout bien inquiétant pour notre avenir à tous : isolés devant des machines, comment apprendre à faire société ? Il y a de quoi s'interroger sur les véritables objectifs que nos gouvernants poursuivent à travers l'imposition de l'école numérique. Car ce que nous constatons, c'est qu'elle démonte l'instruction et ne contribue certainement pas à former des citoyens éclairés.

Islam, cathos tradi, extrême droite... Les influenceurs identitaires et conservateurs ont la cote

Bruno Rieth et Emilien Hertement – Marianne 19 mars 2023

Le prosélytisme politique et religieux surfe lui aussi sur la vague des influenceurs. Ses têtes de gondole les plus extrêmes reprennent les codes du « cool » associés aux réseaux sociaux. Et en profitent pour diffuser un message qui l'est beaucoup moins. Tour d'horizon de ces nouveaux visages conservateurs.

LES ISLAMOS

« *J'imagine que vous avez deviné, j'ai décidé de porter le voile aujourd'hui* » annonce une jeune femme voilée de 21 ans dans une vidéo TikTok. Soudain, le cadre de la vidéo change, un homme aux yeux verts et à la longue barbe claire apparaît, il sourit, acquiesce de la tête et se met à applaudir : « *Yeah ! Bienvenue dans la Halal Vibes ma sœur, qu'Allah te préserve, qu'Allah te récompense. C'est ça qu'on a besoin sur les réseaux sociaux, c'est ce qu'on a besoin ! Moi je suis là, on est tous là, on supporte !* » Cette vidéo, dite « réaction », a été publiée sur le compte TikTok de Redazere. Un pseudo derrière lequel se cache en réalité un Algérien de 27 ans installé au Québec. Ses 2,7 millions d'abonnés sur l'application TikTok en font l'un des religieux francophones les plus importants sur les réseaux sociaux. Tous les jours, il publie de courtes vidéos qui durent d'une dizaine de secondes à une minute, dans lesquelles il reprend tous les codes des réseaux sociaux pour les rendre virales : humour, dynamisme, jeux interactifs.

Vous l'aurez compris, son créneau à lui, c'est l'islam, et la majorité de ses contenus s'apparente la plupart du temps à de véritables prêches. Sans être pour autant imam, ses « appels » sur ce qui, selon lui, relève ou non de la bonne pratique de sa religion atteignent plusieurs centaines de milliers de vues. Mais derrière ce visage sympathique qui explique la bonne manière de se laver les pieds lors des ablutions ou d'ouvrir les yeux lors de la prière se cache un discours bien plus rigoriste. En particulier sur ce qui relève du licite ou non (*halal* ou *harâm*) en islam. Regarder les femmes, écouter de la musique, s'embrasser avant le mariage, décorer sa maison à Noël, pour lui, c'est niet ! A contrario, le voile est une obligation, et supprimer Israël de la carte du monde ne pose aucun problème.

Comme l'évoquait déjà *La Croix* en janvier 2022, Redazere est représentatif de toute une galaxie de nouveaux influenceurs musulmans qui a émergé sur les réseaux sociaux depuis quelques années. Dans ce même article, le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, Christian Gravel, alertait déjà : « *On retrouve une logique islamiste et séparatiste redoutablement efficace, qui vise à séparer la communauté des croyants de la communauté des "mécraints".* »

L'ABBÉ TRADI

Viriliser le catholicisme. C'est le programme de l'abbé Matthieu Raffray. « *Garçon, choisis ton camp ! Celui du plaisir médiocre et déprimant... ou celui de la noblesse d'âme, de*

l'héroïsme et de la tradition ! », écrit-il dans une de ses *stories* (petites pastilles vidéo de quelques secondes) sur Instagram. La vidéo qui accompagne le texte vient du compte « les royalistes », et reprend un mème (un phénomène repris et décliné en masse sur Internet) mettant en scène un personnage dépressif et nostalgique du temps des croisades et des chevaliers catholiques. Comprendre : notre société occidentale est décadente et le Salut viendra d'un retour à des valeurs du passé, dont le catholicisme traditionaliste est la pierre angulaire.

Homme charpenté de 43 ans, celui qui apparaît avec la soutane noire dans toutes ses vidéos est une figure montante de la tendance catho tradi sur le Net. Raffray a été formé à l'Institut du Bon Pasteur, un groupe de séminaristes fondé par d'anciens membres de la très intégriste Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X. Celui qui enseigne la théologie et la philosophie pour la formation des prêtres à Rome s'est également imposé ces dernières années comme la nouvelle coqueluche de la droite radicale. « *Les réseaux sociaux sont devenus ma nouvelle paroisse* » se félicitait-il auprès de *Valeurs actuelles* en septembre 2022. Son compte Instagram dépasse les 30 000 abonnés, il en compte 12 600 sur sa chaîne YouTube et près de 15 000 sur Twitter.

À ses ouailles numériques en quête de sens et de repères, ils distillent sa vision du message du Christ : « *Un catholicisme, fier, enraciné, sans compromission.* » Dans une vidéo publiée le 5 mars au titre évocateur : « *Peut-on être homosexuel et catholique ?* », Raffray ne laisse en effet guère de place à la conciliation : « *La doctrine morale de l'Église ne doit pas évoluer. Les personnes qui souhaitent qu'elle évolue sur la question de l'homosexualité ont une conception erronée de l'Église. [...] Je pense qu'une famille catholique ne peut pas accepter qu'un enfant réclame le droit de vivre dans le péché* » lance-t-il aussi dans sa vidéo. L'abbé n'hésite pas non plus à poser fusil ou épée à la main et entretient des relations privilégiées avec d'autres influenceurs nationalistes comme Baptiste Marchais ou Julien Rochedy. Son slogan ? « *Bagarre, bagarre, prière.* » On a dû louper ce passage du Nouveau Testament.

EXTRÊME DROITE ET GROS BRAS

Lancée en septembre 2020, la chaîne Bench & Cigars s'annonçait d'abord comme une chaîne YouTube visant à « *bousculer* » la planète « *fitgame* », un mot désignant l'univers des passionnés de musculation. « *Training* », « *lifestyle* », « *conseils* », son créateur, Baptiste Marchais, 26 ans alors et recordman de France de développé couché, dévoilait dans un teaser les mots d'ordre autour desquels ses contenus tourneraient. Du moins, un temps. Après une dizaine de publications, il dévoile une troisième vidéo d'une série intitulée « *Repas de seigneur* », qui lui permet de sortir du bois...

Le concept ? Tailler le bout de gras avec un invité autour d'un banquet gargantuesque. Son convive ? Papacito, un Toulousain connu d'Internet pour son art de la phrase choc et ses prises de position d'extrême droite. Entre deux coups de fourchette, les deux bonshommes se lancent dans des grandes diatribes autour de la nation, de « *gauchistes* » élevés au rang de traîtres à la patrie ou encore de théories acrobatiques sur la génétique. Cet échange publié en deux parties recueille en tout près de 2,8 millions de vues et permet à la chaîne d'enregistrer de nombreux abonnés (284 000 à ce jour).